

Rapport de gestion

2024

Impressum

Editeur

Banque Cantonale de Genève (BCGE)
Département Corporate affairs & Communications
communication@bcge.ch

Coordination

Nathalie Vernaz,
BCGE, Coporate affairs & Communications

Conception et réalisation

Alternative communication SA
alternative.ch

Photographies

Alicia Gendron
BCGE, Corporate affairs & Communications
Loris von Siebenthal
lorisvonsiebenthal.com

Langues

Français, anglais
(bcge.ch/fr/rapports-financiers)

Copyright

Toute reproduction totale ou partielle du rapport de gestion de la BCGE est soumise à l'autorisation de l'éditeur.

Remerciements particuliers aux collaborateurs de la BCGE qui ont été en première ligne dans la réalisation de ce rapport :

- Etat-Major Finance : Jérémy Linder
- Comptabilité : Paul Tomassi, Calina Pletosu
- Etat-major de Conduite et Planification : Irene Diez, Marcel Mettler
- Ressources humaines : Grégory Eltschinger, Christelle Didier
- Corporate affairs & Communications : Grégory Jaquet, Alicia Gendron, Christophe Weber
- Contrôle de gestion : Hamid Bensouna
- Division Juridique & Conformité : Me Philippe Marti, Me Daniel Käslin

Ainsi qu'à leurs équipes, qui ont également contribué.

Mars 2025

Note de la rédaction

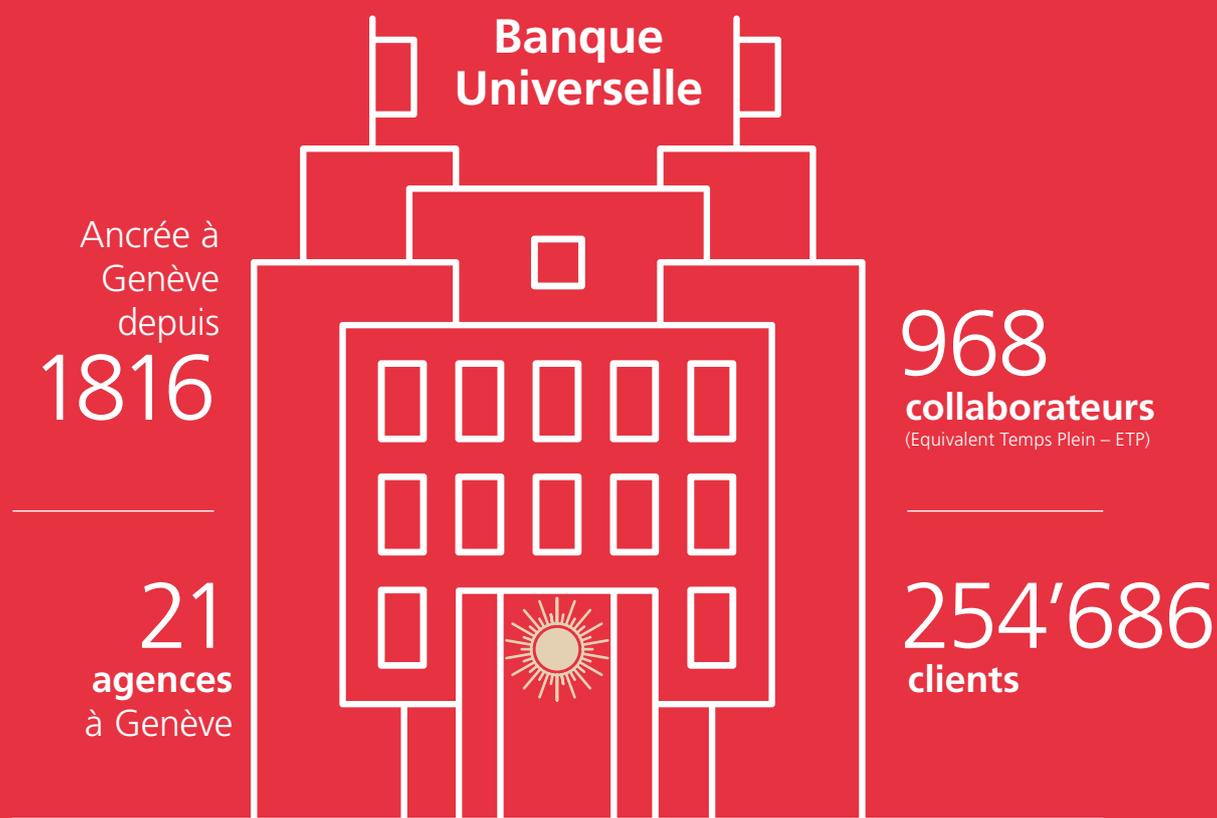
Dans le présent rapport, afin de faciliter la lecture et sans intention discriminatoire, l'emploi du genre masculin a parfois été choisi, conformément à la règle de grammaire qui permet de l'utiliser comme valeur neutre pour désigner un ensemble de personnes comprenant à la fois des hommes et des femmes.

Rapport de gestion 2024

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Cartographie du Groupe BCGE | 2 |
| BCGE en bref | 2 |
| BCGE chiffres-clés (31.12.2024) | 3 |
| Prologue | 4 |
| Message du Président du Conseil d'administration : Parée pour 2025 ! | 4 |
| Message du Président de la Direction générale : Capter les opportunités | 5 |
| Présentation du Groupe BCGE | 6 |
| Banque universelle ancrée à Genève depuis 1816 | 6 |
| Cotation boursière – Performance de l'action en 2024 : +13.3% | 7 |
| Proximité – Une Banque qui opère depuis Genève | 8 |
| Au cœur des échanges – Une Banque qui exerce aussi certains de ses métiers via ses filiales | 9 |
| Stratégie et culture d'entreprise | 10 |
| BCGE – Structure opérationnelle | 12 |
| Informations aux actionnaires | |
| Gouvernance d'entreprise | 15 |
| 1. Structure du Groupe et actionariat | 16 |
| 2. Structure du capital | 17 |
| 3. Conseil d'administration | 19 |
| 4. Direction générale | 31 |
| 5. Rémunérations, participations et prêts | 36 |
| 6. Droits de participation des actionnaires | 40 |
| 7. Prises de contrôle et mesures de défense | 41 |
| 8. Organe de révision externe | 42 |
| 9. Politique d'information | 43 |
| 10. Périodes de blocage du négoce | 44 |
| Comptes consolidés 2024 | |
| et annexes Groupe BCGE | 45 |
| Chiffres-clés consolidés | 46 |
| Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle | 47 |
| 1. Positions du bilan et des opérations hors bilan | 48 |
| 2. Positions du compte de résultat | 49 |
| 3. Présentation de l'état des capitaux propres | 50 |
| Présentation synoptique Consolidé | 51 |
| 4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés | 70 |
| 5. Présentation du tableau des flux de trésorerie | 89 |
| Rapport de l'organe de révision | 90 |
| Comptes annuels 2024 | |
| et annexes Maison-mère | 95 |
| 1. Positions du bilan et des opérations hors bilan | 96 |
| 2. Positions du compte de résultat | 97 |
| 3. Présentation de l'état des capitaux propres | 98 |
| Présentation synoptique Maison-mère | 99 |
| 4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels | 100 |
| Proposition de répartition du bénéfice | 116 |
| Rapport de l'organe de révision | 117 |

Cartographie BCGE en bref



Une banque ouverte sur le monde



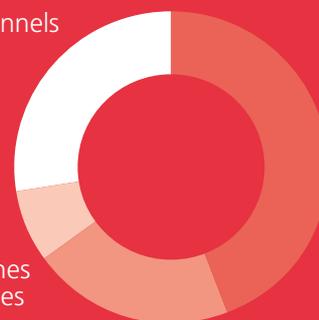
Actionnariat

27.4%

15'207 actionnaires
privés et
institutionnels

7.4%

44
Communes
genevoises



44.3%
Etat de
Genève

20.9%

Ville de Genève

2.3

CHF milliards de fonds propres

Cartographie

BCGE chiffres-clés (31.12.2024)

37.0

Actifs gérés
et administrés
en CHF milliards

20.6

Volume de
crédits en
CHF milliards

32.4

Total du bilan
en CHF milliards

16.7%

Ratio de
fonds propres

140%

Net Stable Funding
Ratio (NSFR)

AA-/A-1+/Stable

Rating S&P

9.6%

ROE

51.6%

Cost/income

258

Résultat opérationnel
en CHF millions

219

Bénéfice net
en CHF millions

CHF 6.50

Dividende par action

(Proposition soumise à l'Assemblée générale du 29.04.2025)

Message du Président du Conseil d'administration Parée pour 2025 !



La Banque Cantonale de Genève a réalisé en 2024 un très bel exercice. Conformément à sa mission, elle a accompagné avec succès le développement de l'économie genevoise et de sa clientèle. La croissance de nos affaires a été particulièrement marquée durant l'exercice sous revue, en raison notamment de la reprise de Credit Suisse par UBS. Relevons que cette croissance s'est faite sans augmenter le profil de risque de notre portefeuille et sans faire de sacrifice sur nos marges et notre rentabilité.

La maîtrise de nos risques, ainsi que l'utilisation de nos fonds propres à bon escient sont les soucis permanents du Conseil d'administration et ils ont une fois de plus mobilisé toute notre attention. Notre modèle d'affaires bien diversifié a de nouveau montré sa pertinence et nous a permis de réaliser un résultat convaincant, en très léger retrait par rapport à la performance historique de 2023.

2024, une année d'incertitudes...

Les tensions géopolitiques et l'instabilité politique de plusieurs gouvernements ont obligé les acteurs de l'économie à naviguer à vue. La baisse des taux d'intérêt a été une bonne nouvelle pour les Etats fortement endettés et pour leurs économies, mais pas pour les banques, qui voient ainsi leurs marges sous pression.

... mais notre pays a bien résisté

Une fois de plus, l'économie de notre pays, à quelques exceptions près, a réalisé un solide exercice. Les compétences et la capacité d'innovation de nos entreprises ont permis de compenser la cherté permanente du franc suisse, qui pèse sur nos exportations. L'immobilier a bien résisté et a profité de la détente des taux d'intérêt. La demande de logements se situe très au-delà de l'offre, ce qui continue de pousser les prix à la hausse. Dans l'ensemble, le taux de défaut de nos financements reste à un niveau très bas. Par ailleurs, les résultats des marchés financiers ont contribué à la progression réjouissante du volume des avoirs de nos clients privés et institutionnels.

Une organisation au service de ses clients et de la collectivité

L'attention et les efforts de nos collaboratrices et de nos collaborateurs se sont une fois encore focalisés sur le suivi de notre clientèle pour l'aider à naviguer sereinement dans des eaux souvent turbulentes. La nouvelle organisation mise en place durant l'année écoulée vise à nous rapprocher des besoins de nos clients, en leur offrant les meilleurs services possibles à travers les canaux appropriés.

Un résultat solide qui profite à tous

Le résultat de l'exercice 2024, qui se monte à CHF 219 millions (bénéfice net), bénéficiera à tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à sa réalisation : nos actionnaires, notre Canton, la Ville de Genève, les Communes genevoises, nos collaborateurs, sans oublier notre clientèle fidèle et l'environnement au sein duquel nous déployons nos activités. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de verser un dividende stable de 13% équivalent à 2023, soit CHF 6.50 par action.

Remerciements

L'exercice sous revue est le premier sous la responsabilité de Nicolas Krügel, qui a pris ses fonctions le 6 mars 2024. Le Conseil d'administration le remercie pour la transition réussie et le dynamisme dont il a fait preuve durant l'année, permettant à notre Banque de s'adapter aux évolutions de notre marché et aux attentes de notre clientèle. Mes remerciements vont également à nos actionnaires pour leur soutien, à nos clients pour leur loyauté et leur confiance, et à tout le personnel de la Banque pour son engagement remarquable. Merci enfin, à mes collègues du Conseil d'administration pour leur implication et leur apport tout au long de l'année.

La BCGE est bien préparée pour ce que l'avenir lui réserve !

Manuel Leuthold
Président du Conseil d'administration

Message du Président de la Direction générale

Capter les opportunités



Un marché en quête de repères

En 2024, le marché domestique a vu la disparition de la deuxième plus grande banque du pays. Cela a incité entreprises et particuliers à diversifier leurs relations bancaires, notamment avec des établissements universels comme la BCGE. Les incertitudes économiques et politiques de nos voisins directs et les conflits ont renforcé le besoin d'un partenaire financier fiable, capable d'écoute et force de proposition. Il en a résulté une dynamique commerciale soutenue et des opportunités d'affaires nombreuses que nous avons captées avec sélectivité.

Un contexte financier exigeant

Sur un plan monétaire, le reflux de l'inflation a permis à la BNS de réduire à quatre reprises ses taux directeurs. L'environnement des taux franc suisse a atteint à fin 2024 un niveau particulièrement bas. Cette situation a nécessité une gestion pointue du risque de taux et une adaptation continue au contexte concurrentiel.

Croissance rentable et solidité du bilan

Le Groupe BCGE affiche une performance de grande qualité. La croissance des volumes d'affaires a été soutenue en termes de crédit (+7.1%) et d'actifs sous gestion (+4.8%). Ce développement a été assuré en gérant les marges de manière conséquente et en poursuivant nos investissements dans nos talents et nos plateformes technologiques. Nous concluons sur une excellente performance affichant un rapport *cost/income* de 51.6% (48.3% en 2023) et un ROE de 9.6% (10.9% en 2023). Ces deux indicateurs sont alignés à nos objectifs de long terme et confirment notre capacité à créer durablement de la valeur.

Le niveau modeste des créances compromises et des provisions témoigne de la qualité et de la résilience de nos actifs. Le refinancement intégral du portefeuille de crédits par les dépôts illustre notre faculté à croître de manière équilibrée. A 16.7%, le degré de couverture des fonds propres se situe au-delà des exigences réglementaires et atteste de notre aptitude à déployer au mieux notre capital au service de l'économie genevoise et sa région. Cette solidité se traduit par une notation AA-confirmée par Standard & Poor's en octobre 2024.

Assurer durablement la compétitivité

Le Groupe BCGE a poursuivi son déploiement, mettant l'accent sur une organisation plus efficiente, des élargissements ciblés d'activités et une capacité à faire évoluer son infrastructure technologique. Cela s'est traduit par :

- Une adaptation de la structure organisationnelle de front, passée de 4 à 3 divisions et focalisée sur les segments ; ce resserrement simplifie le modèle opérationnel et renforce notre capacité à répondre aux besoins de nos clients.
- L'acquisition de Mont-Fort Funds, société active dans la représentation de fonds étrangers en Suisse, avec laquelle le Groupe complète son offre existante d'agent payeur et renforce sa position sur le marché des clients institutionnels.
- Une prise de participation minoritaire dans notre fournisseur Finnova, accompagnée de notre entrée à son conseil d'administration ; le Groupe est ainsi en mesure d'influencer plus stratégiquement le développement d'une plateforme informatique de premier plan pour le marché suisse.

Au sortir de l'exercice 2024, le Groupe BCGE s'appuie sur une franchise de banque universelle solide, une expertise reconnue dans de nombreuses niches de marché et un profil d'actifs et de revenus diversifiés. Il est positionné favorablement pour naviguer un marché exigeant.

Je remercie nos collaborateurs pour leur engagement. Ils ont su capter les opportunités qui se sont offertes à nous. Je remercie le Conseil d'administration, nos actionnaires et nos clients pour leur confiance. Elle est essentielle à notre succès.

Nicolas Krügel
CEO

Présentation du Groupe BCGE

Banque universelle ancrée à Genève depuis 1816

La BCGE, une banque sûre, fiable, agile et performante, qui s'inscrit dans la tradition et la proximité, tout en étant continuellement en développement depuis 1816.

A l'origine, aider les familles dans la gestion de leur argent

La Banque Cantonale de Genève (BCGE) est une banque créée par des Genevois, il y a plus de 200 ans, à une époque où seuls les plus fortunés ont accès aux services bancaires et financiers. Sa vocation première est alors d'aider et de protéger les familles dans la gestion de leur argent, en les incitant notamment à se constituer de l'épargne.

Aujourd'hui, une banque universelle...

Au fil du temps, la Banque développe son activité et enrichit son offre, en ajoutant entre autres, le conseil et le financement aux entreprises. Aujourd'hui, riche de son histoire et de son évolution, la BCGE est une banque universelle, en mesure de répondre à tous les besoins de ses clients, quels qu'ils soient, grâce à une large gamme de services bancaires et financiers.

...qui opère depuis Genève,

La BCGE opère depuis Genève, place financière par excellence et pôle de compétences mondialement reconnu, où elle possède 21 agences. Elle œuvre en tant que partenaire de référence du commerce genevois, participant ainsi au dynamisme de l'économie nationale et régionale. A l'image de la Cité, ouverte sur l'international, elle est aussi au cœur des échanges internationaux.

et qui exerce certains de ses métiers via ses filiales à Zurich, Lausanne, Bâle, Paris, Lyon et Annecy, plus particulièrement :



Banque Cantonale
de Genève | France

Banque Cantonale de Genève | France SA, avec son siège à Lyon, deux bureaux à Annecy et à Paris, propose des prestations de financement à une clientèle d'entreprises et de professionnels de l'immobilier, ainsi que de la gestion de patrimoine à une clientèle privée.



CAPITAL
TRANSMISSION

Capital Transmission SA, société d'investissement en *private equity*, vise à créer de la valeur ajoutée à long terme pour les sociétés dans lesquelles elle investit. Elle s'engage en fonds propres dans des opérations de transmission et d'expansion d'entreprises, dans la région genevoise, en Suisse et en Europe.



Dimension SA, société spécialisée dans la conduite d'opérations de vente, d'acquisition et d'évaluation d'entreprises, est un interlocuteur privilégié des entrepreneurs pour les aider à mettre en valeur leurs sociétés et à réaliser des opérations de transmission d'entreprises (M&A).



Mont-Fort Funds AG, est une société active dans la représentation de fonds étrangers en Suisse, avec laquelle le Groupe complète son offre existante d'agent payeur et renforce sa position sur le marché de l'*asset servicing*.



Loyal finance AG, spécialiste de la gestion obligataire, active auprès d'investisseurs institutionnels en Suisse alémanique, élargit les compétences en gestion obligataire du Groupe BCGE, ainsi que les relations et le service à la clientèle au plan national.

Cotation boursière

Performance de l'action

en 2024 : +13.3%

Le cours de l'action BCGE a poursuivi sa progression durant l'année 2024 et termine la période au cours de CHF 255. Pour autant, la valeur boursière de l'action est inférieure à la valeur comptable de CHF 326.

En comparaison de la valeur des fonds propres de CHF 2.346 milliards, la capitalisation boursière de la Banque se chiffre à CHF 1.836 milliard. Le potentiel d'appréciation du titre demeure donc important.

Performance du titre

de 2020 à 2024

Indice rebasé à 100 au 01.01.2020



Source: LSEG Datastream

Evolution du dividende depuis 2014

Chiffre ajusté à l'action nominative en CHF



* Proposition soumise à l'Assemblée générale du 29.04.2025.

Référence pour la cotation BCGE (symbole)

| | |
|--------------------|-----------------------------------|
| Cotation en bourse | Bourse suisse, SIX Swiss Exchange |
| Reuters | BCGE.S |
| Bloomberg | BCGE SW |
| Telekurs | BCGE |
| Numéro de valeur | 35 049 471 |
| Numéro ISIN | CH0350494719 |

Structure du capital BCGE de CHF 360 millions

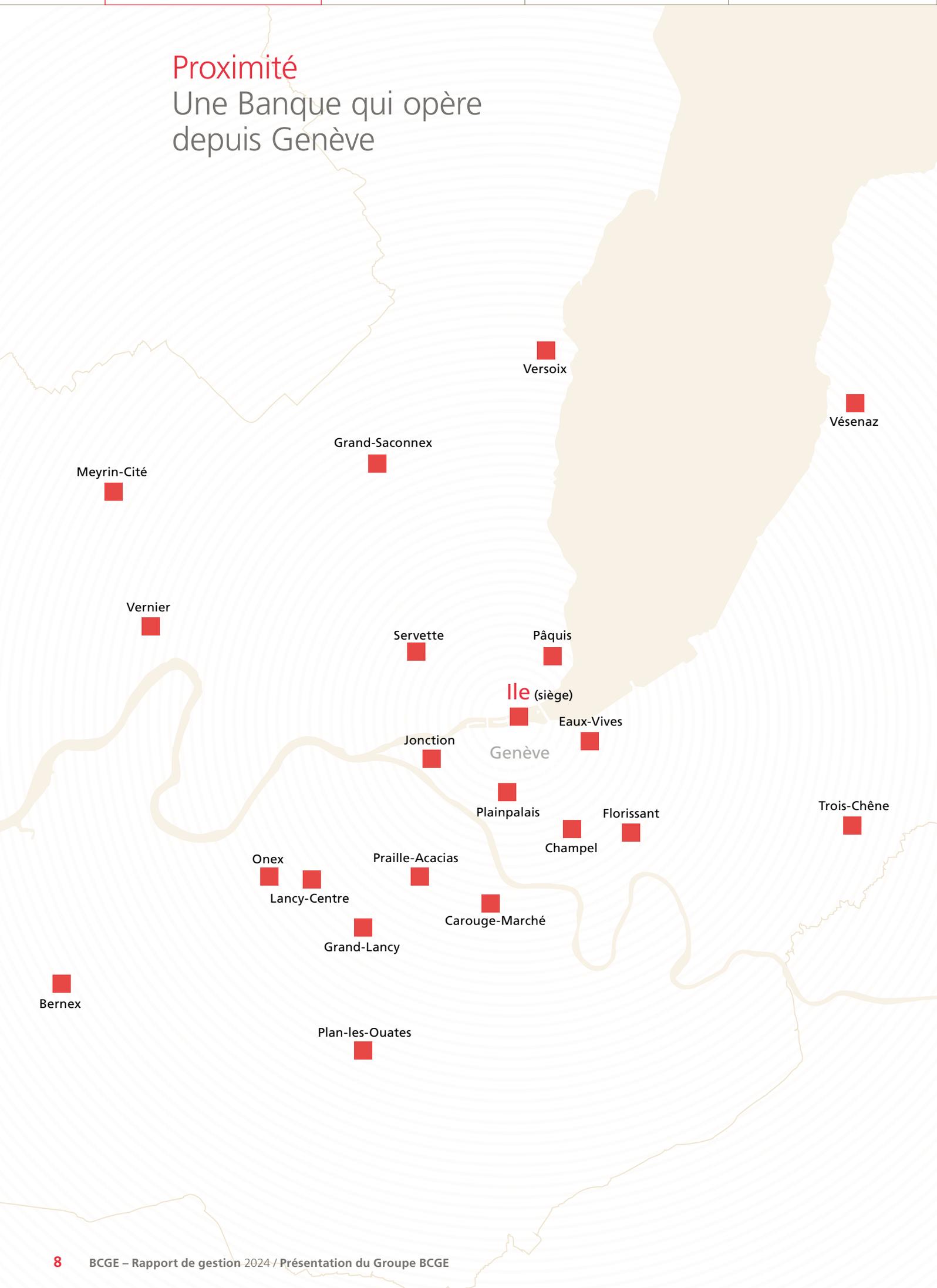
| | Nombre d'actions |
|---------------------------------------|------------------|
| Actions nominatives de CHF 50 nominal | 7'200'000 |

Rating Standard & Poor's (S&P)

AA-/A-1+/Stable

Proximité

Une Banque qui opère depuis Genève



Au cœur des échanges

Une Banque qui exerce aussi certains de ses métiers via ses filiales



Stratégie et culture d'entreprise

Focalisée sur la concrétisation des ambitions de ses clients

La BCGE est au service de clients privés, entreprises, institutions et collectivités publiques, qu'elle accompagne dans le Canton, en Suisse et à l'étranger.

Elle entretient avec chacun d'entre eux une relation privilégiée, construite sur la connaissance fine des marchés dans lesquels elle opère, la qualité de ses conseils, la fiabilité constante de ses services, ainsi que sur une approche sincère et concrète en termes de responsabilité d'entreprise.

Stratégie

Notre aspiration est de concrétiser celle des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

Création de valeur

Dans tout ce qu'elle entreprend, la Banque vise à créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et ses collaborateurs. Cela implique de prendre des risques mesurés, en conformité avec la réglementation qui s'applique dans les juridictions où elle est présente, pour lesquels une rémunération appropriée est générée. Puis, de les gérer de manière proactive. Il en résulte des *cashflows* libres durables, permettant de rémunérer le capital investi, de supporter organiquement la croissance et d'investir dans une plateforme technologique performante.

Organisation par segments de clientèle

Jusqu'au 31 août 2024, la Banque comptait 7 divisions. Depuis le 1^{er} septembre 2024, elle en compte 6, dont 3 de front et 3 de support et contrôle, conduites par les membres de la Direction générale et dirigées par le CEO (*voir structure opérationnelle au 01.03.2025 en page 12*).

Ce changement a pour but de simplifier le modèle opérationnel et de renforcer la capacité de la Banque à répondre aux besoins spécifiques de ses clients et à améliorer leur expérience.

Le Groupe BCGE, organisé principalement par zones géographiques, est ainsi passé à une organisation resserrée et focalisée sur les différents segments de clientèle de la Banque :

- La division Genève est devenue la division **Particuliers & Banque digitale**.
- Les activités dédiées aux entreprises et au négoce sont réunies au sein d'une division **Corporate Banking & Trade Finance**.
- La gestion d'actifs est regroupée dans une nouvelle division **Wealth & Asset Management**.
- Les divisions **Finance, Juridique & Conformité, Opérations** gardent les mêmes orientations.

Missions

| | Particuliers & Banque digitale | Corporate Banking & Trade Finance | Wealth & Asset Management |
|----------------------------------|--|---|---|
| Divisions de front | <ul style="list-style-type: none"> En plus de la gestion du réseau des 21 agences présentes sur l'ensemble du territoire cantonal, la division Particuliers & Banque digitale chapeaute les financements des particuliers, que ce soit en Suisse, en France ou à l'international, en fonction de la localisation de ses clients. Elle a également pour mission de poursuivre le développement de l'offre digitale de la Banque. | <ul style="list-style-type: none"> La division Corporate Banking & Trade Finance est en charge du suivi des entreprises en Suisse et en France, ainsi que des multinationales et des partenaires actifs dans l'immobilier et la construction. Egalement au service des collectivités publiques, elle regroupe l'ensemble du pôle dédié au négoce des matières premières. Les filiales Capital Transmission SA et Dimension SA, ainsi que Banque Cantonale de Genève France SA lui sont rattachées. | <ul style="list-style-type: none"> La division Wealth & Asset Management regroupe l'ensemble des activités de gestion de fortune et a pour mission de repenser l'ensemble de l'offre dédiée à la clientèle institutionnelle et privée. Elle s'adresse, en outre, aux gérants de fortune indépendants. Les succursales de Zurich, Lausanne et Bâle, ainsi que les bureaux de représentation de Hong Kong et Dubaï lui sont directement rattachés. |
| Divisions de support et contrôle | Finance <ul style="list-style-type: none"> La division Finance assure un cadre financier structuré, performant et évolutif, générant des conditions financières compétitives pour la Banque. Elle met en œuvre les processus d'identification et de gestion proactive des risques et garantit l'efficacité du système de contrôle interne. Elle gère le bilan de la Banque de manière à maîtriser les risques inhérents aux activités bancaires. | Juridique & Conformité <ul style="list-style-type: none"> La division Juridique & Conformité vise à réduire l'exposition juridique de la Banque, en fournissant un appui juridique aux divisions et aux organes dirigeants. Elle veille au respect, par la Banque, des prescriptions légales et réglementaires et garantit la mise en place et l'exécution des contrôles compliance. Elle veille à la conformité des activités de la Banque à l'égard des autorités fiscales suisses et étrangères. | Opérations <ul style="list-style-type: none"> La division Opérations met à disposition du Groupe BCGE une plateforme opérationnelle de production des prestations, apte à servir les stratégies métiers et l'intégralité des exigences réglementaires, dans un cadre hautement productif. Elle définit et exploite une stratégie technologique et un plan d'organisation qui permettent à la Banque d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du secteur. |

Culture d'entreprise

La qualité des relations avec les clients génère la croissance des affaires

Afin de délivrer à ses clients une valeur supérieure, la Banque accorde une importance particulière à la constitution de ses équipes, favorisant la créativité, l'émulation et l'esprit d'entreprise. Rassemblant des personnalités diverses et complémentaires, elles sont composées d'experts bancaires, de généralistes polyvalents et de spécialistes métiers. Organisées par segments de marchés et d'activités stratégiques, elles ont pour objectif de satisfaire de manière compétitive les exigences de la clientèle.

Une banque Humaine, Universelle, Evolutive, engagée envers ses clients, leurs projets et leurs besoins.

HUMAINE

- Humaine, la BCGE vise à faciliter la vie pratique de ses clients, tout en privilégiant le contact humain et le dialogue avec eux, afin de leur offrir une véritable personnalisation des services.
- La Banque encourage la proximité et l'interaction entre sa direction et ses collaborateurs, créant un environnement propice à l'innovation et à la recherche de solutions.

UNIVERSELLE

- Universelle et hautement spécialisée, la BCGE se profile comme un acteur de la compétence bancaire.
- Elle propose un conseil et une expertise de pointe, ainsi que des offres bancaires et financières sur-mesure.
- Elle gère avec soin les postes et les personnes-clés, en vue d'assurer la continuité dans les fonctions à haut niveau de spécialisation et de savoir-faire.

ÉVOLUTIVE

- Evolutive, la BCGE mobilise ses compétences, développe ses talents et se concentre sur une vision de long terme pour assurer sa relève.
- Elle favorise la progression professionnelle de ses collaborateurs. Elle leur garantit une formation continue de haut niveau, couvrant tous les domaines bancaires et financiers, leur permettant de s'adapter aux évolutions du secteur, mais aussi de les anticiper.
- Quand ses collaborateurs évoluent, la BCGE évolue !**

BCGE – Structure opérationnelle

au 1^{er} mars 2025

Direction générale

| | | | | | |
|--|---|---|---|------------------------------------|---|
|  Nicolas Krügel Chief Executive Officer (CEO) | Etat-Major de Conduite & Planification Irene Diez | Stratégie & Développement Luc-Olivier Suter | Corporate affairs & Communications Christophe Weber | Marketing Christian Hamm | Ressources humaines Christelle Didier |
|--|---|---|---|------------------------------------|---|

Divisions de front

| | | |
|--|--|--|
|  Particuliers & Banque digitale Pierrette Jatton Klopfenstein |  Corporate Banking & Trade Finance Nicolas Demierre <i>ad interim*</i> |  Wealth & Asset Management Katia Coudray |
| Gestion du réseau d'agences & Business Development Marie-Laure Rochet Mantilleri | Etat-Major Julien Rousseau | Etat-Major Marc Doerks |
| Secteur Centre André Thiévent | Credit & Project Management Olivier Thyssen | Risk Management & Performance Measurement Marc Doerks |
| Secteur Rive droite Alexandre Scala | International Corporate Serge Chesternine <i>ad interim</i> | Asset Management Bruce Crochat |
| Secteur Ouest Céline Duret Quitadamo | Entreprises Nathalie Deswarte | Investment Asset Management Business Development Product Development |
| Secteur Rive gauche David Bottoli | Financial Institutions Boris Bijleveld | Investment – Wealth Management CIO, Valérie Lemaigre <i>ad interim</i> |
| Financements privés Goeffrey Minardi | Immobilier & Construction Catherine Raphoz | Gestion discrétionnaire Best of Gestion discrétionnaire Multi-assets Advisory Recherche |
| Digital Business Development Paul Mouktar | Collectivités publiques Alain Voirol | Wealth Management Claudio Pietroforte |
| Banque en ligne Paulo Oliveira | Filiales  Banque Cantonale de Genève France SA Sébastien Collado | Région Genève Succursales Suisse Europe Asia & Middle East Wealth Solutions Gérants indépendants (GFI) |
| |  Capital Transmission SA Frédéric Tixier | Filiale  Loyal finance AG Bernhard Urech |
| |  Dimension SA Arthur Magis | |

* Jusqu'au 28.02.2025 : Yves Spörri (Démission).

BCGE – Structure opérationnelle au 1^{er} mars 2025

Divisions de contrôle et support



Finance

Frédéric Vernet
Chief Financial Officer (CFO)
Chief Risk Officer (CRO)
Deputy CEO

Etat-Major

Jérémy Linder

ALM (Asset & Liability Management)

Pierre-Henri Turc

Comptabilité générale

Yvan Nicolet

Contrôle de gestion

Louis Ghaleb

Marchés financiers et trésorerie

Richard Christinat

Risques

Nicolas Dervaux

Veille réglementaire Reporting risque

Expertise & risques de crédit

Credit Office

Workout

Risque opérationnel & Data

RSE

Filiale



Mont-Fort Funds AG

Roman Pelka



Juridique & Conformité

Philippe Marti

Etat-Major

Grégory Denizou

Juridique

René-Christian Métrailler

Conformité

Stiliano Ordolli

Conformité fiscale

Yael Hen Marie-José Bratcov

Contentieux

Marius Hämmig



Opérations

Jean-Marc Joris

Centre de services crédits & prestations

Stéphane Bonnin

Centre de services opérations bancaires

Jean-Michel Comte

Informatique

Daniel Stocco

Logistique & Gestion des achats

Céline Orlandini

Organisation

Virginie Vandercapellen

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.



Informations aux actionnaires

Gouvernance d'entreprise

Sommaire

| | | | |
|--|---------------|---|----|
| 1. Structure du Groupe et actionariat | 1.1 | Structure du Groupe | 16 |
| | 1.1.1 | <i>Présentation de la structure opérationnelle du Groupe</i> | 16 |
| | 1.1.2 | <i>Société cotée</i> | 16 |
| | 1.1.3 | <i>Périmètre de consolidation</i> | 16 |
| | 1.2 | Actionnaires importants | 17 |
| | 1.3 | Participations croisées | 17 |
| 2. Structure du capital | 2.1 | Capital | 17 |
| | 2.2 | Marge de fluctuation du capital | 17 |
| | 2.3 | Modification du capital | 17 |
| | 2.4 | Actions et bons de participation | 17 |
| | 2.5 | Bons de jouissance | 17 |
| | 2.6 | Restrictions de transfert et inscription des <i>nominees</i> | 18 |
| | 2.6.1 | <i>Restrictions de transfert</i> | 18 |
| | 2.6.2 | <i>Motifs justifiant l'octroi de dérogations</i> | 18 |
| | 2.6.3 | <i>Inscription des nominees</i> | 18 |
| | 2.6.4 | <i>Procédure</i> | 18 |
| | 2.7 | Emprunts convertibles et options | 18 |
| 3. Conseil d'administration | 3.1 | Membres | 19 |
| | 3.2 | Autres activités et groupements d'intérêt | 23 |
| | 3.3 | Nombre de fonctions admises | 24 |
| | 3.4 | Election et durée du mandat | 24 |
| | 3.5 | Organisation interne | 24 |
| | 3.5.1 | <i>Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration</i> | 24 |
| | 3.5.2 | <i>Comités du Conseil d'administration</i> | 25 |
| | 3.5.3 | <i>Méthodes de travail</i> | 26 |
| | 3.6 | Compétences du Conseil d'administration et de la Direction générale | 26 |
| | 3.7 | Instruments d'information et de contrôle | 28 |
| | 3.8 | Seuil pour la représentation des sexes | 30 |
| 4. Direction générale | 4.1 | Membres | 31 |
| | 4.2 | Autres activités et groupements d'intérêt | 34 |
| | 4.3 | Nombre de fonctions admises | 36 |
| | 4.4 | Contrats de <i>management</i> | 36 |
| | 4.5 | Seuil pour la représentation des sexes | 36 |
| 5. Rémunérations, participations et prêts | 5.1 | Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation | 36 |
| | 5.2 | Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale | 40 |
| 6. Droits de participation des actionnaires | 6.1 | Limitation et représentation des droits de vote | 40 |
| | 6.1.1 | <i>Dispositions statutaires</i> | 40 |
| | 6.1.2 | <i>Compléments d'informations à apporter pour les émetteurs qui ne sont pas soumis aux dispositions du droit des sociétés anonymes en vertu des art. 620 – 762 CO</i> | 40 |
| | 6.1.3 à 6.1.6 | <i>Non pertinent</i> | 40 |
| | 6.2 | Quorums statutaires | 41 |
| | 6.3 | Convocation de l'Assemblée générale | 41 |
| | 6.4 | Inscriptions à l'ordre du jour | 41 |
| | 6.5 | Inscriptions au registre des actions | 41 |
| 7. Prises de contrôle et mesures de défense | 7.1 | Obligation de présenter une offre | 41 |
| | 7.2 | Clauses relatives aux prises de contrôle | 41 |
| | 7a | Transparence sur les questions non financières | 41 |
| 8. Organe de révision externe | 8.1 | Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable | 42 |
| | 8.2 | Honoraires de révision (en CHF) | 42 |
| | 8.3 | Honoraires supplémentaires (en CHF) | 42 |
| | 8.4 | Instruments d'information sur l'organe de révision externe | 42 |
| 9. Politique d'information | | | 43 |
| 10. Périodes de blocage du négoce | | | 44 |

Informations aux actionnaires

Gouvernance d'entreprise

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe

- La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.
- Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève.
- Le siège social et la Direction de la Banque sont à Genève.
- La BCGE exploite des succursales et des agences, ainsi que des bureaux de représentations à l'étranger.
- Le portrait du Groupe et ses filiales se trouve en pages 6 à 11 du présent rapport.
- Le périmètre de consolidation est présenté aux points 1.1.3 et 2 du présent rapport, ci-après.
- La Banque Cantonale de Genève était organisée en 7 divisions conduites par les membres de la Direction générale, jusqu'au 1^{er} septembre 2024. A la suite d'une réorganisation structurelle des divisions de front, la Banque compte désormais 6 divisions, dirigées par les membres de la Direction générale.
- La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par le Président de la Direction générale et son Etat-Major et, d'autre part, par un fonctionnement matriciel.
- Le fonctionnement est renforcé par des Comités stratégiques, chargés, au nom de la Direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants.
- La structure opérationnelle BCGE au 01.03.2025, figure en page 12 du présent rapport.

1.1.2 Société cotée

La BCGE est cotée à la SIX Swiss Exchange. Les 7'200'000 actions nominatives étant cotées, la capitalisation boursière est calculée sur la base d'un cours de CHF 255.00 au 31.12.2024 (CHF 225 au 31.12.2023).

| | |
|--------------------------|--------------------|
| Capitalisation boursière | CHF 1'836 millions |
| Numéro de valeur | 35 049 471 |
| Numéro ISIN | CH0350494719 |

1.1.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation complet comprend notamment, au 31.12.2024, les sociétés, filiales détenues à plus de 50%

- Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon, capital-actions de EUR 50 millions
- Capital Transmission SA, Genève, capital-actions de CHF 2 millions
- Dimension SA, Lausanne, capital-actions de CHF 160'000
- Mont-Fort Funds AG¹, Verbier, capital-actions de CHF 150'000
- Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon, capital-actions de EUR 10'000
- Rhône Saône Léman 2 SNC, Lyon, capital-actions de EUR 10'000
- Loyal finance AG, Zurich, capital-actions de CHF 200'000
- Swiss Public Finance Solutions SA, Genève, capital-actions de CHF 400'000

¹ Nouvelle entrée dans le périmètre de consolidation durant l'exercice 2024.

1.2 Actionnaires importants

Situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE.

Participations détenues par les actionnaires importants

Situation au 31.12.2024, inchangée par rapport au 31.12.2023

| Actionnaires | Actions nominatives | Total des voix | Total valeur nominale | % en capital et en voix |
|--|---------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Etat de Genève | 3'187'715 | 3'187'715 | 159'385'750 | 44.27% |
| Ville de Genève | 1'502'646 | 1'502'646 | 75'132'300 | 20.87% |
| 44 Communes genevoises | 534'649 | 534'649 | 26'732'450 | 7.43% |
| Sous-total collectivités publiques | 5'225'010 | 5'225'010 | 261'250'500 | 72.57% |
| Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) | 428'800 | 428'800 | 21'440'000 | 5.96% |
| Total actionnaires importants | 5'653'810 | 5'653'810 | 282'690'500 | 78.53% |
| Autres actionnaires | 1'546'190 | 1'546'190 | 77'309'500 | 21.47% |
| Capital existant | 7'200'000 | 7'200'000 | 360'000'000 | 100% |

Les annonces de prise de participation publiées sont consultables via le lien Internet suivant : ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des voix.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital de la Banque s'élève à CHF 360'000'000².

2.2 Marge de fluctuation du capital

Aucune disposition statutaire ne permet au Conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

2.3 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant les trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

- Le capital est composé exclusivement d'actions nominatives, cotées à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange, d'une valeur nominale de CHF 50², soit un total de 7'200'000 actions², toutes entièrement libérées.
- Toutes les actions confèrent les mêmes droits financiers et sociaux.
- Il n'y a pas de bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'y a pas de bon de jouissance.

² Inchangé par rapport au 31.12.2023.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des *nominees*

2.6.1 Restrictions de transfert

- Les statuts de la Banque contiennent une clause antifiduciaire qui prévoit qu'un acquéreur n'est inscrit au registre des actionnaires avec droit de vote que dans la mesure où il déclare expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.
- Par ailleurs, la Constitution de la République et Canton de Genève prévoit, à son article 189, alinéa 2, que le Canton et les Communes doivent détenir la majorité des voix attachées au capital social de la Banque.
- L'article 7, alinéa 3, de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGe; la disposition est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016) précise que le Canton, la Ville de Genève et les autres Communes représentées par l'Association des communes genevoises doivent conclure une convention d'actionnaires régissant notamment le nombre minimum d'actions que chaque collectivité publique est tenue de conserver.

2.6.2 Motifs justifiant l'octroi de dérogations

Aucune dérogation n'est accordée.

2.6.3 Inscription des *nominees*

Au 31.12.2024, il n'existe pas de disposition statutaire ou réglementaire permettant l'inscription de *nominees* au registre des actionnaires.

2.6.4 Procédure

L'alinéa 11 de l'article 3 des statuts de la Banque prévoit que le Conseil d'administration peut préciser les modalités et adopter les règlements nécessaires relatifs à l'application dudit article. Lesdits règlements doivent énoncer dans quels cas le Conseil ou toute commission désignée par lui peut autoriser des dérogations à la limitation à l'inscription ou au règlement sur les fiduciaires ou *nominees*. A ce jour, aucun règlement de ce type n'a été promulgué.

2.7 Emprunts convertibles et options

La BCGE n'a émis ni emprunt convertible ni option.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres

Le Conseil d'administration est constitué de 11 membres non exécutifs, dont 10 sont indépendants au sens de la circulaire FINMA 2017/1 Gouvernance d'entreprise – banques.

Aucun administrateur :

- N'occupe, ou n'a occupé au cours des deux dernières années, d'autres fonctions dans l'établissement.
- N'a occupé au cours des deux dernières années, la fonction d'auditeur responsable de la Banque au sein de la société d'audit.
- N'entretient avec la Banque une relation d'affaires qui, par sa nature ou son ampleur, conduit à un conflit d'intérêts.
- Ne détient de participation qualifiée (au sens de l'art. 3 al. 2 let. c bis LB et de l'art. 10 al. 2 let. d LBVM) dans la Banque, ni ne représente un détenteur d'une telle participation.

Aucun membre du Conseil d'administration désigné par le Canton ou les Communes :

- Ne reçoit d'instructions de l'organe qui les a désigné, relatives à leur activité en tant que membre du Conseil d'administration.
- N'appartient au Gouvernement ou à l'administration du Canton ou d'une Commune, ni à une autre corporation de droit public communale ou cantonale, à l'exception d'un Administrateur, maire d'une Commune de moins de 1'800 habitants.



Manuel Leuthold

Né le 21 décembre 1959.

Nationalité suisse.

Président, désigné en 2021 par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.

Manuel Leuthold préside, depuis janvier 2016, Compenswiss, Fonds de compensation AVS/ AI/APG, Genève. Il est également membre de conseils d'administration de plusieurs sociétés suisses. Manuel Leuthold dispose d'une longue expérience dans le domaine bancaire. Il a passé plus de 30 ans au sein de différents groupes, durant lesquels il a occupé des fonctions dirigeantes dans les métiers de la gestion de la clientèle commerciale et institutionnelle et du financement du négoce des matières premières. Il est titulaire d'un Master en droit et d'un Master en Sciences économiques de l'Université de Genève.



Jean Olivier Kerr

Né le 19 juin 1956.

Nationalité suisse.

Vice-président, élu en 2017 par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.

Président du Comité Nominations et rémunération.

Détenteur de diplômes de l'Institut de Gestion Internationale Agroalimentaire (3^e cycle) et de l'Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et Economie Agricole (Paris), Jean-Olivier Kerr dispose d'une expertise en matière de gestion des risques, analyse et exécution stratégiques, management et leadership du changement organisationnel. Entré comme trader chez Cargill en 1980, il a occupé divers postes à Paris, Amsterdam, Milan, Genève et Minneapolis avant d'accéder au poste de directeur, Cargill Europe, Genève (1999–2007), puis de vice-président, Cargill International, Genève (2008–2014).

**Serge Fasel**

Né le 28 janvier 1957.

Nationalité suisse.

Membre, désigné en 2018 par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Secrétaire depuis le 16.05.2024.

Membre du Comité Nominations et rémunération.

Serge Fasel est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Fribourg et d'un brevet d'avocat (barreau de Genève). Il est responsable du groupe judiciaire de l'étude FBT Avocats, dont il est associé, à Genève, depuis 1993. Il dispose d'une large expérience tant en matière de procédures menées devant les tribunaux ordinaires, qu'en matière d'arbitrage sur le plan national et international. Ses domaines d'activité comprennent toutes formes de litiges commerciaux, notamment bancaires et financiers. Serge Fasel est aussi actif dans les domaines du droit de la faillite, du droit du travail et de la criminalité économique. Il est juge suppléant à la Cour de justice et a également accompli un cursus dans la justice militaire.

**Jean-Philippe Bernard**

Né le 16 juin 1958.

Nationalités suisse et française.

Membre, élu en 2021 par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.

Président du Comité Risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne, Jean-Philippe Bernard possède une riche expérience dans les domaines des risques et contrôles, stratégie & management, organisation, sécurité. Actif dans diverses sociétés de conseil et de banques, Jean-Philippe Bernard crée, en 1999, BERYL Management Sàrl, dont il est propriétaire et administrateur délégué jusqu'à sa vente en 2013, puis CEO jusqu'en 2019. Depuis 2020, il est expert indépendant, consultant sur des missions stratégiques.

**Fabienne Bertolucci**

Née le 14 avril 1967.

Nationalité française.

Membre, désignée en 2022 par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.

Membre du Comité Risques et stratégie jusqu'au 16.05.2024.

Membre du Comité de Contrôle depuis le 16.05.2024.

Fabienne Bertolucci a fondé, en 2015, le cabinet Orphée Consulting. Elle dispose d'une grande expérience en matière de contrôle financier, développée auprès de différentes sociétés. Elle a également dirigé l'entreprise familiale JFG de 1986 à 1996. Elle a complété un Master en Finance et Management de HEC Genève, ainsi qu'un Master de l'Institut du Droit des affaires de l'Université Aix-Marseille. Elle est titulaire du diplôme Evaluation des entreprises et des actifs financiers de l'IAE Paris-Sorbonne Business School.



Michèle Costafrolaz

Née le 2 août 1954.

Nationalité française.

Membre, élue en 2017 par l'assemblée générale représentant les actionnaires autres que les collectivités publiques.

Présidente du Comité de Contrôle.

Diplômée de l'Ecole de Management de Lyon en Finance et Comptabilité, Michèle Costafrolaz dispose d'une expertise en matière d'audit financier et de conseil d'entreprises dans le domaine comptable et financier. Débutant sa carrière en audit externe chez Deloitte Haskins & Sells à Paris, en 1977, elle a occupé plusieurs postes d'encadrement dans la société, avant de devenir Associée-directrice audit chez Deloitte SA, Genève (1984–2013). Expert-réviseur agréée auprès de l'Autorité de surveillance des réviseurs, elle est actionnaire fondatrice et Présidente de MCT Audit & Advisory, Genève, depuis 2013. Elle a été Présidente du comité d'audit de la Fondation Global Alliance for Improved Nutrition, de 2015 à 2018, membre du Conseil de Surveillance d'Ermewa Holding SA, France, de 2014 à 2021, et Présidente du comité d'audit de 2018 au 31.10.2021. Depuis juin 2023, elle est également membre du Conseil d'administration de Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND), Genève.



Sophie Dubuis

Née le 25 septembre 1974.

Nationalité suisse.

Membre, désignée en 2020 par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Membre du Comité Risques et stratégie jusqu'au 16.05.2024.

Membre du Comité Nominations et rémunération depuis le 16.05.2024.

Sophie Dubuis est Titulaire d'un diplôme de la HES-SO Valais de gestionnaire en tourisme, d'une formation de conduite de collaborateurs et collaboratrices du CRPM. Au bénéfice d'une formation en management à Lausanne et d'un executive MBA en management de projets, Université de Genève, elle est également coach certifiée. Fondatrice et associée gérante de Sow consulting sàrl, Présidente de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (jusqu'au 30.06.2024), Vice-présidente de l'Union Patronale Suisse, elle a occupé diverses fonctions de direction auprès de Bucherer SA, du Centre International de Conférences Genève (CICG), de Palexpo et de Forum Fribourg. Depuis le 01.07.2024 elle préside le Conseil d'administration de Migros Genève.



Bernard Girod

Né le 5 février 1956.

Nationalité suisse.

Membre, désigné en 2018 par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.

Membre du Comité Nominations et rémunération jusqu'au 16.05.2024.

Membre du Comité Risques et stratégie depuis le 16.05.2024.

Titulaire d'un diplôme de technicien en mécanique, Bernard Girod est au bénéfice d'une longue carrière d'entrepreneur. Il est Administrateur président de Serbeco, Satigny, et de ED Energie Durable, Satigny et Administrateur de ProP SA, Satigny. Il est également membre de nombreux conseils d'administration, tels que celui d'Autobritt Genève, Président de CAD Energie 1 SA, Confignon et de Mobiltri SA, Satigny.

**Vincent Mottet**

Né le 17 décembre 1972.

Nationalité suisse.

Membre, désigné en 2022 par l'Association des communes genevoises.

Membre du Comité Risques et stratégie.

Vincent Mottet est, depuis 2019, Délégué aux affaires stratégiques de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) de l'Etat de Genève. Il a acquis une expérience de spécialiste en finances publiques, en ayant notamment occupé, pendant plus de 20 ans, différents postes auprès des départements des infrastructures (DI) du territoire (DT) et de l'instruction publique (DIP). Il possède un Master en Sciences politiques de l'Université de Genève, un MBA de HEC Genève et un Doctorat en Administration des affaires (DBA) de l'Université Lyon 3.

**Sandrine Salerno**

Née le 28 août 1971.

Nationalités suisse, française, italienne.

Membre, désignée en 2022 par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.

Membre du Comité Nominations et rémunération jusqu'au 16.05.2024.

Membre du Comité Risques et stratégie depuis le 16.05.24.

Sandrine Salerno a été Directrice de Sustainable Finance Geneva (SFG) de 2021 à 2023 et a été précédemment membre du Conseil administratif de la Ville de Genève entre 2007 et 2020. Durant cette période, elle a dirigé le Département des finances et du logement. Elle est au bénéfice d'un Master en Sciences politiques de l'Université de Genève, ainsi que d'un Diplôme d'études approfondies en management de l'administration publique.

Nouveau membre du Conseil, dès le 23.04.2024 (Assemblée générale)

**Melina Dimitrakakis**

Née le 4 août 1977.

Nationalité suisse.

Membre, désignée en 2024 par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.

Membre du Comité de Contrôle.

Titulaire d'un Master en Droit et d'un Certificat en Compliance Management de l'Université de Genève, Melina Dimitrakakis dispose de connaissances élargies dans le domaine de la conformité. Elle a débuté sa carrière en 2003 auprès de l'Union Bancaire Privée, en qualité de Compliance Officer. Entre 2007 et 2018, elle a occupé des postes de Compliance Manager et Chief Compliance Officer auprès du groupe Pictet. En 2018, elle a fondé Swiss Compliance Services M. Dimitrakakis.

Membre du Conseil jusqu'au 23.04.2024 (Assemblée générale – Fin de mandat)

Michel Pasteur

Né le 20 décembre 1953.

Nationalité suisse.

Secrétaire, désigné en 2018 par le Conseil d'Etat du canton de Genève.

Membre du Comité de Contrôle.

Titulaire d'une Licence de l'Université de Genève en Sciences économiques et d'un diplôme fédéral d'expert-comptable, Michel Pasteur dispose d'une grande expérience en matière d'audit bancaire et en matière de compliance. De 1978 à 1995, dont deux ans aux Etats Unis, il a travaillé dans deux grandes fiduciaires internationales, dans l'audit bancaire. De 1995 à 2013, il a exercé différents postes à responsabilités au sein de trois établissements bancaires en Suisse et à l'étranger, dont un auprès duquel il a officié en tant que membre du comité exécutif en Suisse, dans les départements compliance. Depuis 2014, il est consultant indépendant en matière compliance.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Manuel Leuthold

Président des conseils d'administration de VARIA US Properties AG, Zug; Patrimonium Asset Management AG, Baar; Enki Capital SA, Nyon; NID SA, La Chaux-de-Fonds. Président du Comité COPTIS Association Suisse des Professionnels en Titrisation Immobilière (jusqu'au 24.04.2024), Petit-Lancy. Président et fondateur de ML Leuthold SA, Petit-Lancy. Membre des conseils d'administration de FUNDIM SA, Lausanne; Sustainable Real Estate Investment SICAV, Zurich; Clinique Générale-Beaulieu Holding SA, Genève; Clinique Générale-Beaulieu SA, Genève.

Jean Olivier Kerr

Membre des conseils d'administration d'Oceana Shipping AG, Morges, Suisse Atlantique Group, Morges et Oceana Bulk SA, Morges.

Serge Fasel

N/A

Jean-Philippe Bernard

Associé gérant auprès de MV4 Production Sàrl et Associé d'OPCIS Services Sàrl. Chargé de cours à l'Institut supérieur de formation bancaire (ISFB). Membre du comité de l'Association Don du Chœur (depuis le 13.11.2024).

Fabienne Bertolucci

Trésorière de la Fondation Madeleine Moret, Lausanne, dirigeante d'Orphée Consulting, Genève et membre du conseil d'administration de Lyra, Genève (depuis le 01.04.2024).

Michèle Costafrolaz

Présidente du conseil d'administration d'ID Logistics SA, Genève. Membre du conseil d'administration d'Helvetia Conseils & Révisions SA, Genève. Gérante de Mesoblast International Sàrl, Meyrin.

Sophie Dubuis

Membre du conseil de direction de la FER (Fédération des Entreprises Romandes), Genève, Trésorière de l'Union des associations patronales genevoises et membre du comité de Suisse Tourisme (depuis le 01.01.2024).

Bernard Girod

Président du conseil d'administration de FBG investissements SA (depuis le 21.11.2024) et de la Fondation 14-16 Jean-Simonet, Carouge (jusqu'au 01.06.2024), et Vice-président de Le Caré (Caritas Accueil Rencontres Echanges), Genève.

Vincent Mottet

Maire de la commune d'Avully, Genève. Membre du comité du Groupement SIS, Genève.

Sandrine Salerno

Membre du conseil d'administration de Serbeco SA, Satigny et des Transports Publics Genevois (TPG) Genève (jusqu'au 31.01.2024); gérante du Groupement des communautés tarifaires Sàrl, Genève (jusqu'au 31.01.2024). Présidente du Théâtre des marionnettes Genève, Genève; Vice-présidente du Grand-Théâtre de Genève, Genève.

Melina Dimitrakakis

(Nouveau membre depuis le 23.04.2024 – Assemblée générale)

Membre du conseil d'administration de Ros-if AG, Zug. Membre du comité du FIFOG (Festival International du Film oriental), Genève (jusqu'en avril 2024).

Michel Pasteur (Secrétaire jusqu'au 23.04.24 – Assemblée générale – Fin de mandat)

N/A

3.3 Nombre de fonctions admises

Les Statuts de la Banque du 26.04.2016 ne prévoient pas de limitation de fonctions. L'article 14 "Devoirs et fonctions" des statuts stipule que :

- Les membres du Conseil d'administration ne peuvent avoir d'autres activités au sein de la Banque.
- Ils sont tenus au strict respect des secrets bancaires et, le cas échéant, de fonction.

3.4 Election et durée du mandat

Les 11 administrateurs sont élus ou désignés de la façon suivante :

- 5 membres désignés par le Conseil d'Etat du Canton de Genève.
- 2 membres désignés par la Ville de Genève.
- 1 membre désigné par les autres Communes genevoises.
- 3 membres élus individuellement par l'Assemblée générale ; lors de ces élections, les collectivités publiques n'ont pas le droit d'exercer le droit de vote afférent aux actions qu'elles sont tenues de détenir conformément à la LBCGe et aux statuts.

La durée d'un mandat d'administrateur est de 4 ans et il peut être renouvelé à 2 reprises. En cas d'entrée en fonction au cours d'une période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci.

Le mandat prend fin au plus tard le jour de l'Assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de 70 ans révolus. Les modalités de désignation et de dépôt des candidatures sont réglées selon l'article 12a de la LBCGe¹, respectivement l'article 9 al.2 des statuts de la Banque².

| Nom de l'administrateur | Début du premier mandat | Fin du mandat actuel | Nombre de renouvellements | Mandat renouvelable |
|----------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------------|---------------------|
| Manuel Leuthold | 2021 | 2026 | 1 | oui |
| Jean Olivier Kerr | 2017 | 2026 | 2 | non |
| Michel Pasteur ³ | 2018 | 2024 | 1 | non |
| Jean-Philippe Bernard | 2021 | 2026 | 1 | oui |
| Fabienne Bertolucci | 2022 | 2026 | 0 | oui |
| Michèle Costafrolaz | 2017 | 2025 | 2 | non |
| Sophie Dubuis | 2020 | 2026 | 1 | oui |
| Serge Fasel | 2018 | 2026 | 1 | oui |
| Bernard Girod | 2018 | 2026 | 1 | non |
| Vincent Mottet | 2022 | 2026 | 0 | oui |
| Sandrine Salerno | 2022 | 2026 | 0 | oui |
| Melina Dimitrakakis ⁴ | 2024 | 2026 | 0 | oui |

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Président du Conseil : Manuel Leuthold

Vice-président du Conseil : Jean Olivier Kerr

Secrétaire du Conseil : Michel Pasteur jusqu'au 23.04.2024 (Assemblée générale – Fin mandat)
– Serge Fasel depuis le 16.05.2024.

¹ ge.ch > rubrique législation genevoise.

² bcge.ch – A propos de la BCGE > Organisation > Cadre réglementaire.

³ Echéance du mandat à l'Assemblée générale du 23.04.2024.

⁴ Membre du Conseil d'administration depuis le 23.04.2024 – Assemblée générale.

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Comité Nominations et rémunération

Le Comité Nominations et rémunération a pour rôle de proposer la nomination du Président de la Direction générale, de son remplaçant et des membres de la Direction générale, et de préavisier la nomination des Directeurs.

Il préavisie la rémunération du Responsable de l'Audit interne, sur proposition du Comité de Contrôle et propose les adaptations du Règlement relatif à la rémunération des membres du Conseil d'administration, ainsi que la rémunération de la Direction générale.

Il est constitué de 4 membres du Conseil d'administration :

- Jusqu'au 16.05.2024 : Jean Olivier Kerr, Président, Serge Fasel, Bernard Girod, Sandrine Salerno.
- A compter du 16.05.2024, le Comité est composé de 3 membres : Jean Olivier Kerr, Président, Serge Fasel, Sophie Dubuis.

Il se réunit lorsqu'une nomination le nécessite, mais au moins 1 fois par an pour se déterminer sur les rémunérations qui lui incombe. En 2024, il s'est réuni 6 fois (13 en 2023).

Comité Risques et stratégie

Le Comité Risques et stratégie examine, dans le cadre d'une démarche prospective, l'environnement de risques dans lequel la Banque agit ou entend agir. Il préavisie à l'intention du Conseil d'administration toute décision importante de nature stratégique ou relative à l'identification et à la gestion des risques.

Il est constitué de 4 membres du Conseil d'administration :

- Jusqu'au 16.05.2024, le Comité est composé de : Jean-Philippe Bernard, Président, Fabienne Bertolucci, Sophie Dubuis, Vincent Mottet.
- A compter du 16.05.2024, le Comité est composé de : Jean-Philippe Bernard, Président, Bernard Girod, Vincent Mottet, Sandrine Salerno.

En 2024, il s'est réuni 8 fois (6 en 2023).

Comité de Contrôle

Le Comité de Contrôle tire ses compétences et devoirs de l'art. 24 et suivants des statuts de la Banque. Il a pour mission, entre autres, de superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque, ainsi que des usages bancaires et d'assurer la liaison et la coordination entre le Conseil d'administration, l'Audit interne et l'organe de révision.

Il est composé d'administrateurs désignés par le Conseil d'administration et d'un membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de Contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire. Simona Terranova a été désignée par le Conseil d'Etat du Canton de Genève au 01.12.2023 et fait partie du Comité de Contrôle à compter de cette date.

Le Comité était composé de 2 membres désignés par le Conseil d'administration jusqu'au 16.05.2024 : Michèle Costafrolaz, Présidente, Michel Pasteur. Ce dernier a quitté le comité le 23.04.2024 (Assemblée générale – Fin de mandat).

Les membres désignés par le Conseil d'administration appartenant au Comité de Contrôle à compter du 16.05.2024 sont : Michèle Costafrolaz, Présidente, Fabienne Bertolucci, Melina Dimitrakakis.

Le Comité de Contrôle se réunit en principe tous les 15 jours au moins. En 2024, il a tenu 26 séances ordinaires (26 en 2023).

3.5.3 Méthodes de travail

- Le Conseil d'administration se réunit 15 fois par année au moins (art. 17 al.1 des statuts de la Banque). En 2024, il s'est réuni 15 fois, lors de séances d'une durée moyenne de 5 heures. Le taux de participation aux séances s'est élevé à 95.8%. Il est présidé par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-président ou le Secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de 4 de ses membres ou de l'organe de révision.
- Le Conseil ne peut prendre de décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.
- Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, approuvé lors de la séance suivante, signé par le Président de la séance et le Secrétaire. Les membres du Conseil d'administration doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour, au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance.
- Le Président de la Direction générale, ou son remplaçant, participe, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'administration, mais ne prend part ni aux votes, ni aux élections. Il requiert, chaque fois qu'il le juge utile, la présence d'autres membres de la Direction générale ou de tiers. En 2024, cela a été le cas à chaque séance du Conseil d'administration.
- En cas de conflits d'intérêts, les membres du Conseil d'administration doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Il est du ressort du Secrétaire de prévenir la survenance d'un éventuel conflit d'intérêts lors du traitement d'un objet particulier.
- Le Conseil d'administration a la possibilité de constituer des Comités permanents ou ad hoc pour étudier des sujets particuliers. Ces Comités n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont chargés de faire rapport au Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration peut participer aux séances des comités. En 2024, le Conseil a disposé de deux comités permanents, en plus du Comité de Contrôle : un Comité Nominations et rémunération et un Comité Risques et stratégie.
- Afin de faire face à la sophistication croissante des métiers, les membres du Conseil d'administration bénéficient de formations organisées régulièrement par la Banque. A titre individuel, chaque membre a la possibilité de demander une formation spécifique au Président, qui dispose d'un budget y relatif.

3.6 Compétences du Conseil d'administration et de la Direction générale

Les compétences et devoirs du Conseil d'administration sont définis aux articles 14 des statuts de la Banque et 12 de la LBCGe. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit que le Conseil d'administration décide :

1. Du plan stratégique et financier et, sur proposition de la Direction générale, et préavis du Comité Risques et stratégie, du concept-cadre pour la gestion des risques. Le Conseil d'administration assume la responsabilité de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficaces, ainsi que du pilotage des risques globaux, sur base consolidée.
2. De l'organisation appropriée de la Banque.
3. Du budget annuel sur proposition de la Direction générale.
4. D'approuver, sur proposition du comité de Contrôle, un plan triennal des tâches à accomplir par l'Audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires.
5. Du cadre général des limites de risques.
6. De l'octroi des grandes enveloppes de risques-crédit, ainsi que de l'octroi de crédits qui sont de sa compétence.

7. Des politiques en matière de risques, notamment de crédit, de taux, de pays et d'assurances, sur proposition de la Direction générale ; il revoit ces politiques dès que les événements l'imposent.
8. De l'information à recevoir dans le domaine du contrôle des risques.
9. Du cadre stratégique d'intervention de la Direction générale dans la fixation des taux de crédit et des taux des dépôts d'épargne.
10. Du cadre stratégique d'intervention de la Direction générale en matière de trésorerie, d'opérations de change, de placements et dépôts de titres, ainsi que d'autres valeurs.
11. De la politique de la Banque en matière de patrimoine immobilier.
12. D'approuver toute acquisition ou cession de participation à titre permanent.
13. De l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières, ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la Direction générale fixées à l'art 24 ch. 3 du présent règlement.
14. Des abandons de créances, adhésions à des concordats extrajudiciaires, postpositions de créances ou cessions de créances pour des montants supérieurs à CHF 2'000'000 ou si l'engagement a fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration.
15. De la nomination en son sein de 2 Administrateurs comme membres du Comité de Contrôle et de la désignation de son Président.
16. De la nomination des membres de la Direction générale.
17. De la nomination du *Chief Risk Officer* (CRO).
18. De la nomination des Directeurs adjoints et des Directeurs.
19. De la politique en matière de personnel, de rémunération et de prévoyance sociale.
20. Des rémunérations fixe et variable des membres de la Direction générale, ainsi que du Responsable et des Collaborateurs de l'audit interne.
21. Des périodes d'interdiction d'achat et de vente d'actions de la Banque, ou d'autres valeurs sensibles, pour les collaborateurs et les organes, lors de périodes critiques (*closed periods*).
22. De ratifier les propositions de nominations de représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation.
23. De la nomination des représentants de l'employeur au sein du conseil de la Fondation de prévoyance du personnel, sur proposition de la Direction générale.
24. De proposer pour ratification, la nomination des représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation.
25. De nommer les représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Les compétences et devoirs de la Direction générale sont définis à l'article 21 des statuts de la Banque. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit les tâches suivantes :

1. Elaborer et soumettre au Conseil d'administration le plan stratégique et financier de la Banque et le concept-cadre pour la gestion des risques.
2. Etablir les documents et propositions nécessaires aux prises de décisions des autorités supérieures de la Banque.
3. Elaborer le budget annuel et le soumettre au Conseil d'administration.
4. Veiller à ce que les structures et l'organisation de la Banque soient conformes aux obligations légales et à l'usage de la profession.
5. Veiller à ce que la Banque soit suffisamment présente dans les milieux économiques.
6. Garantir la bonne exécution des décisions des autorités supérieures de la Banque.

7. Proposer pour ratification, la nomination des représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation.
8. Nommer les représentants de la Banque comme Administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Le règlement de gestion et d'organisation prévoit, qu'en sus des compétences qui lui sont expressément attribuées par la loi et les statuts, la Direction générale décide :

1. De la fixation des taux d'intérêt dans le cadre stratégique donné par le Conseil d'administration.
2. Des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du Conseil d'administration.
3. De l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières, ainsi que d'immeubles qui ne sont pas destinés à l'usage de la Banque, pour un montant n'excédant pas CHF 5'000'000, ce plafond ne s'appliquant pas aux titres négociables qui sont autorisés dans le cadre général des limites de risques.
4. De l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 3'000'000 par objet au maximum.
5. De la nomination des fondés de pouvoir et des mandataires commerciaux.
6. De la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la Banque, à l'exception d'elle-même, du Responsable et des collaborateurs de l'Audit interne.
7. Des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement.
8. De surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques.
9. De déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au Conseil d'administration.
10. De proposer au Conseil d'administration le système des limites globales pour approbation. Celui-ci inclut notamment les limites pour opérations de marché, les limites banques et les limites pays.
11. De présenter régulièrement au Conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.), ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le Conseil.
12. D'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR), à l'attention du Conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle

- Le Conseil d'administration évalue périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins, ainsi que le système de contrôle interne. Il évalue son efficacité, ainsi que son adéquation à l'activité et à la taille de la Banque. Il met en place un système d'information entre les organes de la Banque, dont le Président du Conseil est le garant.
- La Direction générale informe le Conseil d'administration de la marche des affaires de la Banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent.
- Le Président du Conseil d'administration, la Direction générale, le Comité de Contrôle, l'Audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au Conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et les activités des différents secteurs, y compris les filiales.

Ceci se concrétise entre autres de la façon suivante :

- Mise à disposition du Président du Conseil d'administration, des procès-verbaux hebdomadaires des séances de la Direction générale.
- Compte-rendu du Président de la Direction générale à chaque séance du Conseil d'administration sur la marche des affaires.
- Rapports trimestriels sur les risques par le *Chief Risk Officer*.
- Rapport trimestriel des résultats par le *Chief Financial Officer*.
- Rapports sur les missions de contrôle effectuées au sein du Groupe par le responsable du Comité de Contrôle et suivi semestriel des recommandations de l'Audit interne et externe.
- Rapport oral sur l'activité du Comité de Contrôle, à chaque séance, par son Président ; rapport semestriel de l'organe de révision externe.

L'Audit interne



Monique Seiss Baudry

Cheffe de l'Audit interne.
Subordonnée au Conseil d'administration.

Composé, au 31.12.2024, de 9 collaborateurs, **l'Audit interne est placé sous la responsabilité de Monique Seiss Baudry**, titulaire d'un Master en sciences économiques de l'Université de Genève, d'un certificat universitaire (CAS) en Compliance Management, des certificats internationaux en audit interne (CIA) et en gestion des risques (CRMA) délivrés par l'Institute of Internal Auditors (IIA), du certificat de Gestion Actif-Passif (ALM) délivré par le Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et de Statistique (GENES) de Paris, ainsi que du certificat de spécialiste en Finance durable de l'ISFB.

L'Audit interne est une entité indépendante de la Direction générale, subordonnée directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et de ses filiales et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. En évaluant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, il fournit au Conseil d'administration et à la Direction générale une assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne et formule, si nécessaire, des propositions d'amélioration.

Son organisation, son champ d'activité, ainsi que son fonctionnement sont réglés aux articles 16A de la Loi sur la Banque cantonale de Genève (LBCGe), aux articles 28 et 29 des Statuts, aux articles 28 à 31 du Règlement de gestion et d'organisation, ainsi que par la Charte d'Audit interne approuvée par le Conseil d'administration.

La Responsable de l'Audit interne réalise annuellement, sur la base d'une analyse des risques, un exercice de planification à 3 ans des missions d'audit. Cette planification est coordonnée avec celle de l'organe de révision externe et est discutée puis préavisée par le Comité de Contrôle avant d'être approuvée par le Conseil d'administration. Cette planification peut être sujette à modification en cours d'année avec l'accord du Comité de Contrôle en cas de besoin (en réponse à des changements dans l'organisation, l'activité ou les risques).

Sur la base du plan d'audit et à la fin de ses travaux, l'Audit interne émet, à l'intention de la Direction générale, du Comité de Contrôle et du Conseil d'administration des rapports détaillés relatifs à ses contrôles et leur adresse un *reporting* semestriel du suivi des recommandations émises, ainsi qu'un rapport annuel d'activité. L'ensemble de ces documents sont également transmis à l'organe de révision externe.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité de Contrôle, lequel évalue annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées et qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité.

L'Audit interne répond aux exigences qualitatives posées par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A ce titre, le Conseil d'administration fait procéder tous les 5 ans – en plus des diligences annuelles conduites par l'organe de révision externe – à une évaluation externe de l'Audit interne. Les sociétés d'audit, autorisées par la FINMA, mandatées pour ces évaluations, ont confirmé aux organes de la Banque que l'Audit interne exerce son activité en conformité avec les normes de l'Institute of Internal Auditors (IIA) et des meilleures pratiques.

Les membres de l'Audit interne possèdent collectivement une grande expérience professionnelle et l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs missions de contrôle. Ils sont tous titulaires de diplômes et de certifications professionnelles requis pour la tenue professionnelle de leurs fonctions (Master en Sciences économiques ou équivalent, Executive MBA en finance, certification internationale en audit interne et en gestion des risques de l'IIA ou expertise-comptable et, pour certains, en audit informatique, en compliance et en finance durable).

L'Audit interne comprend 3 sections, qui regroupent des auditeurs disposant d'une expertise des principaux métiers, fonctions et domaines d'activités de la Banque, soit notamment : domaine des crédits et le financement du négoce international (*trade finance*), domaine de la gestion de fortune, l'*asset management*, la salle des marchés, ainsi que la conformité (*compliance*), ainsi que le domaine de la comptabilité et du contrôle de gestion, l'informatique et les cyberrisques.

3.8 Seuil pour la représentation des sexes

Jusqu'au 23.04.2024 (Assemblée générale), 4 femmes siègent au Conseil d'administration correspondant à 36% la part de femmes et celle des hommes à 64%.

A compter du 23.04.2024, 5 femmes siègent au Conseil d'administration. La part des femmes s'élèvent à 45%, celle des hommes à 55%.

4. Direction générale¹

4.1 Membres

Au 31.12.2024, la Direction générale est constituée de 7 membres, sous la présidence de Nicolas Krügel. Elle est nommée pour une durée indéterminée; ses membres sont mis au bénéfice de la retraite lorsqu'ils en atteignent l'âge légal, sauf accord préalable entre le Conseil d'administration et le membre de la Direction générale concerné.

Aucun membre de la Direction générale:

- N'a de fonction permanente de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses ou étrangers.
- N'occupe de fonctions officielles ou ne remplit de mandats politiques.



Nicolas Krügel

Né le 19 août 1972.

Nationalité suisse.

Président de la Direction générale (CEO) dès le 06.03.2024.

Au bénéfice d'un Master of Science de l'Université de Neuchâtel, Nicolas Krügel a complété sa formation par un Executive Program de l'Université de Stanford. Nicolas Krügel a passé les 27 premières années de sa carrière auprès du groupe Credit Suisse, dont il a été depuis 2018 le Chief Credit Officer pour la Division suisse. Son exposition prolongée à l'ensemble des segments d'une banque universelle en Suisse romande, à Zurich, en Californie, ainsi qu'à New York lui a permis d'acquérir un bagage pointu, de développer des compétences de leadership largement reconnues dans un environnement professionnel suisse et international exigeant. Nicolas Krügel a été Administrateur et Président du comité des risques de BANK-now, une filiale du groupe Credit Suisse spécialisée dans les financements à la consommation. Il a présidé son Conseil ad interim jusqu'au 20 novembre 2023. Depuis le 06 mars 2024, il préside la Direction générale de la Banque Cantonale de Genève.



Frédéric Vernet

Né le 25 juin 1974.

Nationalités suisse et française.

Responsable de la division Finance (CFO).

Chief Risk Officer (CRO).

Remplaçant du Président de la Direction générale.

Titulaire d'une formation d'ingénieur en informatique et robotique, d'un Master en Administration des entreprises de l'IAE de Paris et d'un diplôme universitaire en Génie civil de l'Université de Lyon, Frédéric Vernet débute sa carrière en 1999, en tant qu'ingénieur projet chez Capgemini Ernst & Young. Il rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003, en tant qu'Organisateur en charge du projet crédit+, où il contribue à la mise en place d'un nouveau processus *front to back* d'octroi des crédits. Dès 2006 et durant deux années, il dirige le département Gestion du réseau & Business development de la division Grand public & réseaux. En 2007, il crée la fonction MIS (Management Information System), rattachée à la division Finance et gestion des risques, où il développe le modèle de reporting analytique de la Banque. De 2012 à 2020, il dirige le département Contrôle de gestion, où il met notamment en place le Plan Stratégique et Financier et poursuit le développement du MIS. En janvier 2021, il est nommé membre de la Direction générale, responsable de la division Finance (CFO). Frédéric Vernet occupe également la position de CRO (*Chief Risk Officer*) depuis le 1^{er} mars 2021.

¹ Voir structure opérationnelle au 01.03.2025 en page 12.



Pierrette Jatton Klopfenstein

Née le 24 avril 1970.

Nationalité suisse.

Responsable de la division Genève jusqu'au 31.08.2024.

Responsable de la division Particuliers & Banque digitale depuis le 01.09.2024.

Titulaire d'une licence HEC de l'Université de Lausanne, d'un Brevet fédéral de technicien en marketing, d'une certification SAQ conseillère clientèle individuelle et d'un Advanced management diploma de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall ES-HSG, Pierrette Jatton Klopfenstein est d'abord active dans le domaine de la prévoyance (auprès de Swiss Life), puis du marketing (BCV). Elle rejoint la Banque Cantonale de Genève en 2003, en qualité de Product manager, puis prend la responsabilité du Business development. Elle occupe par la suite la direction de différents départements : Cheffe Marketing (2007–2011), Cheffe Etat-major de la Direction générale (2011–2012), Cheffe Logistique (2012–2013), puis Cheffe du secteur Centre de la division Genève. Elle est nommée membre de la Direction générale, responsable de la division Genève dès le 1^{er} avril 2018. Au 1^{er} septembre 2024, elle prend la responsabilité de la nouvelle division Particuliers & Banque digitale.



Yves Spörri

Né le 17 septembre 1968.

Nationalité suisse.

Responsable de la division International jusqu'au 31.08.2024.

Responsable de la division Corporate Banking & Trade Finance du 01.09.2024 au 28.02.2025 (Démission).

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur-agronome de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. De 1994 à 2001, Yves Spörri exerce différentes fonctions au sein du département Correspondant Banking de la Bank Kreiss AG à Francfort. En 2001, il rejoint la section Relations banques de la Banque Cantonale de Genève en tant que cadre, nommé membre de la direction en 2004. Il devient Chef du département Institutions financières et Collectivités publiques en 2007, puis responsable de l'Unité d'affaires Banques et institutions internationales en 2011. En juillet 2016, il prend la responsabilité de l'Unité d'affaires Banques et assurances et du département Multinationales et institutions internationales. En janvier 2017, il est nommé membre de la Direction générale, responsable de la division Entreprises et clients institutionnels. En janvier 2020, il devient responsable de la division International. Au 1^{er} septembre 2024 il prend la responsabilité de la nouvelle division Corporate Banking & Trade Finance jusqu'au 28 février 2025.



Philippe Marti

Né le 7 avril 1962.

Nationalités suisse et française.

Responsable de la division Juridique & Conformité.

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et d'un brevet d'avocat (Ordre des avocats de Genève), Philippe Marti entre à l'UBS en 1987, au sein du service Juridique. Puis, il rejoint en 1995, la Banque Populaire Suisse à Genève (devenue par la suite Credit Suisse) en tant que Responsable du service Juridique, puis de la direction administrative du service Juridique Suisse romande Private Banking et Retail de 1997 à 2003, et il devient membre de la direction. En 2004, il rejoint BNP Paribas Private Bank (Switzerland) SA en tant qu'Adjoint au responsable du service Juridique banque privée, membre de la direction. En 2007, il intègre le Crédit Agricole (Suisse) SA comme Responsable du service Juridique du pôle banque privée. Début 2010, il rejoint le Groupe BCGE en qualité de Responsable du département Juridique (CEO Office). En 2015, il est nommé Responsable de l'unité d'affaires Juridique et contentieux. Au 1^{er} janvier 2020, il conduit l'Unité d'affaires Juridique, Conformité et Contentieux rattachée à la division Finance. En janvier 2022, il est nommé membre de la Direction générale, responsable de la division Juridique & Conformité.

**Jean-Marc Joris**

Né le 10 septembre 1968.
Nationalités suisse et belge.
Responsable de la division Opérations.

Titulaire d'une Licence en Sciences commerciales et financières de l'ICHEC Bruxelles, Jean-Marc Joris a travaillé, en 1993, auprès de Dexia Luxembourg, au département Marché des capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, il a occupé les fonctions de chargé de mission au département Information Risk Management auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, il est Sous-directeur, head business development, auprès d'ING Baring Private Bank à Genève. En avril 2002, il rejoint la Banque Cantonale de Genève, en tant que membre de la Direction, responsable du département Organisation et Responsable ad interim du département Informatique. Depuis le 1^{er} juillet 2003, il est nommé membre de la Direction générale, Responsable de la division Opérations.

Nouveau membre de la Direction générale au 01.09.2024**Katia Coudray**

Née le 26 septembre 1969.
Nationalité suisse.
Responsable de la division Wealth & Asset Management
depuis le 01.09.2024.

Katia Coudray est titulaire d'un Bachelor en Economie d'Entreprise de la HES-SO Valais, du CIIA, ainsi que d'une formation AMP de l'IMD à Lausanne. Elle détient également une certification d'administrateur du Swiss Board Institute (SBI). Elle débute sa carrière au sein de Credit Suisse à Zurich, sur le marché des capitaux et la gestion institutionnelle. Elle occupe ensuite différentes fonctions chez Pictet et EFG (anciennement Banque Edouard Constant), en tant que spécialiste en *private equity* et gérante de fonds de placement en actions thématiques. En 2001, Katia Coudray rejoint l'Union Bancaire Privée (UBP), où elle développe les départements de multigestion, l'investissement sur les marchés émergents, ainsi que l'entité en charge de la création de produits financiers destinés à la banque privée et à l'*asset management*. En 2009, elle élargit son champ d'action et développe le département d'Advisory pour la banque privée en complément de ses autres activités. Katia Coudray devient membre de la Direction générale de l'UBP et du Comité de direction de l'AM en 2005. En 2011, elle rejoint le groupe Syz en tant que responsable des produits et des investissements. Deux ans plus tard, elle est nommée CEO de Syz Asset Management, la filiale d'investissements institutionnels du groupe, dirigeant une équipe de plus de 130 personnes et supervisant 9 filiales à l'étranger. En 2019, elle évolue vers une carrière d'administratrice indépendante, siégeant aux comités d'audit et de rémunération de grandes institutions financières telles que GAM Holding et la Banque CA Indosuez (Suisse) SA. Parallèlement, elle crée une société de gestion spécialisée dans l'investissement durable. En septembre 2024, Katia Coudray remet ses mandats et rejoint la BCGE en tant que membre de la Direction générale, à la tête de la division Wealth & Asset Management nouvellement créé.

Président de la Direction générale (CEO) jusqu'au 05.03.2024

Blaise Goetschin

Né le 1^{er} septembre 1957.

Nationalité suisse.

Président de la Direction générale (CEO) jusqu'au 05.03.2024.

Titulaire d'une licence en gestion d'entreprise de l'Ecole des HEC / Université de Lausanne. 1982, auditeur senior, Pricewaterhouse Genève. 1985, deputy vice president, département Capital Markets Credit Suisse, Zurich. 1988, senior vice president, département CS Corporate Banking, New York. 1990, membre de la direction, responsable de CS Corporate Finance pour les régions de Suisse romande, Berne et Bâle. 1993, Head CS Corporate finance: sociétés privées en Suisse. 1995, Chef du Service des finances de l'Etat, Canton de Vaud. Major aD Armée suisse. 1998, CEO, Banque Fiduciary Trust International, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse du groupe basé à New York. Du 1^{er} octobre 2000 au 5 mars 2024, Président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Genève.

Membres de la Direction générale jusqu'au 31.08.2024

Urs Ziegler

Né le 19 décembre 1964.

Nationalité suisse.

Responsable de la Division Asset management, Chief Investment Officer (CIO), jusqu'au 31.08.2024.

Titulaire d'une Licence en Sciences politiques de l'Université de Lausanne et du Certified International Investment Analyst (CIIA®), Urs Ziegler débute sa carrière auprès de la Société de Banque Suisse (SBS), jusqu'à la fusion avec l'UBS, où il devient head of Product Management au département Corporate and Institutional Clients. En 1998, il entre chez Julius Bär Asset Management comme Sales and relationship Manager. En 2006, il intègre la Banque Cantonale Vaudoise pour diriger le Business Development du pôle Asset Management. En décembre 2020, il rejoint la Banque Cantonale de Genève en tant que chef de l'unité d'affaires BCGE Asset management. Le 1^{er} janvier 2022, il est nommé membre de la Direction générale, responsable de la division Asset management jusqu'au 31 août 2024.

Virginie Fauveau

Née le 2 juin 1970.

Nationalités suisse et française.

Responsable de la division Entreprises jusqu'au 31.08.2024.

Titulaire d'un Master en ingénierie financière à Paris, à l'ESLSCA, Virginie Fauveau débute son activité professionnelle à la Banque Vernes, une banque d'affaires parisienne. Au bénéfice d'une expérience professionnelle de près de 25 ans principalement auprès d'entreprises familiales et dans plusieurs institutions bancaires en France et en Suisse, notamment à la Banque Lombard Odier et Cie à Genève, elle a développé une expertise de conseil dans la gouvernance, la transmission et le financement d'entreprises. Elle rejoint le département Corporate Finance de la Banque Cantonale de Genève en 2008, avant d'en prendre la responsabilité en 2010 et de devenir Directrice de Capital Transmission (jusqu'au 31 décembre 2019), filiale de la Banque active dans le Private Equity. En janvier 2020, elle est nommée membre de la Direction générale, responsable de la division Entreprises jusqu'au 31 août 2024.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Nicolas Krügel

Administrateur à l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (depuis le 29 février 2024). Membre du comité de la Fondation Genève Place Financière (depuis le 8 mai 2024). Membre des conseils d'administration de l'Union des Banques Cantoniales Suisses (depuis le 29 novembre 2023), de la Foncière (depuis le 28 février 2024), et d'Investissements fonciers SA (depuis le 28 février 2024).

Membre du conseil de la fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE (depuis le 29 février 2024). Président des conseils d'administration de Dimension SA (depuis le 27 février 2024), Capital Transmission SA (depuis le 28 février 2024), Mont-Fort Funds AG (depuis le 1^{er} juillet 2024) et BCGE (Asia) Company Limited (depuis le 7 mars 2024). Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA (depuis le 6 mars 2024).

Frédéric Vernet

Vice-président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA. Vice-Président du Conseil d'administration de Mont-Fort Funds AG (depuis le 1^{er} juillet 2024). Vice-président du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Whympet (depuis le 3 décembre 2024). Vice-président du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière du Saint Gothard (depuis le 3 décembre 2024). Vice-président du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse (depuis le 3 décembre 2024).

Pierrette Jatton Klopfenstein

Membre représentante de la BCGE au sein du conseil de l'association GENILEM. Trésorière de l'Association de développement de Saubraz.

Yves Spörri (Chef de la division Corporate Banking & Trade Finance, jusqu'au 28.02.2025 – Démission).

Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA. Membre du Conseil d'administration de BCGE (Asia) company LTD et de Capital Transmission SA (assemblée générale 22 octobre 2024). Vice-président du Conseil d'administration de Dimension SA (assemblée générale 31 octobre 2024).

Philippe Marti

Président du conseil d'administration de Swiss Public Finance Solutions SA (SPFS). Membre de la commission juridique de l'Union des Banques Cantoniales Suisses. Membre de "Arbeitsgruppe Finanzmarkt" de economiesuisse.

Jean-Marc Joris

Membre du conseil d'administration de Finnova AG, Lenzburg (depuis le 4 décembre 2024).

Katia Coudray (nouveau membre de la Direction générale au 01.09.2024).

Membre du conseil d'administration de Zenhäusern Frères, Présidente du Conseil d'administration de Loyal Finance AG (depuis le 16 octobre 2024).

Blaise Goetschin (CEO jusqu'au 05.03.2024).

Président des conseils d'administration de Capital Transmission SA, Genève, Dimension SA, Lausanne. Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève | France SA, Lyon. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire, Genève. Membre du comité de nominations et rémunération de l'Union des Banques Cantoniales Suisses, Bâle. Membre des conseils d'administration de l'Association Suisse des Banquiers, Bâle, de economiesuisse, Zurich et d'Investissements Fonciers SA, Lausanne. Membre des conseils de la fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève, de la Fondation Genève Place Financière et de la Fondation H. Dudley Wright, Genève. Membre du comité de la Chambre Genevoise Immobilière.

Urs Ziegler (membre de la Direction générale jusqu'au 31.08.2024).

Président du conseil d'administration de Loyal Finance AG, Zurich.

Virginie Fauveau (membre de la Direction générale jusqu'au 31.08.2024).

Membre du conseil d'administration de Dimension SA, Lausanne. Membre de la commission technique de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG). Membre du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich. Membre du Conseil de Fondation de la Fondation Immobilière Patrimoine, Genève. Membre du Centre d'Accueil de la Genève Internationale, Genève.

4.3 Nombre de fonctions admises

L'article 20 "Devoirs et fonctions" des statuts de la Banque du 26.04.2016 précise que :

- Les membres de la Direction générale doivent tout leur temps à la Banque.
- Toutefois, avec l'accord exprès du Conseil d'administration et lorsque l'intérêt de la Banque le justifie, ils peuvent accepter des mandats ou fonctions extérieurs.

4.4 Contrats de *management*

La Banque n'a conclu aucun contrat de *management*.

4.5 Seuil pour la représentation des sexes

Jusqu'au 31.08.2024, la Direction générale est composée de 8 membres, dont 2 femmes. La part des femmes s'élève à 25% et celle des hommes à 75%.

A compter du 01.09.2024, la Direction générale comporte 7 membres, dont 2 femmes. La part des femmes s'élève à 29% et celle des hommes à 71%.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Principes de rémunération du Conseil d'administration

Le règlement relatif à la rémunération des membres du Conseil d'administration de la BCGE relève de la compétence de ce dernier ; il a été approuvé par le conseil le 17 septembre 2010 et est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2010. Il a été modifié pour la dernière fois le 12 décembre 2024 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

La rémunération des membres du Conseil d'administration se base sur leur charge de travail, leurs responsabilités, les risques encourus, les pratiques du marché et celles des banques cantonales.

Leur mandat court sur une année complète d'Assemblée générale en Assemblée générale.

Le règlement de rémunération est appliqué. Pour l'année de référence, il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

Rémunération fixe

A titre de rémunération de leur engagement en faveur du Conseil d'administration et de ses Comités, les Administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire, majorée d'une indemnité fonctionnelle.

Le Conseil peut décider de rémunérer des mandats particuliers confiés à ses membres ou commander des expertises externes ; il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 50'000.

Rémunération variable

Afin de garantir leur indépendance et de promouvoir leur intérêt pour le développement à long terme de la Banque, les membres du Conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

Plan d'intéressement en actions

Depuis 2019 et jusqu'au 30 avril 2024, les Administrateurs ayant exercé leur mandat pendant une année complète, d'Assemblée générale en Assemblée générale, ont pu recevoir, par tranche de rémunération de CHF 3'000, 4 actions gratuites conditionnées par l'achat de 2 actions à leur prix de marché.

Depuis le 1^{er} mai 2024, les Administrateurs ayant exercé un mandat pour une année complète peuvent participer au plan d'intéressement aux conditions suivantes (dès 2025, les collaborateurs bénéficieront de la même méthode de calcul sur le plan d'intéressement lié aux gratifications):

- La première action commandée est intégralement financée par la Banque.
- Chaque action supplémentaire commandée est financée à hauteur de 75% par la Banque, le solde étant à la charge du membre du Conseil d'administration.

La valeur totale des actions ainsi acquises ne peut pas dépasser la limite de 30% du montant total des indemnités perçues par le membre du Conseil d'administration.

Ces titres sont bloqués 5 ans, même si le mandat s'éteint dans l'intervalle.

Frais de représentation et frais professionnels

Le Président du Conseil d'administration perçoit une indemnité d'un montant annuel de CHF 30'000 pour couvrir les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Les frais professionnels sont remboursés conformément au règlement des frais en vigueur, validé par l'Administration fiscale du Canton de Genève, le 28 août 2015.

Prestations sociales

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux cotisations sociales ordinaires en vigueur. Ils ne sont cependant pas affiliés à la Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE.

Conditions préférentielles

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations de la BCGE.

Politique de rémunération de l'ensemble des collaborateurs

Le règlement relatif à la rémunération du personnel relève de la compétence du Conseil d'administration. Le règlement applicable à l'année sous revue a été approuvé par le conseil le 11 novembre 2015 et modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020.

La rémunération des collaborateurs comprend une rémunération fixe, une rémunération variable non systématique, ainsi que des plans d'intéressement en actions. La rémunération fixe occupe une part prépondérante de la rémunération des collaborateurs et est évaluée sur plusieurs critères: *benchmarking*, offres du marché et concurrence notamment. Chaque année, le Conseil d'administration décide de l'adaptation de la masse salariale fixe.

L'enveloppe de rémunération variable est décidée chaque année par le Conseil d'administration au moment du bouclage des comptes. Elle intègre une enveloppe destinée aux rémunérations variables individuelles et, éventuellement, une enveloppe complémentaire si les résultats de l'année en cours sont en forte croissance par rapport aux trois années précédentes.

Une part des enveloppes variables peut être distribuée en actions dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50% dans le cas de l'enveloppe complémentaire. Ces actions sont bloquées pour une durée de 5 à 10 ans.

Dans certains métiers du front, comme le Private Banking, le Trade Finance, les crédits ou la banque de réseau, des modèles de rémunération définissant la part variable du salaire, totalement ou partiellement quantitatifs, ont été mis en œuvre. Ils ont été développés en tenant compte des paramètres principaux suivants:

- Protection de l'intérêt du client.
- Reconnaissance de la compétence individuelle ou collective.
- Absence d'incitation à la prise de risque exagérée.
- Rigueur administrative, corrélation entre la rémunération variable et les revenus de la Banque.

Les rémunérations des fonctions de contrôle ne sont pas directement subordonnées aux résultats commerciaux des entités qu'elles contrôlent.

| Plan | Critères d'attribution | Description | Durée de blocage ¹ |
|--|--|--|-------------------------------|
| Rémunération variable ordinaire⁵ | Rémunération variable de minimum CHF 3'000. | 4 actions gratuites par tranches de CHF 3'000 conditionnées par l'achat de 2 actions à leur prix de marché. | 5 à 10 ans, à choix. |
| Enveloppe complémentaire | Niveau du résultat annuel consolidé, comparativement aux résultats des 3 années précédentes. | 50% en actions pour les membres de la Direction générale ² et de la Direction, 20% en actions pour les autres collaborateurs. | 5 ans. ³ |
| Ancienneté | Dès 3 années d'ancienneté | De 4 à 14 ⁴ actions | 5 ans. |
| Fidélité | Dès 10 ans d'ancienneté et par tranches de 5 ans. | CHF 4'000 en actions | 5 ans. |
| Participation au capital | Dès une année d'ancienneté | 4 actions gratuites conditionnées par l'achat de 4 actions à leur prix de marché. | 5 à 10 ans, à choix. |

¹ Le blocage est supprimé en cas de fin des rapports de travail, à l'exception des collaborateurs dont le contrat de travail s'interrompt par la retraite ou l'invalidité ; ils peuvent alors choisir de maintenir le blocage.

² Le Conseil d'administration peut décider d'année en année de modifier la clé de répartition entre actions bloquées et liquidités attribuées aux membres de la Direction générale.

³ Le blocage est maintenu pour les membres de la Direction générale au-delà de la fin du contrat de travail.

⁴ Dès 25 ans d'ancienneté.

⁵ Plan d'intéressement en vigueur pour l'année de référence. Dès 2025, les collaborateurs bénéficieront du plan de référence auquel sont nouvellement soumis les membres de la Direction générale.

Les délais de blocage des actions de la Banque acquises par l'ensemble des collaborateurs de la Maison-mère – en vertu des plans d'intéressement – et les conditions fiscales qui leur sont liées, sont expliquées dans le tableau ci-dessus et au point 4.22 des comptes de la Maison-mère.

Les collaborateurs bénéficient de divers avantages sur certaines prestations de la BCGE. La Banque met à leur disposition des prestations sans marge ou avec une faible marge commerciale. Au-delà des montants énoncés dans le règlement du personnel, les conditions clientèle s'appliquent.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité pour la mise en œuvre des politiques de rémunération.

Programmes de participation

Tous les collaborateurs de la Banque bénéficient de 4 plans d'intéressement, qui leur donnent la possibilité d'aligner leurs intérêts financiers personnels à ceux de l'entreprise. Ces plans prévoient la remise gratuite ou conditionnelle d'actions BCGE bloquées sur 5 à 10 ans selon le choix du collaborateur pour certains plans. Lorsque la remise d'actions gratuites implique un achat par le collaborateur, les actions acquises par ce dernier sont bloquées pour la même durée.

Ces plans sont détaillés dans le règlement du plan d'intéressement, dont toute modification doit être soumise au Conseil d'administration.

Principes de rémunération de la Direction générale

La rémunération des membres de la Direction générale vise à garantir la compétitivité de la Banque sur une place financière très développée et à lui permettre d'attirer et de retenir les meilleurs compétences et talents.

Elle tient compte des responsabilités individuelles, d'une évaluation des performances et s'inscrit dans les réalités du marché.

Les membres de la Direction générale perçoivent une rémunération fixe et une rémunération variable ; ils ne bénéficient pas de commissions d'incitation relatives aux nouvelles affaires dans le domaine des crédits hypothécaires et de la gestion de fortune, qui sont ouvertes aux autres collaborateurs de la Banque.

De plus, les rémunérations perçues par les membres de la Direction générale dans le cadre de leurs fonctions dans d'autres conseils d'administration sont intégralement reversées à la Banque.

Rémunération fixe

La rémunération fixe rétribue la mission, les responsabilités de base et l'atteinte des objectifs standards.

A l'engagement, cette composante est principalement déterminée en fonction des usances salariales pour des fonctions comparables dans le secteur bancaire.

Par la suite, elle est ajustée en fonction de l'évolution des responsabilités et des performances, selon les mêmes règles que celles applicables à l'ensemble des collaborateurs de la Banque.

Rémunération variable

La rémunération variable des membres de la Direction générale récompense les performances individuelles ou collectives dépassant la mission de base.

L'enveloppe globale des rémunérations variables de la Direction générale est déterminée par le Conseil d'administration. Ce dernier prend sa décision sur la base des critères de rentabilité, de productivité, de compétitivité et de maîtrise du risque de la Banque.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est ensuite répartie entre les Directeurs généraux, en fonction du degré d'atteinte de leurs objectifs individuels et de la performance de leur division respective.

De plus, en cas de résultats de la Banque particulièrement favorables, la Direction générale reçoit une enveloppe complémentaire, versée à hauteur de 50% en actions de la Banque, bloquées sur 5 ans. Cette enveloppe est distribuée si le résultat opérationnel de l'année sous revue est supérieur à la moyenne des 2 meilleures années parmi les 3 précédentes, ce qui a été le cas en 2024.

L'attribution ou non de l'enveloppe complémentaire peut donc provoquer une certaine volatilité de la rémunération totale des membres de la Direction générale d'une année sur l'autre.

Globalement et selon la tendance, la part variable des rémunérations de la Direction générale ne devrait pas dépasser la part fixe.

Pour l'année sous revue, les rémunérations variables, plans d'intéressement inclus, ont représenté entre 67.26% et 42.02% de la rémunération totale.

Les rémunérations fixes et variables de chaque membre de la Direction générale sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Président de la Direction générale (à l'exclusion de sa propre rémunération) et préavis du Comité Nominations et rémunération.

Plans d'intéressement

Comme l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les membres de la Direction générale sont éligibles aux 4 plans d'intéressement.

Pour la gratification 2024, versée en 2025, les membres de la Direction générale peuvent participer au plan d'intéressement aux conditions suivantes :

- La première action commandée est intégralement financée par la Banque.
- Chaque action supplémentaire commandée est financée à hauteur de 75% par la Banque, le solde étant à la charge du membre de la Direction générale.

La valeur totale des actions ainsi acquises ne peut pas dépasser la limite de 30% du montant total de la gratification perçue par le membre de la Direction générale.

Frais de représentation et frais professionnels

Les membres de la Direction générale perçoivent une indemnité d'un montant annuel de CHF 30'000 pour couvrir les frais de représentation inhérents à leur fonction.

Les frais professionnels sont remboursés conformément au règlement des frais en vigueur, validé par l'Administration fiscale du Canton de Genève, le 28 août 2015.

Prestations sociales de la direction générale

Les membres de la Direction générale sont soumis aux cotisations sociales ordinaires en vigueur.

Ils sont également affiliés à la Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE, aux mêmes conditions que les collaborateurs de la Banque. Davantage de précisions sur le plan de prévoyance sont présentées dans le rapport RSE de la BCGE, en page 51.

Conditions préférentielles

Les membres de la Direction générale bénéficient des conditions préférentielles sur les prestations de la BCGE, au même titre et aux mêmes conditions que les collaborateurs de la Banque.

5.2. Indication des crédits, prêts, rémunérations et participations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Ces informations se trouvent au point 4.22 du présent rapport.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires

Il n'existe aucune limitation des droits de vote ni de clause statutaire prévoyant l'octroi de dérogations pour les représentants institutionnels.

6.1.2 Compléments d'informations à apporter pour les émetteurs qui ne sont pas soumis aux dispositions du droit des sociétés anonymes en vertu des art. 620 – 762 CO

Il n'existe pas de limitations des droits de vote et de clauses régissant l'octroi de dérogations pour les représentants institutionnels ni de dérogations effectivement accordées durant l'exercice sous revue.

6.1.3 à 6.1.6

Non pertinent.

6.2 Quorums statutaires

- L'Assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, la scission, la transformation et la dissolution de la Banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions.
- Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du Président de l'Assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

- L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire. Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins un dixième du capital social peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi.
- Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une Assemblée générale extraordinaire. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, 20 jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la Feuille d'avis officielle de la République et Canton de Genève (FAO) et dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC).

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million peuvent requérir par écrit, dans un délai de 40 jours avant l'Assemblée générale, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant leur proposition.

6.5 Inscriptions au registre des actions

- La Banque tient un registre des actions. Seules les personnes inscrites au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote sont considérées comme actionnaires à l'égard de la Banque et peuvent exercer leur droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- La clôture du registre des actions a lieu en général une vingtaine de jours avant l'Assemblée générale. La date exacte est communiquée à la Bourse Suisse en moyenne 2 mois avant une Assemblée générale. Il n'y a pas de dérogations prévues.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'*opting out* ou d'*opting up*.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaboré en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale relativement aux prises de contrôle.

7a Transparence sur les questions non financières

Non pertinent, car la BCGE est soumise à la réglementation sur les questions non financières (art. 964a ss CO). En l'espèce, le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de la Banque renseigne sur les questions non financières.

8. Organe de révision externe

L'Assemblée générale ordinaire a accepté le renouvellement du mandat de réviseur confié à la société Deloitte, en qualité d'organe de révision externe, pour l'année 2024.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision externe est réélu chaque année par l'Assemblée générale des actionnaires. Le réviseur responsable, selon le dispositif légal applicable aux banques, est Alexandre Buga, depuis 2019.

Un appel d'offres pour la sélection de l'organe de révision externe a été réalisé par la Banque en 2018, appel d'offres que la société Deloitte a remporté.

8.2 Honoraires de révision (en CHF)

Les honoraires de révision sont perçus par Deloitte.

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Révision Groupe BCGE | 644'000 | 664'000 |
| <i>dont BCGE uniquement</i> | <i>530'000</i> | <i>550'000</i> |

Hors TVA et frais de débours

8.3 Honoraires supplémentaires (en CHF)

Les honoraires supplémentaires de révision comprennent essentiellement le coût de l'examen succinct des comptes semestriels consolidés et diverses autres certifications requises, selon des exigences légales spécifiques.

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Révision Groupe BCGE | 142'000 | 134'000 |
| <i>dont BCGE uniquement</i> | <i>142'000</i> | <i>134'000</i> |

Des honoraires supplémentaires de CHF 273'900 non liés à la révision ont été perçus en 2024 par une société du réseau Deloitte (CHF 385'000 en 2023). Ces honoraires concernent majoritairement des travaux dans le cadre de la préparation de relevés fiscaux, fournis par la société Deloitte Tax Reporting Services SA (désormais Deloitte Solutions SA).

8.4 Instruments d'information sur l'Organe de révision externe

Durant l'année 2024, l'organe de révision a été invité à participer partiellement à 3 séances avec le Conseil d'administration dans son ensemble (3 en 2023) et à 6 séances avec le Comité de Contrôle (6 en 2023). Les entretiens ont porté principalement sur la planification et la restitution des travaux liés à la révision du Groupe BCGE.

Le Conseil d'administration, le Comité de Contrôle et l'Audit interne reçoivent les rapports de l'Organe de révision.

9. Politique d'information

- La Banque s'exprime par la voix du Président du Conseil d'administration, lors de l'Assemblée générale et par la voix du Président de la Direction générale (CEO), qui officie en qualité de porte-parole. Ce dernier délègue au département Corporate affairs & Communications, qui lui est directement rattaché, la responsabilité d'en assurer la gestion.
- La Banque communique avec ses parties-prenantes (actionnaires, clients, collaborateurs et communauté) par le biais de son site Internet et de son application mobile BCGE, ainsi que via les pages BCGE de certains réseaux sociaux.
- En sus des publications requises par le régulateur (rapport de gestion, rapport de responsabilité sociale de l'entreprise – RSE), la Banque produit des publications institutionnelles et financières ayant pour but d'informer sur la vie de l'institution et sur l'évolution de l'économie.
- La Banque publie des communiqués de presse selon l'actualité, diffusés dans le respect des règles en vigueur en Suisse (notamment la directive SIX sur la publicité événementielle). Par ailleurs, elle convie régulièrement des journalistes à des conférences de presse, en ses locaux.
- La Banque s'adresse aux analystes financiers en qualité de relais d'information auprès des parties-prenantes, notamment les actionnaires et les investisseurs, en leur présentant la marche des affaires et ses perspectives.
- Les parties-prenantes de la Banque sont invitées à lui adresser leurs questions par email : voir le tableau ci-après.

Canaux de communication de la BCGE

| Canal | Langue | Fréquence | Forme | Accès |
|--|----------|--------------------------|----------------------------|---|
| Site Internet | Fr/En/De | permanente | électronique | bcge.ch |
| Emails | Fr/En/De | permanente | électronique | info@bcge.ch / communication@bcge.ch |
| • Rapport de Gestion • Rapport semestriel | Fr/En | annuelle semestrielle | électronique | bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapport financiers |
| Rapport RSE | Fr/En | annuelle | électronique | bcge.ch – A propos de la BCGE > Responsabilité d'entreprise > Nos rapports |
| Communiqués de presse des résultats | Fr/En/De | 2 x par année | électronique | bcge.ch – A propos de la BCGE > Communiqués de presse > Annonces événementielles |
| Magazine de la Banque | Fr/En | 1 à 2 x par année | • électronique • papier | • bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Dialogue • disponible en agences et au siège de la Banque ou via info@bcge.ch |
| Assemblée générale | Fr | annuelle | présentiel | Sur inscription |
| LinkedIn BCGE | Fr/En | permanente | électronique | linkedin.com/company/bcge |
| YouTube BCGE | Fr/En | permanente | électronique | youtube.com/c/BanqueCantonaledGenève |

Contacts

Corporate affairs & Communications

communication@bcge.ch

- Christophe Weber
Tél. +41 (0)22 809 24 02
christophe.weber@bcge.ch
- Grégory Jaquet
Tél. +41 (0)22 809 32 39
gregory.jaquet@bcge.ch

Investor relations

- Jérémy Linder
Tél. +41 (0)22 809 38 11
jeremy.linder@bcge.ch

Banques et assurances

- Boris Bijleveld
Tél. +41 (0)22 809 34 73
boris.bijleveld@bcge.ch

10. Périodes de blocage du négoce

Une période de blocage liée à l'élaboration et à la publication des résultats de la Banque est promulguée par le Responsable de la division Finance et démarre au plus tard deux semaines avant la clôture de l'exercice comptable annuel, respectivement semestriel. Cette période se termine avec la publication des résultats.

Sont soumis à la période de blocage

- Les membres de la Direction générale.
- Les membres du Conseil d'administration et le membre du Comité de Contrôle désigné par le Conseil d'Etat.
- Les collaborateurs des départements Comptabilité, Contrôle de Gestion et ALM.
- Les collaborateurs de l'Unité d'affaires Risques.
- Les collaborateurs de l'Audit interne.
- Le Directeur du département Marchés financiers et trésorerie, ainsi que les collaborateurs en charge de la Trésorerie de la Banque et du *market making* sur le titre de la Banque.
- Les collaborateurs bénéficiant d'un accès au *SharePoint* de la Direction générale, ainsi que ceux ayant accès au module comptabilité de Finnova.
- Toutes les personnes nommément désignées par le Responsable de la division Finance.

Les personnes soumises à une période de blocage ont l'interdiction

- D'effectuer des transactions à titre personnel, c'est-à-dire acheter ou vendre l'action nominative de la Banque Cantonale de Genève, en bourse ou hors bourse, directement ou indirectement, par le biais d'un tiers (par exemple un gestionnaire de fortune) ou non, de concert avec un tiers ou non, ou encore entreprendre toute transaction ayant un effet économique semblable à une vente ou à un achat de titres de la Banque.
- De révéler de quelque manière que ce soit des informations confidentielles à d'autres collaborateurs de la Banque ou à des tiers.
- De conseiller des tiers en relation avec des transactions sur les actions de la Banque ou d'autres valeurs expressément désignées.

Comptes consolidés 2024 et annexes

Groupe BCGE

Sommaire

| | | |
|--------------------------------|---|----|
| | Chiffres-clés consolidés | 46 |
| | Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle | 47 |
| 1. | Positions du bilan et des opérations hors bilan | 48 |
| 2. | Positions du compte de résultat | 49 |
| 3. | Présentation de l'état des capitaux propres | 50 |
| Présentation synoptique | 1. Raison sociale, forme juridique, siège et but | 51 |
| | 2. Principes de comptabilisation et d'évaluation | 52 |
| | 3. Gestion des risques | 58 |
| | 4. Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>) | 68 |
| 4. | Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés | 70 |
| 4.01 | Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) | 70 |
| 4.02 | Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises | 71 |
| 4.03 | Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) | 72 |
| 4.04 | Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) | 72 |
| 4.05 | Répartition des immobilisations financières | 73 |
| 4.06 | Présentation des participations | 73 |
| 4.07 | Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte | 74 |
| 4.08 | Présentation des immobilisations corporelles | 74 |
| 4.09 | Présentation des valeurs immatérielles | 75 |
| 4.10 | Répartition des autres actifs et autres passifs | 75 |
| 4.11 | Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété | 75 |
| 4.12 | Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions | 76 |
| 4.13 | Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance | 76 |
| 4.14 | Présentation des produits structurés émis | 76 |
| 4.15 | Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours | 77 |
| 4.16 | Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence | 78 |
| 4.17 | Présentation du capital social | 78 |
| 4.18 | Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs | 79 |
| 4.19 | Indication des créances et engagements envers les parties liées | 79 |
| 4.20 | Indications des participants significatifs | 80 |
| 4.21 | Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre | 80 |
| 4.22 | Indications selon les articles 734a et suivants du CO | 81 |
| 4.23 | Présentation de la structure des échéances des instruments financiers | 81 |
| 4.24 | Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile | 82 |
| 4.25 | Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile) | 83 |
| 4.26 | Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque) | 83 |
| 4.27 | Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque | 84 |
| 4.28 | Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels | 85 |
| 4.29 | Répartition des crédits par engagement | 85 |
| 4.30 | Répartition des opérations fiduciaires | 85 |
| 4.31 | Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution | 85 |
| 4.32 | Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur | 85 |
| 4.33 | Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs | 86 |
| 4.34 | Répartition des charges de personnel | 86 |
| 4.35 | Répartition des autres charges d'exploitation | 86 |
| 4.36 | Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées | 86 |
| 4.37 | Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition | 86 |
| 4.38 | Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation | 87 |
| 4.39 | Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition | 88 |
| 4.40 | Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation | 88 |
| 5. | Présentation du tableau des flux de trésorerie | 89 |
| | Rapport de l'organe de révision | 90 |

Groupe BCGE

Chiffres-clés consolidés

| Bilan (en CHF millions) | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Total du bilan | 32'436 | 30'270 | 30'034 | 28'294 | 27'542 |
| Avances à la clientèle | 20'568 | 19'202 | 18'525 | 18'356 | 17'593 |
| Dépôts de la clientèle et emprunts | 25'666 | 25'169 | 24'223 | 22'831 | 21'375 |
| Fonds propres | 2'346 | 2'184 | 1'984 | 1'827 | 1'716 |

| Résultats (en CHF millions) | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|--|------|------|------|------|------|
| Résultat net des opérations d'intérêts | 377 | 390 | 286 | 228 | 216 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 148 | 133 | 133 | 136 | 116 |
| Résultat des opérations de négoce | 41 | 38 | 38 | 34 | 30 |
| Autres résultats ordinaires | 19 | 29 | 19 | 41 | 5 |
| Total des produits d'exploitation | 585 | 590 | 476 | 439 | 367 |
| Charges d'exploitation | 302 | 285 | 261 | 254 | 237 |

| | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| Résultat opérationnel (en CHF millions) | 258 | 282 | 195 | 174 | 113 |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|

| | | | | | |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|
| Résultat de la période (en CHF millions) | 219 | 231 | 176 | 125 | 105 |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|

| | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|
| Actifs gérés et administrés (en CHF milliards) | 37.0 | 35.3 | 33.4 | 34.1 | 31.8 |
|---|------|------|------|------|------|

Effectif total

| | | | | | |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| • en unités de travail à plein temps | 968.2 | 916.8 | 873.6 | 834.1 | 819.6 |
| • en personnes | 1'021 | 971 | 926 | 886 | 873 |

Ratios (en %)

| | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|
| Fonds propres / Total du bilan | 7.2 | 7.2 | 6.6 | 6.5 | 6.2 |
| Capitalisation boursière sur fonds propres | 78.3 | 74.2 | 65.1 | 63.3 | 66.7 |
| Résultat opérationnel sur fonds propres | 11.3 | 13.2 | 10.1 | 9.7 | 6.7 |
| Bénéfice net sur fonds propres (ROE) | 9.6 | 10.9 | 9.1 | 7.0 | 6.2 |
| Charges / Produits | 51.6 | 48.3 | 54.9 | 57.8 | 64.7 |
| Couverture en fonds propres | 16.7 | 17.0 | 16.5 | 16.5 | 16.2 |
| Payout ratio | 26.5 | 26.5 | 29.5 | 34.3 | 32.7 |

Données par action (en CHF)

| | | | | | |
|-------------------------------|------|-----|-----|-----|------|
| Fonds propres | 326 | 303 | 276 | 254 | 238 |
| Résultat opérationnel | 36 | 39 | 27 | 24 | 16 |
| Résultat net | 30 | 32 | 24 | 17 | 15 |
| Dividende par action à CHF 50 | 6.5* | 6.5 | 5.5 | 4.5 | 3.75 |

Données boursières (Maison-mère)

| | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Cours extrêmes des actions (en CHF) | | | | | |
| • plus haut | 317.0 | 229.0 | 182.0 | 175.0 | 204.0 |
| • plus bas | 222.0 | 177.0 | 159.0 | 153.0 | 157.0 |
| • clôture | 255.0 | 225.0 | 179.5 | 161.0 | 159.0 |
| Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre) | 1'836 | 1'620 | 1'292 | 1'156 | 1'145 |
| Nombre d'actions en milliers (information historique) | 7'200 | 7'200 | 7'200 | 7'200 | 7'200 |
| Cours / Bénéfice (P/E ¹) | 8.5 | 7.0 | 7.3 | 9.3 | 10.9 |

* Proposition soumise à l'Assemblée générale du 29 avril 2025.

¹ P/E: *price earning ratio* – Si l'on prend le résultat net d'une société et qu'on le multiplie par le *price earning ratio*, on obtient le prix actuel de l'action. L'utilisation du P/E ratio est fréquente afin d'évaluer l'intérêt d'une acquisition.

Chiffres-clés essentiels réglementaires en matière prudentielle

Consolidé

| Fonds propres pris en compte en CHF 1'000 | | 2024 | 2023 |
|---|--|------------|------------|
| 1 | Fonds propres de base durs (CET1 ¹) | 2'259'991 | 2'127'388 |
| 2 | Fonds propres de base (T1 ²) | 2'391'526 | 2'258'923 |
| 3 | Fonds propres totaux | 2'506'412 | 2'389'441 |
| Positions pondérées en fonction des risques (RWA³) en CHF 1'000 | | | |
| 4 | RWA ³ | 15'045'351 | 14'044'154 |
| 4a | Exigences minimales de fonds propres | 1'203'628 | 1'123'532 |
| Ratios de fonds propres basés sur les risques en % des RWA ³ | | | |
| 5 | Ratio CET1 ¹ | 15.0% | 15.1% |
| 6 | Ratio de fonds propres de base | 15.9% | 16.1% |
| 7 | Ratio de fonds propres globaux | 16.7% | 17.0% |
| Exigences en volants en CET1¹ en % des RWA ³ | | | |
| 8 | Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) | 2.5% | 2.5% |
| 9 | Volant anticyclique (art. 44a OFR ⁴) selon le standard minimal de Bâle | – | – |
| 10 | Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national | – | – |
| 11 | Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 ¹ | 2.5% | 2.5% |
| 12 | CET1 ¹ disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 ¹ affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC ⁵) | 8.7% | 9.0% |
| Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR⁴ en % des RWA ³ | | | |
| 12a | Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR ⁴ | 4.0% | 4.0% |
| 12b | Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR ⁴) | 0.7% | 0.7% |
| 12c | Ratio-cible en CET1 ¹ (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴ | 8.5% | 8.5% |
| 12d | Ratio-cible en T1 ² (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴ | 10.3% | 10.3% |
| 12e | Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR ⁴ majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR ⁴ | 12.7% | 12.7% |
| Ratio de levier Bâle III | | | |
| 13 | Engagement global | 31'859'160 | 31'893'896 |
| 14 | Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) | 7.1% | 7.1% |
| Ratio de liquidités (LCR⁶) | | | |
| 15 | Numérateur du LCR ⁶ : somme des actifs liquides de haute qualité | 8'668'027 | 8'362'687 |
| 16 | Dénominateur du LCR ⁶ : somme nette des sorties de trésorerie | 4'850'721 | 5'097'610 |
| 17 | Ratio de liquidités, LCR ⁶ | 179% | 164% |

¹ Common equity tier 1.

² Tier 1.

³ Risk weighted assets.

⁴ Ordonnance sur les fonds propres.

⁵ Total loss-absorbing capacity.

⁶ Liquidity coverage ratio.

L'intégralité des exigences de publication liées aux fonds propres sera disponible sur le site de la Banque au plus tard le 30.04.2025 (bcge.ch – A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers). La Banque applique l'approche standard internationale, également connue sous l'abréviation AS-BRI, pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel.

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan

Consolidé

| Actifs | Notes | 31.12.2024 en CHF 1'000 | 31.12.2023 en CHF 1'000 | Variation en CHF 1'000 |
|--|-------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Liquidités | 4.23 | 7'028'944 | 6'710'001 | 318'943 |
| Créances sur les banques | 4.23 | 1'013'291 | 700'448 | 312'843 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 4.23 | 338'095 | 389'992 | -51'897 |
| Créances sur la clientèle | 4.23 | 6'363'182 | 6'082'003 | 281'179 |
| Créances hypothécaires | 4.23 | 14'204'922 | 13'119'557 | 1'085'365 |
| Opérations de négoce | 4.03 | 75'868 | 63'335 | 12'533 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 4.04 | 67'308 | 22'595 | 44'713 |
| Immobilisations financières | 4.05 | 2'896'031 | 2'648'593 | 247'438 |
| Comptes de régularisation | | 60'078 | 66'870 | -6'792 |
| Participations | 4.06 | 88'803 | 72'044 | 16'759 |
| Immobilisations corporelles | 4.08 | 110'943 | 107'237 | 3'706 |
| Valeurs immatérielles | 4.09 | 30'064 | - | 30'064 |
| Autres actifs | 4.10 | 158'891 | 286'890 | -127'999 |
| Total des actifs | 4.25 | 32'436'420 | 30'269'565 | 2'166'855 |
| Total des créances subordonnées | | 68'755 | 48'090 | 20'665 |
| <i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i> | | - | - | - |
| Passifs | | | | |
| Engagements envers les banques | 4.23 | 3'708'982 | 2'084'209 | 1'624'773 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 4.23 | 166'168 | 100'000 | 66'168 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 4.23 | 20'685'797 | 20'449'267 | 236'530 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 4.03 | 864 | 2'728 | -1'864 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 4.04 | 48'126 | 30'826 | 17'300 |
| Obligations de caisse | 4.23 | 4'004 | 3'282 | 722 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | 4.15 | 4'980'363 | 4'719'535 | 260'828 |
| Comptes de régularisation | | 162'044 | 151'661 | 10'383 |
| Autres passifs | 4.10 | 327'642 | 536'716 | -209'074 |
| Provisions | 4.16 | 6'215 | 7'815 | -1'600 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 4.16 | 290'000 | 290'000 | - |
| Capital social | 4.17 | 360'000 | 360'000 | - |
| Réserve issue du capital | | 283'984 | 291'315 | -7'331 |
| Réserve issue du bénéfice | | 1'246'568 | 1'059'968 | 186'600 |
| Réserve de change | | -34'915 | -36'545 | 1'630 |
| Propres parts du capital | | -18'623 | -12'452 | -6'171 |
| <i>Bénéfice/perte (résultat de la période)</i> | | 219'201 | 231'240 | -12'039 |
| Total des passifs | | 32'436'420 | 30'269'565 | 2'166'855 |
| Total des engagements subordonnés | 4.15 | 241'535 | 241'535 | - |
| <i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i> | 4.15 | 241'535 | 241'535 | - |
| Opérations hors bilan | | | | |
| Engagements conditionnels | 4.28 | 834'739 | 1'028'702 | -193'963 |
| Engagements irrévocables | 4.02 | 797'574 | 976'413 | -178'839 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 4.02 | 264'817 | 272'183 | -7'366 |
| Crédits par engagement | 4.29 | 56'474 | 18'453 | 38'021 |

2. Positions du compte de résultat Consolidé

| Résultat des opérations d'intérêts | Notes | 31.12.2024 en CHF 1'000 | 31.12.2023 en CHF 1'000 | Variation en CHF 1'000 |
|--|-------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Produits des opérations d'intérêts et des escomptes | 4.33 | 603'776 | 572'926 | 30'850 |
| Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce | | 95 | 204 | -109 |
| Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | | 29'773 | 17'243 | 12'530 |
| Charges d'intérêts | | -246'208 | -192'582 | -53'626 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | | 387'436 | 397'791 | -10'355 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | 4.16 | -10'136 | -7'530 | -2'606 |
| Sous-total résultat net des opérations d'intérêts | | 377'300 | 390'261 | -12'961 |

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

| | | | | |
|--|--|----------------|----------------|---------------|
| Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement | | 68'138 | 60'320 | 7'818 |
| Produits des commissions sur les opérations de crédit | | 37'674 | 38'319 | -645 |
| Produits des commissions sur les autres prestations de service | | 51'176 | 44'210 | 6'966 |
| Charges de commissions | | -9'080 | -9'789 | 709 |
| Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | 147'908 | 133'060 | 14'848 |

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

| | | | | |
|---|------|---------------|---------------|--------------|
| Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 4.32 | 41'409 | 37'900 | 3'509 |
|---|------|---------------|---------------|--------------|

Autres résultats ordinaires

| | | | | |
|--|--|---------------|---------------|---------------|
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | | 12'678 | 23'570 | -10'892 |
| Produits des participations | | 7'282 | 8'188 | -906 |
| Résultat des immeubles | | 1'108 | 1'262 | -154 |
| Autres produits ordinaires | | 5'325 | 5'390 | -65 |
| Autres charges ordinaires | | -7'495 | -9'755 | 2'260 |
| Sous-total autres résultats ordinaires | | 18'898 | 28'655 | -9'757 |

| | | | | |
|--|--|----------------|----------------|---------------|
| Total des produits d'exploitation | | 585'515 | 589'876 | -4'361 |
|--|--|----------------|----------------|---------------|

Charges d'exploitation

| | | | | |
|--|------|-----------------|-----------------|----------------|
| Charges de personnel | 4.34 | -185'210 | -176'235 | -8'975 |
| Autres charges d'exploitation | 4.35 | -116'907 | -108'715 | -8'192 |
| Sous-total charges d'exploitation | | -302'117 | -284'950 | -17'167 |

| | | | | |
|---|------|---------|---------|--------|
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 4.36 | -23'827 | -20'332 | -3'495 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes | 4.16 | -1'228 | -2'874 | 1'646 |

| | | | | |
|---|------|----------------|----------------|----------------|
| Résultat opérationnel | | 258'343 | 281'720 | -23'377 |
| Produits extraordinaires | 4.36 | 139 | 10'525 | -10'386 |
| Charges extraordinaires | 4.36 | - | -45 | 45 |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | 4.16 | - | -20'000 | 20'000 |
| Impôts | 4.39 | -39'281 | -40'960 | 1'679 |

| | | | | |
|--|--|----------------|----------------|----------------|
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | | 219'201 | 231'240 | -12'039 |
|--|--|----------------|----------------|----------------|

3. Présentation de l'état des capitaux propres Consolidé

(en CHF 1'000)

| | Capital social | Réserve issue du capital | Réserve issue du bénéfice | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserve de change | Propres parts du capital (poste négatif) | Résultat de la période | Total |
|--|----------------|--------------------------|---------------------------|--|-------------------|--|------------------------|------------------|
| Capitaux propres au début de la période de référence | 360'000 | 291'315 | 1'059'968 | 290'000 | -36'545 | -12'452 | 231'240 | 2'183'526 |
| Acquisition de propres parts au capital | | | | | | -19'610 | | -19'610 |
| Aliénation de propres parts au capital | | | | | | 16'951 | | 16'951 |
| Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital | | 3'512 | | | | -3'512 | | - |
| Différences de change | | | | | 1'630 | | | 1'630 |
| Dividendes et autres distributions | | 677 | | | | | -46'800 | -46'123 |
| Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé) | | | | | | | -9'360 | -9'360 |
| Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves | | -11'520 | 186'600 | | | | -175'080 | - |
| Bénéfice/Perte (résultat de la période) | | | | | | | 219'201 | 219'201 |
| Capitaux propres à la fin de la période de référence | 360'000 | 283'984 | 1'246'568 | 290'000 | -34'915 | -18'623 | 219'201 | 2'346'215 |

Présentation synoptique

Consolidé

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève. Le siège social et la Direction de la BCGE sont à Genève.

La Banque Cantonale de Genève offre les prestations de service d'une banque universelle régionale et a notamment pour mission de contribuer au développement économique du Canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés, ainsi que des crédits dans le domaine du négoce international. Le Groupe est également actif en gestion de patrimoine, ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

La Banque développe ses activités commerciales en s'appuyant sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires aux spécificités de l'économie genevoise.

| Effectif du personnel | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---------------------------------|------------|------------|
| En équivalent plein temps | 968.17 | 916.77 |
| En équivalent plein temps moyen | 950.27 | 889.38 |
| Effectif | 1'021 | 971.00 |
| Effectif moyen | 1'003 | 943.08 |

Rapport d'activité

La Banque publie l'adéquation des fonds propres dans le document "Exigences de publication liées aux fonds propres", selon les normes Bâle III et applique l'approche standard suisse pour le risque de crédit et l'approche standard pour le risque de marché et selon l'approche de l'indicateur de base (BIA) pour le risque opérationnel.

La Banque adopte une stratégie d'externalisation dans le domaine des opérations afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée à la clientèle.

Externalisation de services

Les relations d'externalisation sont réglées par des contrats de services (SLA), conformément à la circulaire FINMA 2018/3 sur l'*outsourcing*-banques. Les mandats confiés à Swisscom (Suisse) SA concernent principalement les opérations de paiement et sur titres (ce qui permet d'assurer un service conforme à ceux des meilleurs établissements bancaires suisses), l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression et l'envoi des documents de masse, des services d'indentification en ligne, ainsi que la maintenance de certaines infrastructures. D'autres mandats d'externalisation ont également été confiés aux entreprises Bottomline Technologies Sàrl pour le trafic des paiements ainsi que la messagerie interbancaire, Econis AG pour les déclarations d'avoirs sans contact et en déshérence, Viseca Payment Services SA pour la gestion des cartes de débit et Arcplace SA pour la numérisation du courrier entrant.

Convention avec l'actionnaire principal

L'article 33 ch.5 des statuts de la Banque, adopté lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2005, concrétise le régime de remboursement des avances consenties par l'Etat de Genève à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève, au début des années 2000. La Banque les rembourse proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (20% des dividendes payés). A la suite de la dissolution de la Fondation, le Conseil d'Etat a fixé, par arrêté du 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la Banque, à CHF 370'661'634 au 31 décembre 2009.

Au titre de l'exercice 2024, un montant de CHF 9.4 millions sera payé, stable par rapport à l'année précédente, pour autant que la proposition de dividende du Conseil d'administration à l'Assemblée générale soit adoptée. Dans ce cas, un montant total de CHF 82.2 millions aura été remboursé depuis 2009, portant ainsi le total des remboursements opérés par la Banque à CHF 109.6 millions depuis son assainissement en 2000.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Normes de référence

Les comptes consolidés du Groupe sont préparés sur la base du Code des obligations, de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et de son ordonnance d'exécution, ainsi que de la circulaire FINMA 2020/1 sur les prescriptions comptables pour les banques (PCB) et l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA).

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes consolidés

Le 31 décembre est la date de clôture des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation du Groupe

Le périmètre de consolidation du Groupe comprend les sociétés dont la consolidation présente une importance significative. Ce périmètre a très légèrement évolué depuis le 31 décembre 2023, avec l'entrée de Mont-Fort Funds AG au sein du Groupe BCGE.

Les banques et les sociétés sont intégrées globalement lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la Maison-mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les banques et les sociétés sont mises en équivalence lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la Maison-mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%.

Le détail du périmètre de consolidation du Groupe est disponible en annexe, point 4.07.

Méthode de consolidation du Groupe

• Consolidation du capital

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre les corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. La consolidation du capital est faite selon la méthode anglo-saxonne *purchase method*. Celle-ci prévoit que le prix d'achat des participations est compensé avec la part que détient le Groupe dans les capitaux propres nouvellement évalués (valeur vénale des actifs nets) au moment de l'acquisition.

• Goodwill

Le *goodwill*, ainsi que l'écart de première consolidation sont inscrits à l'actif sous la rubrique "Valeurs immatérielles" et peuvent être amortis par le biais du compte de résultat sur une durée maximum de 10 ans. Le Groupe examine à chaque clôture trimestrielle la valeur de ses filiales. Si la valeur du *goodwill* d'une filiale s'est dépréciée, la valeur comptable de cette dernière est réévaluée et la dépréciation de valeur correspondante est inscrite au débit de la rubrique "Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles".

• Opérations réciproques

Les engagements et créances, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées sont éliminés.

• Traitement des différences de conversion des monnaies étrangères

Les éléments de l'actif, des fonds étrangers du bilan et les amortissements d'immobilisations corporelles des entités domiciliées hors de Suisse, établis en monnaies étrangères, sont convertis en CHF aux cours en vigueur à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat de ces entités, hormis les amortissements d'immobilisations corporelles, sont convertis en CHF aux cours moyens des cours de clôture des 12 mois de l'année. Les fonds propres de ces entités sont convertis aux cours moyens historiques de chaque position du bilan. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées directement dans les fonds propres sous la rubrique Réserve de change.

Principes d'évaluation du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du Groupe, établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques, pour se conformer au principe de l'image fidèle, sont effectués principalement sur les propres parts du capital et de créances portées en déduction des positions passives correspondantes.

Principes de comptabilisation

Les opérations sont enregistrées dans les livres au jour de leur conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en CHF selon les cours suivants :

| Principales monnaies | Unités monnaies | Cours au 31.12.2024 | Cours au 31.12.2023 |
|----------------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| Dollar américain | 1 | 0.9042 | 0.8394 |
| Euro | 1 | 0.9414 | 0.9278 |
| Livre sterling | 1 | 1.1340 | 1.0678 |
| Yen | 100 | 0.5765 | 0.5920 |

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique Résultat des opérations de négoce.

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les sûretés remises en garanties sont évaluées de manière prudente, systématique et périodique, en appliquant des principes uniformes et en se basant, sauf exception, sur une valeur de marché.

Dans le cadre des biens immobiliers, la Banque évalue ceux-ci soit à l'aide d'un système expert (approche hédoniste), soit par des expertises internes pour les objets atypiques ou de luxe, ou soit, pour les biens de rendements, par une actualisation des *cash flows* futurs.

Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la Banque. Les corrections de valeur, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date de clôture des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous corrections de valeur en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et *leasings*), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base des données historiques.

Créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de créances/engagements résultant d'opérations de financement de titres ou anciennement les opérations de mises/prises en pension de titres (*repurchase and reverse repurchase agreements*) sont comptabilisées comme suit :

- Les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan.
- Le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés.
- L'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Opérations de négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées au cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du Groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres parts du capital sont comptabilisées, au niveau du Groupe, en déduction des capitaux propres, à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée "Propres parts du capital". Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués à la Réserve issue du capital.

Opérations de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de marché. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts et le résultat est inscrit dans la même rubrique comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme, ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués, soit selon le principe de la valeur la plus basse entre le prix du marché et la valeur d'acquisition, soit selon le principe de l'*accrual method* pour les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. L'impact net des variations de valeur est enregistré dans les produits ou charges ordinaires. Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

| | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| Immeubles à l'usage de la Banque | 100 ans |
| Agencements | 10 ans |
| Mobilier et aménagements | 5 ans |
| Machines | 5 ans |
| Logiciels et matériels informatiques | 3 à 10 ans selon leur durée de vie |

Impôts

En fonction des résultats réalisés, une estimation des impôts dus au titre de l'exercice est comptabilisée. L'impact de la délimitation des impôts du Groupe est présenté dans les impôts différés.

Engagements envers les banques

Les engagements envers les banques sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Tous les engagements résultant de dépôts de la clientèle non bancaire sont comptabilisés au bilan à leur valeur nominale.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués soit à leur valeur de marché, soit au moyen d'un modèle d'évaluation en fonction du type d'instruments financiers dérivés, dans les rubriques Valeur de remplacement positive/négative d'instruments financiers dérivés et sont comptabilisés en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir :

- En cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché.
- En cas d'opérations de couverture, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Provisions et corrections de valeur

Les provisions comprennent celles qui sont destinées à la couverture des risques nécessaires à l'exploitation, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance du hors bilan, les corrections de valeur pour risques de défaillance du hors bilan, ainsi que les provisions pour impôts latents.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des corrections individuelles de valeur. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation en tenant compte d'une correction individuelle de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

En complément des corrections individuelles de valeur, la Banque, en tant qu'établissement de catégorie 3, constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, telles que définies dans l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA. Les créances non compromises, contrairement aux autres créances décrites ci-dessus, résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs. La méthodologie de calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a été définie par la Banque en 2019 et consiste à regrouper les volumes d'actifs pondérés aux risques (RWA¹) par segments d'activités, tenant compte des encours bilan et hors bilan.

8 segments d'activités² ont été déterminés, pour chacun desquels un coefficient de perte a été calculé. Ces coefficients sont la transcription de l'estimation de perte estimée sur un horizon moyen terme et sont révisés annuellement lors de la revue du Plan Stratégique et Financier (PSF), se basant sur l'historique des pertes réalisées par la Banque sur le portefeuille de crédit. L'estimation du potentiel de perte peut, en outre, être adaptée à une valeur d'expert lorsque le potentiel de perte semble trop bas ou inadapté. La multiplication des actifs pondérés aux risques par ces coefficients de perte permet, par segment d'activité, de calculer un montant de correction de valeur pour risques inhérents de défaillance. La somme des montants pour ces

¹ RWA: Risk Weighted Asset.

² Financement d'appui, Immobilier Suisse aux particuliers, Immobilier Suisse aux entreprises, Entreprises Suisse, Immobilier et entreprises France, Collectivités publiques, Trade Finance, Banques et marchés financiers.

8 segments constitue le montant global des corrections de valeur pour risques inhérents pour la Banque. Les volumes des actifs pondérés aux risques par segments sont réévalués lors de chaque bouclage et les montants des corrections de valeur pour risques inhérents sont ajustés en conséquence.

En cas d'utilisation des montants constitués pour corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, la reconstruction du montant ponctionné est effectuée linéairement, mais au maximum sur 5 ans, et débute l'année fiscale suivant la ponction. L'utilisation par la Direction générale des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance est possible dès que les dotations aux risques dépassent le budget de perte annuelle pris en compte dans le cadre de la planification budgétaire. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances clientèle, créances hypothécaires et créances sur les banques sont portées en déduction des rubriques correspondantes du bilan. La part attribuable aux positions hors bilan et aux immobilisations financières apparaît dans la rubrique Provisions. Les montants consolidés sont présentés en annexe 4.16.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit de la rubrique variation des réserves pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir les risques latents de l'activité. Ces réserves sont imposées fiscalement.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels enregistrent notamment les engagements de couverture de crédit émis sous forme d'engagements par aval, par cautionnement et par garantie.

Engagements irrévocables

Les engagements irrévocables portent sur l'octroi de crédits ou d'autres prestations qui ne sont pas utilisés à la date de bilan, mais qui sont octroyés de manière définitive. Les engagements de versement dans le cadre de la garantie des dépôts sont comptabilisés dans cette rubrique.

Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Les engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires pour les actions et autres titres de participations sont enregistrés dans cette rubrique.

Changement de principes comptables

La comptabilisation des avances à terme fixe contractées dans le cadre d'un crédit construction a été modifiée. Ces produits sont désormais présentés en tant que créances à la clientèle et non plus comme des créances hypothécaires. L'impact de ce changement de présentation a conduit à reclasser CHF 463 millions de Créances hypothécaires à Créances sur la clientèle dans les chiffres comparatifs 2023.

Hormis ce changement, les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modification de présentation durant l'année 2024.

3. Gestion des risques

Une amélioration continue du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du Groupe fait l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière afin de l'améliorer constamment. L'objectif du dispositif de gestion des risques de la Banque est d'identifier, d'analyser les principaux risques et de tirer les leçons des expériences passées afin d'accroître la maîtrise des risques de l'entreprise.

L'ensemble des Unités en charge du suivi des risques les contrôlent et les modélisent pour que le Groupe puisse conserver un équilibre optimal entre risques et revenus. Leur rôle est également de suivre et de reporter l'information sur le respect du cadre réglementaire et des limites fixées par le champ normatif supérieur ou les instances compétentes internes.

1. Gestion des risques

1.1 Objectifs

Le Groupe poursuit une stratégie d'affaires à long terme. Les risques sont gérés de façon intégrée et homogène pour l'ensemble des activités dans lesquelles le Groupe est engagé.

Les principaux objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Identifier de manière systématique les risques, évaluer le profil de risque du Groupe, le surveiller et le reporter de manière appropriée dans le respect des exigences réglementaires.
- Assurer la pérennité de l'établissement et le maintien de la concordance entre sa capacité de prise de risque et son profil de risque.
- Optimiser la rentabilité sur fonds propres en s'assurant de l'adéquation du profil de risque avec le cadre de tolérance aux risques.

1.2 Principes généraux

Le Groupe inclut dans sa gestion des risques les principes suivants :

- Créer de la valeur et la préserver.
- Respecter les bases légales et normatives.
- S'appuyer sur une évaluation objective des risques.
- Être dynamique, itératif, anticipatif et réactif au changement.
- S'appuyer sur la meilleure information disponible.
- S'appuyer sur les principes de la politique RSE.
- Être transparent et participatif.
- Faciliter l'amélioration continue des processus et de l'organisation.

La culture du risque est partagée avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe au travers de communications régulières, de formations spécifiques et de reporting.

1.3 Gouvernance

Le Conseil d'administration décide des principes en lien avec la gestion des risques, il s'assure d'une surveillance adéquate et définit les conditions régissant la politique des risques et notamment du cadre applicable à la Banque. Il approuve les seuils d'appétence et de tolérance au risque et s'assure du respect de ses consignes. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration dispose régulièrement de différents rapports, dont un rapport trimestriel sur le profil de risque du Groupe, une planification stratégique et financière annuelle, ainsi qu'un budget.

La Direction générale veille à la mise en place d'un dispositif de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour la surveillance des risques. La Direction générale supporte la responsabilité des risques et s'assure que les missions de surveillance des risques, les compétences, les seuils d'appétence et de tolérance soient communiqués adéquatement à tous les niveaux de l'organisation. La surveillance des risques est déléguée à deux Comités de la Direction générale qui sont :

- Le Comité des Risques (CRISK), en charge de la surveillance du profil de risque à l'échelle du Groupe.
- Le Comité *Asset & Liability Management* (CALM) en charge de la surveillance des risques en lien avec la gestion du bilan (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque, risque de liquidité, gestion des fonds propres).

Le système de gestion des risques est organisé selon trois niveaux ou "lignes de défense" :

- Première ligne de défense : ce sont les Unités opérationnelles (front, support et *back office*) génératrices de revenus, qui sont responsables de leurs risques, qu'elles doivent identifier, évaluer et contrôler. Un Credit Office en charge de valider les dossiers de crédit dans la tolérance par domaine clients, complète le dispositif.
- Deuxième ligne de défense : ce sont les Unités indépendantes impliquées dans les contrôles de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1, telles que l'Unité d'affaires Risques, le Département ALM, ou la division Juridique & Conformité. Elles sont responsables de la mise en place d'un cadre de risque et de contrôle global, de sa surveillance et du reporting auprès des instances sur la situation générale quant aux risques.
- Troisième ligne de défense : il s'agit de l'Audit interne.

1.4 Appétit au risque et planification des fonds propres

La capacité de risque (tolérance) est le niveau maximum de risque que le Groupe peut assumer, compte tenu de son niveau actuel de ressources, avant d'enfreindre les contraintes fixées par le Conseil d'administration et résultant notamment des exigences réglementaires, de l'environnement opérationnel, ainsi que des obligations à l'égard des parties-prenantes (clients, actionnaires, investisseurs).

L'appétit au risque (appétence) est défini comme le niveau de risque par types de risques que le Groupe est prêt à assumer afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Il comprend des critères qualitatifs et des mesures quantitatives exprimées notamment par rapport aux bénéficiaires, au capital, aux mesures de risque, à la liquidité.

Le profil de risque consiste en l'évaluation ponctuelle de l'exposition brute et, si applicable, nette du Groupe au risque (risque inhérent versus risque résiduel).

Le Groupe définit également des indicateurs-clés pour la gestion des risques, en y associant un seuil et une limite. Pour l'ensemble des activités, des seuils et des limites de risque sont établies afin de fixer respectivement la cible et le maximum acceptable d'exposition par type d'activité. Le rendement des opérations en termes de revenus d'intérêts et commissions est évalué au regard des coûts de l'opération et aux risques encourus.

La planification des fonds propres permet d'évaluer l'adéquation du capital disponible avec le profil de risque du Groupe. Elle est élaborée en collaboration avec les entités de front, l'Unité d'affaires Risques et le département ALM. La Banque alloue les enveloppes de limites par domaine d'activité stratégique afin que les objectifs puissent être atteints, tout en respectant le niveau de couverture des fonds propres cible.

Les fonds propres nécessaires sont majoritairement liés au risque de crédit (92% des fonds propres requis). La planification des fonds propres permet d'évaluer le niveau des fonds propres requis à un horizon de 3 ans selon le scénario de croissance ou des scénarios de *stress*. Elle est régulièrement mise à jour afin de tenir compte des prévisions de croissance, de la capacité bénéficiaire du Groupe et des scénarios de *stress tests*.

La BCGE est classée dans la catégorie 3 selon la circulaire de la FINMA 2011/2 et le seuil minimal de son ratio de couverture en fonds propres est de 12% (note : le volant anticyclique conduit à un seuil minimal de 12.73%, suite au rétablissement de celui-ci à 2.5% à fin septembre 2022).

Au 31.12.2024, le ratio de couverture des fonds propres du Groupe est supérieur à l'exigence réglementaire. Les exigences de publication liées aux fonds propres sont disponibles sur le site bcge.ch > A propos de la BCGE > Publications > Rapports financiers.

1.5 Structure des risques et surveillance consolidée

L'organisation du contrôle des risques au sein du Groupe est déclinée sur les principes de gestion de la Maison-mère, afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisées des risques au niveau consolidé.

La BCGE dispose d'un dictionnaire des risques, qui liste l'ensemble des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Les risques principaux du Groupe sont identifiés au travers d'une analyse de matérialité basée sur des critères permettant de définir la criticité de chaque risque, selon sa probabilité d'occurrence et son impact, en termes de bénéfice net, de réputation, de réglementation ou de ressources (effort).

Les risques principaux du Groupe identifiés selon cette méthodologie sont les suivants :

- Le risque de crédit (y compris le risque de concentration et le risque pays).
- Le risque de marché.
- Le risque opérationnel.
- Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque.
- Le risque de liquidité et de refinancement.
- Le risque de change.
- Le risque en lien avec les investissements pour compte propre.
- Le risque en lien avec la conformité et le risque juridique.
- Le risque Ressources Humaines (RH).
- Le risque stratégique.
- Le risque de réputation.
- Le risque de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).
- Le risque de solvabilité, suivi au travers de la planification des fonds propres (cf. paragraphe 1.4).

L'Unité d'affaires Risques et le Département ALM, au sein de la division Finance, consolident les positions globales du Groupe. La diffusion des rapports et leur revue systématique avec les divisions de front durant les Comités des Risques (CRISK) et *Asset & Liability Management* (CALM) formalisent l'efficacité de la démarche globale.

Les résultats sont communiqués régulièrement à la Direction générale, ainsi qu'au Conseil d'administration.

2. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque pour les bénéficiaires ou le capital découlant de l'incapacité d'un débiteur à respecter les termes d'un contrat avec le Groupe ou à s'acquitter de ses obligations comme convenu. Le risque de crédit est présent dans toutes les activités dont le succès dépend de la performance de la contrepartie, de l'émetteur ou de l'emprunteur. Le risque de crédit englobe aussi le risque de contrepartie dans le *trading book* et le risque de règlement.

Stratégie de gestion du risque de crédit

La stratégie de gestion du risque de crédit s'articule autour de trois piliers :

- Risque de défaut (*rating*) : le Groupe analyse régulièrement les modèles de rating, l'utilisation des *ratings* internes, ainsi que leur répartition. Les *ratings* sont globalement bien distribués à l'exception des extrêmes.
- Risque de baisse de valeur du collatéral : le Groupe effectue un suivi trimestriel du marché immobilier, qui peut se traduire par des changements de règles d'octroi ou de méthodologie (e.g. taux de capitalisation). Dans le domaine du *Trade Finance*, la Banque exerce une surveillance du prix des matières premières.
- Exposition en cas de défaut : le Groupe suit attentivement ses expositions crédit, ainsi que les concentrations associées, et met en place une déclinaison de son appétit au risque au travers d'un système complet de seuils et limites, y compris les limites pays, et les limites stratégiques.

Octroi de crédit

Les crédits sont octroyés dans le cadre d'un système précis de compétences, basé sur l'appétence et la tolérance au risque de crédit des différents domaines métiers, et sont soumis à un système expert de cotation. Celui-ci prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire.

Le Comité des Crédits et le Conseil d'administration examinent les demandes dans leurs compétences respectives et autorisent les opérations en fonction des délégations, ainsi que de la politique définie. Cette politique englobe les engagements des clients et correspondants du Groupe, résultant des activités de prêts, d'émissions de garanties, ainsi que des engagements dans le cadre des transactions de devises.

Suivi des crédits

L'évaluation des risques est effectuée chaque année pour les crédits commerciaux.

Pour les crédits hypothécaires, la périodicité de révision des sûretés est notamment définie par le taux d'avance et par la typologie des objets. Dans tous les cas, des indices de risques nouveaux ou une augmentation des risques existants engendrent des analyses spécifiques des dossiers de crédit concernés.

Le système expert de cotation attribue des *ratings* aux preneurs de crédits (10 notations de A+ à E-); il est tenu à jour sur des systèmes dédiés. Des modèles de *ratings* sont fournis par un système dédié et utilisé en commun par une douzaine de banques cantonales et d'autres instituts d'envergure. La détérioration significative du *rating* déclenche une procédure d'examen du risque et, le cas échéant, la constitution d'une correction de valeur et le transfert du dossier au Département Workout ou au Département Contentieux.

De plus amples détails sur les provisions et corrections de valeur sont présentés au point 2. Principes de comptabilisation et d'évaluation (présentation synoptique des comptes consolidés), en page 52.

Environnement de risque

Le Groupe surveille son **portefeuille de crédits**, dans le contexte d'évènements négatifs successifs :

- La crise du Coronavirus en 2020 et en 2021. Notons qu'à fin 2024, la Banque a enregistré le remboursement d'environ 77% des montants de crédits COVID accordés.
- Le conflit Russie/Ukraine depuis 2022, qui pèse sur la demande mondiale et les prix des matières premières. Notons que le Groupe n'a pas d'exposition de crédit en Russie, en Biélorussie ou en Ukraine.
- La baisse des taux d'intérêt longs à partir du deuxième trimestre 2024, couplée à des prix immobiliers suisses, en particulier à Genève, toujours orientés à la hausse. A noter que le régulateur maintient une vigilance renforcée sur le secteur immobilier.

Les évènements décrits ci-dessus n'ont pas eu d'impact matériel sur le risque de crédit du Groupe en 2024, qui maintient sa politique de prudence dans l'octroi de crédits, tout en développant des solutions d'anticipation et de suivi spécifiques du risque immobilier.

Profil de risque

Au niveau Groupe, le niveau de *non-performing loans* (NPL) est de 1.06% au 31.12.2024, en augmentation par rapport au 31.12.2023 (0.83%).

Les correctifs individuels de valeur sont restés à des niveaux maîtrisés en 2024.

Risque pays

Les risques sur les pays sont maîtrisés. Ils concernent d'une part la France, où le Groupe a une activité significative à travers sa filiale française Banque Cantonale de Genève | France SA, et d'autre part les limites sur les pays, principalement relatives à l'activité de financement des clients internationaux et aux banques clientes.

Des limites commerciales par pays sont en place, principalement pour l'activité de financement des négociants internationaux. Elles sont suivies et contrôlées quotidiennement par l'Unité d'affaires des Risques. Les limites pays pour risques directs (lieu d'incorporation du débiteur) et indirects (lieu du risque économique) sont validées annuellement par le Conseil d'administration et revues lorsque la situation politique ou économique d'un pays évolue.

L'année 2024 a été marquée par des élections dans 76 pays, englobant 51% de la population mondiale, dont les résultats pèsent sur les perspectives économiques et la demande mondiale. L'extension du conflit israélo-palestinien, et la poursuite du conflit Russie/Ukraine restent des sources d'instabilité. Le Groupe opère un suivi attentif de la situation géopolitique mondiale.

Risque de concentration

Les plus grandes concentrations concernent l'immobilier genevois (financements hypothécaires), et les négociants de matières premières (créances sur la clientèle). Les risques importants (gros risques selon l'art. 95 de l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR)) sont suivis et contrôlés de manière continue et sont présentés sur une base trimestrielle au Conseil d'administration, ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le système informatique intégré des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agréger par groupe économique. Dans un souci de prévention, une attention accrue est portée aux concentrations possibles de crédit. Le suivi de ces positions est constant et un avis est transmis immédiatement à la hiérarchie quand les valeurs limites sont approchées. Des simulations sont effectuées systématiquement lorsque des opérations d'envergure sont proposées.

3. Risque de marché

Les risques de négoce (notamment les devises et les taux) sont limités, étant donné l'activité volontairement ciblée et retenue du *trading* pour le compte de la Banque. Les contrôles sur l'évolution des positions de négoce et des quantités détenues sont réalisés de manière quotidienne.

Le contrôle de ces risques nécessite l'identification, la mesure et le contrôle des positions ouvertes. L'évaluation du portefeuille de négoce et la surveillance des limites sont effectuées sur un système unique ad hoc, ce qui permet l'évaluation des risques encourus, et un rapport est effectué sur une base journalière. Un Département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des *stop-loss* du Département Marchés financiers et trésorerie. La Banque a une politique d'exposition faible aux risques de marché dans le cadre de l'activité de négoce (*trading*).

4. Risque opérationnel

Les risques opérationnels correspondent au risque de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes ou d'erreurs qu'elles ont commises, ou encore d'événements externes. Sont comprises les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de non-conformité. La gestion des risques opérationnels prend typiquement également en compte d'autres types de dommages, dans la mesure où ceux-ci peuvent aussi aboutir à des pertes financières. Les risques stratégiques et de réputation en sont exclus.

La stratégie du Risque opérationnel est d'accompagner le Groupe dans son développement et l'atteinte de ses objectifs, en mettant en place une organisation robuste et résiliente permettant de limiter les pertes opérationnelles.

Pour ce faire, un dispositif global d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques opérationnels a été mis en place dans le cadre de l'appétit aux risques validé par le Conseil d'administration. Ce dispositif repose sur la complémentarité entre la première et la seconde ligne de défense (risque opérationnel). Pour certains risques, le Groupe souscrit des contrats d'assurance dans une perspective de protection de ses actifs, de ses revenus et de ses collaborateurs.

La section Risque opérationnel produit un rapport sur le Contrôle Interne et Risques Opérationnels (CIROP), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration. Ce rapport est essentiellement consacré à la mesure du risque opérationnel et aux résultats synthétiques des contrôles internes sur les risques les plus importants. Il intègre également une partie consacrée aux risques TIC (technologies de l'information et de la communication) et cyber.

La BCGE renforce en continu sa résilience opérationnelle pour faire face aux risques majeurs pouvant impacter ses fonctions critiques. Un cadre de gouvernance a été mis en place afin de respecter les échéances réglementaires jusqu'en 2026 de la Circulaire 2023/1 FINMA avec notamment la création du Comité Plan de continuité et résilience opérationnelle, dont la mission est d'assurer une supervision stratégique et de coordonner les travaux liés au Plan de continuité et à la résilience opérationnelle.

Le Cyberrisque demeure le risque opérationnel le plus élevé selon le profil de risque du Groupe. La BCGE pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, notamment avec le développement de l'intelligence artificielle. La BCGE multiplie les moyens de lutte contre la cybercriminalité, grâce à un dispositif de surveillance des activités des collaborateurs et à une gestion proactive des vulnérabilités. La stratégie de sécurité informatique porte également sur les solutions digitales de la Banque : une surveillance sécuritaire accrue des plateformes technologiques et l'intensification de la rapidité de détection de vulnérabilités potentielles sont mises en œuvre pour adresser les cyberrisques. Des comités sont régulièrement tenus afin d'assurer une surveillance rapprochée des cyberrisques.

5. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (risque de taux d'intérêt) résulte principalement :

- De la transformation des échéances inhérentes à l'activité d'une banque commerciale et du décalage temporel ou de la révision des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan qui en découle (*repricing risk*).
- De l'incidence des variations des taux d'intérêt pour les instruments qui ont des échéances similaires, mais dont l'évaluation repose sur des taux d'intérêt différents (*basis risk*).
- Des options implicites et du comportement de la clientèle qui induisent une nature non déterministe aux flux de trésorerie, comme par exemple pour les dépôts sans échéance (tels que les dépôts à vue ou les dépôts d'épargne etc.)

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et la rentabilité de la Banque, eu égard aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour l'évaluation du risque de taux d'intérêt, la Banque tient compte des deux perspectives communément admises :

- La perspective de la valeur économique, qui considère l'impact de chocs de taux d'intérêt sur la valeur économique des fonds propres.
- La perspective du bénéfice, qui considère l'incidence sur le revenu des opérations d'intérêts.

La stratégie de gestion, ainsi que le cadre de tolérance aux risques de taux sont proposés par la Direction générale, par l'intermédiaire du Comité ALM, puis approuvés par le Conseil d'administration.

La surveillance du risque de taux d'intérêt est assurée par le Comité ALM par délégation de la Direction générale.

Le Comité ALM surveille le profil de risque de taux d'intérêt et s'assure du respect des tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration

La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par la division Finance, principalement au travers de sous-Comités ALM impliquant notamment l'Unité ALM et trésorerie du Département Marchés financiers et trésorerie, ainsi que l'Unité en charge de la surveillance des risques en lien avec le bilan (Département ALM).

La gestion du risque de taux d'intérêt et la couverture s'inscrit dans le cadre de la Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*). La division Finance recourt aux instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir les expositions du portefeuille bancaire sensibles aux taux d'intérêt.

6. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Groupe ne puisse pas faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances, même par l'activation de mesures d'urgence comme par exemple la mobilisation de la réserve d'actifs hautement liquide (*high quality liquid asset, HQLA*).

Les principales causes pouvant conduire à des événements de liquidité sont de nature dite :

- "Endogènes / idiosyncratique" lorsqu'elles revêtent un caractère spécifique à l'établissement, par exemple la perte de confiance sur sa solvabilité.
- "Exogènes / systémiques" lorsqu'elles portent sur le système bancaire, par exemple lors de crise sur la dette souveraine ou des crises bancaires et les problèmes de contagion qui en découlent.

Le Groupe distingue dans son dispositif de surveillance le risque de refinancement, qui correspond au risque de ne pas disposer des moyens de financement et de refinancement nécessaires (par exemple, un assèchement des sources de refinancement imprévus) ou de ne pouvoir en disposer qu'à des conditions défavorables (illiquidité des marchés).

La stratégie de gestion, ainsi que le cadre de tolérance aux risques de liquidité sont proposés par la Direction générale, par l'intermédiaire du Comité ALM, puis approuvés par le Conseil d'administration.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur un large panel d'indicateurs, qui comprend notamment la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les concentrations de financement, les ratios réglementaires, ainsi que les tests de résistances.

La couverture du risque de liquidité consiste principalement en la détention d'une réserve de liquidité ou d'actifs hautement liquides (*high quality liquid asset, HQLA*) principalement éligibles aux pensions de titre de la BNS, afin de faire face à des sorties de fonds inattendues, par exemple, dans le cas d'une crise de liquidité. Le Groupe définit un plan de financement d'urgence global et efficace. Le plan de financement d'urgence identifie les contre-mesures essentielles, leurs délais de mise en œuvre, ainsi que les compétences en matière d'activation. Le plan de financement d'urgence est révisé puis validé annuellement par le Conseil d'administration.

7. Risque d'investissement pour compte propre

Il s'agit du risque de perte résultant de variations de valeur des positions détenues en tant qu'investissements financiers pour le compte propre de la Banque. Ce risque porte essentiellement sur les immobilisations financières, qui incluent :

- Un portefeuille obligataire ayant pour principal objectif le maintien d'une réserve d'actifs hautement liquides (*high quality liquid asset, HQLA*) permettant d'assurer le ratio de liquidité réglementaire (*liquidity coverage ratio, LCR*). Le portefeuille obligataire constitue un complément essentiel aux avoirs en banque centrale (compte de virement à la BNS notamment).
- Un portefeuille *Private Equity*, ayant pour principal objectif le soutien à la rentabilité des actifs de la Banque. La Banque n'effectue pas d'investissement direct dans le domaine du *private equity*, elle investit au travers de fonds sélectionnés selon des méthodes rigoureuses, ainsi qu'une stratégie d'investissement hautement diversifiée au niveau de la géographie, des monnaies et des secteurs d'activités, permettant de limiter les risques et d'assurer un rendement à long terme.

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élève, au 31 décembre 2024, à CHF 2.8 milliards (Maison-mère). Il comporte une large part de titres obligataires éligibles aux pensions de titre de la BNS et notés en très large majorité AAA et a minima A-.

8. Risques en lien avec la conformité et risque juridique

Les risques de conformité sont des risques comportementaux. Ces risques sont causés par des violations de la loi, des règlements, des contrats, ainsi que des politiques et procédures internes. Ils peuvent notamment entraîner des sanctions légales et réglementaires, des pertes financières, des mesures de limitation des activités et des atteintes à la réputation.

La conformité est le respect des dispositions légales, réglementaires et internes, ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage sur le marché concerné. La fonction de conformité consiste à s'assurer que le comportement et les actions du Groupe BCGE et de ses employés respectent les normes juridiques et éthiques applicables. Elle comprend également toutes les mesures organisationnelles destinées à prévenir les violations de la loi et les infractions aux règles et aux normes éthiques par le Groupe BCGE, ses organes de direction et ses employés.

Risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme de la Banque

Le Département Conformité prépare annuellement une analyse des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme de la Banque, conformément à l'article 25 al. 2 OBA-FINMA et la soumet à la Direction générale et au Conseil d'administration.

Cette analyse des risques comporte les éléments suivants :

- La méthodologie utilisée et les différentes activités et métiers de la Banque (y compris des filiales et des bureaux de représentation).
- Les différents éléments pris en compte pour définir les critères de risques et la tolérance appliquée à chacun de ces critères.
- Une évaluation des risques LBA sur la base des critères de risques détectés et suivis par la Conformité.
- Une évaluation du risque lié aux sanctions.
- Un tableau détaillé avec des données quantitatives qui comprend aussi les critères de tolérance aux risques.

La Banque s'appuie sur un système de *Risk Scoring Client* (RSC) afin de détecter le risque des clients et de déterminer les mesures à mettre en place. Les critères de risques pris en compte par le RSC sont déterminés par la Conformité et validés par la Direction générale. Leur pondération est fixée par la Conformité selon la segmentation/typologie de client. L'attribution du risque est effectuée par le modèle RSC à l'ouverture et pendant le cycle de vie de la relation d'affaires, sur base hebdomadaire. Le *derisking* relève de la compétence de la Conformité. Dès que le score RSC atteint un certain niveau, la relation est automatiquement placée en "Risque Accru" (RA) et une revue de risque client (RRC, comprenant KYC et KYT) est requise.

Cette méthodologie permet de répartir et de suivre la clientèle selon plusieurs critères (type de client (ex. PEP), zone géographique, degré de complexité, secteurs à risque, montant des avoirs et/ou volumes).

Parallèlement, le Département Conformité suit d'autres indicateurs tels que les communications MROS (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent) et la détection des mouvements insolites.

Sanctions

En matière de sanctions, la Banque dispose d'une règle interne dédiée, dans laquelle les principes suivants sont édictés :

- Pas d'entrée en relation et/ou poursuite d'une relation d'affaires avec une personne ou entité sous sanction(s) et/ou si les prestations impliquées enfreignent un programme de sanctions.
- Pas de transactions concernant des personnes ou entités et/ou des biens sous sanctions.
- Pas d'achats de titres émis par une société située dans une juridiction faisant l'objet de sanctions.

Par ailleurs, outre les mesures de blocage, les normes internes prévoient aussi que les personnes sous sanctions soient classées à un niveau de risque très élevé et que leur dossier soit revu périodiquement.

La gestion des activités transfrontières

Dans le cadre de l'application des règles transfrontières, la Banque ne procède pas à des exclusions de pays par principe (il existe néanmoins des pays interdits et des pays sous restriction), mais se base sur une acquisition passive de la clientèle avec signature de la documentation en Suisse.

En application de ce modèle, la Banque ne dirige pas son activité en dehors des juridictions dans lesquelles elle n'est pas autorisée à exercer et ne fait pas la promotion de ses produits ou de services en dehors des juridictions où elle détient une licence.

La Direction générale s'assure de l'identification et de la gestion des risques transfrontières. A cette fin, une matrice des pays donne une vision transversale des enjeux en matière de ces risques en compilant et en synthétisant les contraintes des réglementations étrangères dans le secteur financier.

La gestion opérationnelle du risque transfrontières est du ressort du département Conformité.

Une analyse des risques transfrontières est soumise au Conseil d'administration pour approbation une fois par année par le Département Conformité.

9. Risque RSE

La Responsabilité sociale de la BCGE (ou Risque RSE) est traitée sous l'angle de la double matérialité :

- Matérialité financière (ou risque ESG) : il s'agit de l'impact des facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance sur les performances financières, la réputation et la capacité opérationnelle de la Banque.
- Matérialité d'impact (ou risque d'impact) : il s'agit des conséquences induites par les activités de la Banque sur l'environnement, les employés, les communautés et la société.

La Banque rend compte annuellement de son approche responsable dans son rapport RSE, qu'elle publie aux standards GRI depuis 2023. Dans le rapport RSE 2024 figure désormais le rapport TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), qui fournit les orientations du plan de transition climatique adopté par la Banque. Il comprend une description du dispositif de gestion des risques liés au climat et une présentation de sa stratégie climatique visant à atteindre ses objectifs de décarbonation.

4. Politique en matière d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

Stratégie de gestion des risques

Les principes de la gestion des risques sont exposés à la page 58, point 3, du présent rapport. De manière générale, la Banque recourt aux instruments financiers dérivés pour couvrir et gérer les expositions du portefeuille bancaire sensibles aux facteurs de risque de marché, comme par exemple les taux d'intérêt, les taux de change ou encore les prix des actions/indices. Spécifiquement, pour la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque, la Banque détient un portefeuille stratégique de couvertures principalement composé de *swaps* de taux d'intérêt et dans une moindre mesure d'options de taux d'intérêt. Les opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés à des fins de négoce pour le compte de tiers et également pour la couverture des risques en lien avec l'activité de négoce pour compte de tiers, puis, dans une moindre mesure, pour compte propre. Les instruments financiers dérivés traités à des fins de négoce sont des instruments dérivés (standardisés) listés sur des places de bourse régulées et également des instruments dérivés négociés de gré à gré (OTC). Les instruments financiers dérivés mis en œuvre ont comme sous-jacent des taux d'intérêt, des taux de change, des titres de participations/indices ou encore des matières premières (comme par exemple des métaux précieux).

Opérations de base et opérations de couverture

La Banque a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

| Opérations de base | Opérations de couverture |
|---|---|
| Risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque | |
| • Créances hypothécaires | • <i>Swaps</i> de taux d'intérêt (IRS) |
| • Créances sur la clientèle | • <i>Futures & options</i> sur taux d'intérêt |
| • Immobilisations financières : obligations | |
| • Engagements envers la clientèle | |
| • Emprunts et prêts de la Centrale de Lettres de Gage (CLG) | |
| Risques actions dans le portefeuille de la Banque | |
| • Immobilisations financières : titres de participation, fonds de placement | • <i>Futures & options</i> sur indices |

Constitution de groupes d'instruments financiers

La gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque est principalement opérée au travers de macro-couvertures (*macro-hedge*). La Banque peut recourir à de la micro-couverture (*micro-hedge*) pour des opérations spécifiques, bien qu'en pratique cette approche reste exceptionnelle. La macro-couverture est abordée de manière globale et les opérations de base sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le portefeuille de la Banque sont considérées de manière agrégée.

La gestion du risque action dans le portefeuille de la Banque est principalement opérée au travers de macro-couverture (*macro-hedge*). La macro-couverture est appliquée à des regroupements d'opérations de base sensibles aux prix des titres de participations ou des principaux indices boursiers, comme par exemple la part résiduelle des fonds de placement en passe d'être commercialisée (*seed money*).

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

Concernant la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque, à la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier dérivé et le regroupement d'opérations de base concernées est documentée. Les unités en charge de la comptabilisation, les unités en charge de la surveillance des risques de taux d'intérêt, ainsi que les unités en charge de la gestion des risques de taux d'intérêt sont informées. La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque de taux d'intérêt, ainsi que de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture.

Mesure de l'effectivité couverture

L'effectivité de la couverture au moyen d'instruments financiers dérivés est évaluée de manière agrégée. La sensibilité de la valeur économique de l'ensemble des opérations de base sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le portefeuille de la Banque est évaluée selon deux scénarios antagonistes (+/-100 bp de déplacement parallèle des taux d'intérêt). La sensibilité de la valeur économique des opérations stratégiques de couverture au moyen d'instruments financiers dérivés est évaluée selon deux scénarios (+/-100 bp de déplacement parallèle des taux d'intérêt).

L'effectivité de la couverture est confirmée dès lors que pour chaque scénario :

- La sensibilité de la valeur économique des opérations de base est opposée en signe à la sensibilité de la valeur économique des opérations de couverture (corrélations économiques négatives).
- La sensibilité des opérations de couverture est inférieure en valeur absolue à la sensibilité de la valeur économique des opérations de base.

L'effectivité de la couverture est évaluée à chaque clôture comptable (fin de mois) et fait l'objet d'une présentation au Comité *Asset and Liability Management* (CALM) de la Banque.

Absence d'effectivité de la couverture par instruments financiers dérivés

Dès lors que l'effectivité des couvertures par instruments financiers dérivés n'est plus vérifiée, alors, soit l'effectivité est recouvrée par une adaptation du portefeuille stratégique de couverture par instruments financiers dérivés, soit les opérations de couverture en cause de l'ineffectivité sont identifiées, transférées et enregistrées dans le portefeuille de négoce. La partie excédentaire du résultat des opérations de couverture par instruments dérivés est affectée au Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. La Banque met en œuvre un dispositif de contrôle pour prévenir toute ineffectivité de la couverture par instruments dérivés assorti d'une surveillance accrue en prévision des clôtures semestrielles.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes consolidés

Consolidé

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|----------------|----------------|
| Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension | 338'095 | 389'992 |
| Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension | 166'168 | 100'000 |
| Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension | 165'001 | 100'019 |
| <i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i> | <i>165'001</i> | <i>100'019</i> |
| Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises de pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 339'670 | 394'063 |
| <i>dont titres remis à un tiers en garantie</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |
| <i>dont titres aliénés</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

| | Nature des couvertures | | | Total |
|--|---------------------------|---|------------------|--------------------------------------|
| | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture | |
| Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| Créances sur la clientèle | 1'695'140 | 608'694 | 4'117'711 | 6'421'545 |
| Créances hypothécaires | 14'224'374 | – | – | 14'224'374 |
| <i>immeubles d'habitations</i> | 12'106'122 | – | – | 12'106'122 |
| <i>immeubles commerciaux</i> | 1'589'148 | – | – | 1'589'148 |
| <i>immeubles artisanaux et industriels</i> | 426'418 | – | – | 426'418 |
| <i>autres</i> | 102'686 | – | – | 102'686 |
| Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| 31.12.2024 | 15'919'514 | 608'694 | 4'117'711 | 20'645'919 |
| 31.12.2023 | 14'718'453 | 803'690 | 3'745'517 | 19'267'660 |
| Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| 31.12.2024 | 15'900'062 | 600'660 | 4'067'382 | 20'568'104 |
| 31.12.2023 | 14'700'823 | 801'726 | 3'699'011 | 19'201'560 |
| Hors bilan | | | | |
| Engagements conditionnels | – | 64'705 | 770'034 | 834'739 |
| Engagements irrévocables | – | 111'246 | 686'328 | 797'574 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | – | – | 264'817 | 264'817 |
| Crédits par engagements | – | – | 56'474 | 56'474 |
| Total du hors bilan | | | | |
| 31.12.2024 | – | 175'951 | 1'777'653 | 1'953'604 |
| 31.12.2023 | – | 183'016 | 2'112'735 | 2'295'751 |
| Créances compromises Consolidé | | | | |
| | Montant brut | Valeur estimée de réalisation des sûretés | Montant net | Corrections de valeurs individuelles |
| 31.12.2024 | 229'833 | 179'112 | 50'721 | 50'704 |
| 31.12.2023 | 159'807 | 117'983 | 41'824 | 41'171 |

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

Le montant des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle, correspondant à l'exercice 2023, a été adapté afin de se conformer à la présentation des chiffres retenus pour l'exercice 2024.

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

| Actifs | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|---------------|---------------|
| Opérations de négoce | | |
| Titres de participation | 96 | 189 |
| Métaux précieux et matières premières | 75'380 | 63'081 |
| Autres actifs du négoce | 392 | 65 |
| Total des actifs | 75'868 | 63'335 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i> | – | – |
| <i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i> | – | – |
| Engagements | | |
| Opérations de négoce | | |
| Autres passifs du négoce | 864 | 2'728 |
| Total des engagements | 864 | 2'728 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i> | – | – |

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

| | | Instruments de négoce | | | Instruments de couverture | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| | | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volume des contrats | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volume des contrats |
| Instruments de taux | <i>swaps</i> | 238 | 238 | 6'438 | 360'714 | 306'642 | 15'340'415 |
| | <i>options (OTC¹)</i> | 2'751 | 2'751 | 29'513 | – | – | – |
| Devises / métaux précieux | <i>contrats à terme</i> | 119'021 | 106'042 | 7'295'807 | 43'860 | 17 | 1'568'917 |
| | <i>options (OTC¹)</i> | 2'459 | 2'459 | 103'763 | – | – | – |
| Titres de participation / Indices | <i>futures</i> | – | – | – | 57 | 142 | 37'135 |
| Total avant prise en compte des contrats de netting | | | | | | | |
| 31.12.2024 | | 124'469 | 111'490 | 7'435'521 | 404'631 | 306'801 | 16'946'467 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i> | | 5'210 | 5'210 | 133'276 | – | – | – |
| 31.12.2023 | | 40'963 | 83'837 | 4'394'550 | 368'444 | 262'929 | 13'612'954 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i> | | 3'018 | 3'018 | 135'170 | – | – | – |

¹ Over the counter.² Incluant les instruments dont l'évaluation est déterminée par un modèle alimenté essentiellement par des paramètres de marchés. Aucune opération de couverture n'a été jugée inefficace durant l'année 2024 (2023 – sans changement).

| | Valeurs de remplacement positives (cumulées) | Valeurs de remplacement négatives (cumulées) |
|--|--|--|
| Total après prise en compte des contrats de netting | | |
| 31.12.2024 | 67'308 | 48'126 |
| 31.12.2023 | 22'595 | 30'826 |

| Répartition selon les contreparties | Centrales de compensation | Banques et maisons de titres | Autres clients |
|---|---------------------------|------------------------------|----------------|
| Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2024 | – | 57'190 | 10'118 |
| Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2023 | – | 4'219 | 18'376 |

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

| | Valeur comptable | | Juste valeur | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Titres de créance | 2'614'788 | 2'410'105 | 2'682'556 | 2'399'063 |
| <i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i> | 2'420'507 | 2'182'882 | 2'483'739 | 2'168'194 |
| <i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i> | 194'281 | 227'223 | 198'817 | 230'869 |
| Titres de participation | 280'762 | 238'014 | 349'446 | 296'219 |
| <i>dont participations qualifiées¹</i> | 14'609 | 13'529 | 15'742 | 13'529 |
| Immeubles et véhicules | 481 | 474 | 481 | 474 |
| Total | 2'896'031 | 2'648'593 | 3'032'483 | 2'695'756 |
| <i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i> | 2'317'715 | 2'119'723 | 2'356'326 | 2'086'148 |

¹ En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix.

Répartition des contreparties selon la notation²

| | De AAA à AA- | De A+ à A- | De BBB+ à BBB- | De BB+ à B- | Inférieur à B- | Sans notation |
|--|--------------|------------|----------------|-------------|----------------|---------------|
| Titres de créance, valeur comptable | 2'377'094 | 36'116 | – | – | – | 201'578 |
| Titres de créance, valeur comptable année précédente | 2'199'265 | 72'495 | – | – | – | 138'345 |

² Les classes de *rating* sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

| | 2024 | | | | | | | |
|---|----------------------|---|---|-----------------|--------------------|--|---|------------------|
| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence) | Valeur comptable à la fin de l'année précédente | Investissements | Désinvestissements | Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/ reprises d'amortissements | Valeur comptable à la fin de l'année de référence | Valeur de marché |
| Participations évaluées selon la mise en équivalence | | | | | | | | |
| sans valeur boursière | 22'468 | 13'436 | 35'904 | 3'797 | -4'080 | -69 | 35'552 | N/A |
| Autres participations | | | | | | | | |
| avec valeur boursière | 62 | – | 62 | 1 | – | – | 63 | 62 |
| sans valeur boursière | 38'146 | -2'068 | 36'078 | 17'110 | – | – | 53'188 | N/A |
| Total des participations | 60'676 | 11'368 | 72'044 | 20'908 | -4'080 | -69 | 88'803 | |

Les investissements de 2024 sont en majorité composés de la prise de participation dans Finnova AG Bankware.

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

| Raison sociale et siège | Activité | | Capital social (en CHF 1'000) | Part au capital (en %) | Part aux voix (en %) | Détention directe (en %) | Détention indirecte (en %) |
|--|---|-----|-------------------------------|------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------------|
| Intégration globale | | | | | | | |
| Banque Cantonale de Genève France SA, Lyon | Banque | EUR | 50'000 | 100 | 100 | 100 | |
| Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon | Courtage immobilier | EUR | 10 | 100 | 100 | | 100 |
| Rhône Saône Léman II SNC, Lyon | Société immobilière | EUR | 10 | 100 | 100 | | 100 |
| Capital Transmission SA, Genève | Investissements | CHF | 2'000 | 100 | 100 | 100 | |
| Dimension SA, Lausanne | Evaluation et vente d'entreprises | CHF | 160 | 100 | 100 | 100 | |
| Swiss Public Finance Solutions SA, Genève | Conseils financiers | CHF | 400 | 100 | 100 | 100 | |
| Loyal Finance AG, Zurich | Gestion d'actifs | CHF | 200 | 100 | 100 | 100 | |
| Mont-Fort Funds AG, Verbier ¹ | Fournisseur de services pour des fonds de placement | CHF | 150 | 100 | 100 | 100 | |

Intégration par mise en équivalence

| | | | | | | | |
|--|---------------------------------|-----|--------|------|------|------|------|
| Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon | Opérations immobilières | EUR | 2'088 | 33.3 | 33.3 | | 33.3 |
| Compagnie Foncière Whympet SAS, Lyon | Opérations immobilières | EUR | 100 | 33.3 | 33.3 | | 33.3 |
| Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux | Opérations immobilières | EUR | 12'075 | 35.2 | 33.3 | 33.3 | 1.9 |
| Investissements Fonciers SA, Lausanne | Direction de fonds de placement | CHF | 1'000 | 42.8 | 42.8 | 42.8 | |

Autres participations

| | | | | | | | |
|---|---|-----|-----------|------|------|------|--|
| Finnova AG Bankware, Lenzburg ¹ | Edition de logiciels bancaires | CHF | 500 | 11.0 | 11.0 | 11.0 | |
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich | Emission de lettres de gages | CHF | 2'225'000 | 5.9 | 5.9 | 5.9 | |
| SIX Group Ltd, Zurich | Fournisseur de services pour l'industrie financière | CHF | 19'522 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | |
| BCGE (Asia) Company Limited ¹ | Courtage et conseil | HKD | 5'000 | 100 | 100 | 100 | |

¹ Nouvelles acquisitions et immatriculations durant l'exercice 2024.

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable à la fin de la période précédente | 2024 | | | Valeur comptable à la fin de la période de référence |
|--|----------------------|------------------------|--|-----------------|--------------------|----------------|--|
| | | | | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | |
| Immeubles à l'usage du Groupe | 80'236 | -34'750 | 45'486 | - | - | -2'880 | 42'606 |
| Autres immeubles | 26'432 | -12'443 | 13'989 | - | - | -1'519 | 12'470 |
| Logiciels développés en interne ou acquis séparément | 42'522 | -27'611 | 14'911 | 8'504 | - | -9'703 | 13'712 |
| Autres immobilisations corporelles | 47'558 | -14'707 | 32'851 | 15'127 | - | -5'823 | 42'155 |
| Total des immobilisations corporelles | 196'748 | -89'511 | 107'237 | 23'631 | - | -19'925 | 110'943 |

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

| | 2024 | | | | | | |
|--|----------------------|------------------------|---|-----------------|--------------------|----------------|---|
| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable à la fin de l'année précédente | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Valeur comptable à la fin de l'année de référence |
| <i>Goodwill</i> | 1'870 | -1'870 | – | 33'966 | – | -3'902 | 30'064 |
| Autres valeurs immatérielles | 377 | -377 | – | – | – | – | – |
| Total des valeurs immatérielles | 2'247 | -2'247 | – | 33'966 | – | -3'902 | 30'064 |

L'augmentation des valeurs immatérielles provient de la comptabilisation du *Goodwill* de Mont-Fort Funds AG.

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

| | Autres actifs | | Autres passifs | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés | – | – | 52'231 | 146'706 |
| Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénées avant l'échéance | 258 | 294 | – | – |
| Composantes de taux des opérations de couverture aliénées avant l'échéance | 149'586 | 223'855 | 246'326 | 295'046 |
| Sous-total | 149'844 | 224'149 | 298'557 | 441'752 |
| Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir | 678 | 846 | – | – |
| Étalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit | – | – | 15'946 | 20'064 |
| Opération de <i>continuous linked settlement system</i> en cours de traitement | – | 52'879 | – | 53'102 |
| Autres opérations bancaires internes | 3'839 | 5'319 | -4'057 | 5'415 |
| Impôts indirects | 4'530 | 3'697 | 17'196 | 16'383 |
| Total | 158'891 | 286'890 | 327'642 | 536'716 |

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en CHF 1'000)

| | 2024 | | 2023 | |
|---|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| | Valeurs comptables | Engagements effectifs | Valeurs comptables | Engagements effectifs |
| Actifs nantis/cédés en faveur de | | | | |
| BNS | 120'951 | – | 128'960 | – |
| Esisuisse (garantie des déposants suisse) | 59'914 | – | 59'747 | – |
| SIX <i>Swiss Exchange</i> (bourse électronique suisse) | 15'312 | – | 31'342 | – |
| Euroclear (dépositaire central international de titres) | – | – | 10'602 | – |
| Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses : <i>valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément</i> | 6'730'389 | 4'155'000 | 6'766'252 | 3'958'000 |
| Actifs sous réserve de propriété | | | | |
| – | – | – | – | – |

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

| | Nombre | | Valeur (en CHF 1'000) | |
|--|------------|------------|--------------------------|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| En qualité de banque dépositaire | – | – | 54'502 | 40'686 |
| Valeurs de remplacement négatives | – | – | – | 71 |
| Actions BCGE détenues par la fondation | 60'000 | 60'000 | 15'300 | 13'500 |

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Le Groupe BCGE n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance (en CHF 1'000)

| | (Excédent)/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹ | Part économique du Groupe | | Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique) | Cotisations payées pour l'année de référence | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|---|--|------------------------------|------------|---|---|--|------------|
| | | 31.12.2024 | 31.12.2023 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance | – | – | – | – | 18'770 | 18'260 | 17'837 |

¹ Les comptes annuels audités au 31.12.2024 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2023.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la Maison-mère ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

(en CHF 1'000)

| | | 2024 | | | | | |
|---|--|------------------------------|-----------|--------------------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------|
| | | Taux d'intérêt moyen pondéré | Echéances | Montants émis en monnaies étrangères | Montants émis en CHF | Propres titres détenus | Valeur comptable au bilan |
| Emprunt CHF privé émis le 30.10.2024 | Non subordonné ¹ | 1.0175% | 30.10.29 | – | 20'000 | – | 20'000 |
| Emprunt EUR privé émis le 14.10.2024 | Non subordonné ¹ | 3.383% | 14.10.37 | 10'000 | 9'414 | – | 9'414 |
| Emprunt EUR privé émis le 14.10.2024 | Non subordonné ¹ | 3.406% | 14.10.39 | 10'000 | 9'414 | – | 9'414 |
| Emprunt CHF émis le 23.04.2019 | Non subordonné ¹ | 0.125% | 23.04.26 | – | 120'000 | – | 120'000 |
| Emprunt CHF émis le 16.03.2022 réouverture le 27.11.2024 | Non subordonné ¹ | 0.625% | 16.03.29 | – | 225'000 | – | 225'000 |
| Emprunt CHF émis le 10.06.2024 | Non subordonné ¹ | 1.600% | 10.06.30 | – | 100'000 | – | 100'000 |
| Emprunt CHF émis le 09.12.2022 | Non subordonné ¹ | 1.875% | 09.12.30 | – | 100'000 | – | 100'000 |
| Emprunt CHF subordonné émis le 28.06.2017 | Subordonné ¹ avec clause <i>PONV</i> ² | 1.125% | 28.06.27 | – | 110'000 | – | 110'000 |
| Emprunt CHF perpétuel de type <i>AT1</i> émis le 12.11.2019 | Subordonné avec clause <i>PONV</i> ² | 1.875% | N/A | – | 135'000 | –3'465 | 131'535 |
| Total | | | – | – | 828'828 | –3'465 | 825'363 |
| | Total non subordonné | 1.006% | | | 583'828 | – | 583'828 |
| | Total subordonné avec clause <i>PONV</i> ² | 1.538% | | | 245'000 | –3'465 | 241'535 |
| Total 2024 | | 1.163% | – | – | 828'828 | –3'465 | 825'363 |
| Total 2023 | | 0.978% | – | – | 765'000 | –3'465 | 761'535 |

¹ Emprunts ne pouvant être dénoncés avant leur échéance.² *Point of non viability (PONV)* risqué d'insolvabilité.

| Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours | 2024 | | | | | | Total |
|---|-----------------|-----------------------------------|--|--|---|------------------|---------|
| | D'ici une année | Plus d'un an et moins de deux ans | Plus de deux ans et moins de trois ans | Plus de trois ans et moins de quatre ans | Plus de quatre ans et moins de cinq ans | Plus de cinq ans | |
| Emprunts obligataires (nominal) 2024 | – | 120'000 | 110'000 | – | 245'000 | 353'828 | 828'828 |
| Emprunts obligataires (selon le bilan) 2024 | – | 120'000 | 110'000 | – | 245'000 | 350'363 | 825'363 |
| Emprunts obligataires (nominal) 2023 | 150'000 | – | 120'000 | 110'000 | – | 385'000 | 765'000 |
| Emprunts obligataires (selon le bilan) 2023 | 150'000 | – | 120'000 | 110'000 | – | 381'535 | 761'535 |

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Prêts des centrales de lettres de gage | 4'155'000 | 3'958'000 |

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

| | Etat à la fin de l'année précédente | Utilisations conformes au but | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvrements | Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat | Dissolutions par le compte de résultat | Etat à la fin de l'année de référence |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Provisions pour risques de défaillance | 4'087 | – | – | – | 1 | –924 | 3'164 |
| <i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i> | 3'210 | – | – | – | – | –440 | 2'770 |
| Provisions pour autres risques d'exploitation | 1'078 | –1'457 | – | – | 1'017 | – | 638 |
| Autres provisions | 2'650 | –1'613 | 1 | 232 | 1'712 | –569 | 2'413 |
| Total des provisions | 7'815 | –3'070 | 1 | 232 | 2'730 | –1'493 | 6'215 |
| Réserves pour risques bancaires généraux ¹ | 290'000 | – | – | – | – | – | 290'000 |
| Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays | 75'801 | –2'334 | 719 | 3'502 | 12'787 | –2'481 | 87'994 |
| <i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i> | 41'171 | –2'334 | 719 | 3'502 | 10'127 | –2'481 | 50'704 |
| <i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance</i> | 34'630 | – | – | – | 2'660 | – | 37'290 |

¹ La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

4.17 Présentation du capital social

(en CHF 1'000)

| | 31.12.2024 | | | 31.12.2023 | | |
|---|------------------------|------------------|------------------------------------|------------------------|------------------|------------------------------------|
| | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende |
| Capital social | | | | | | |
| Actions nominatives uniques à CHF 50 | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 |
| Capital-actions / capital social | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 |
| <i>dont libéré</i> | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 |
| Capital-participation | – | – | – | – | – | – |
| <i>dont libéré</i> | – | – | – | – | – | – |
| Total du capital social | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 | 360'000 | 7'200'000 | 360'000 |

4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

| | Nombre Droits de participation | | Valeur (en CHF 1'000) Droits de participation | |
|--|-----------------------------------|---------------|--|--------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Membres du Conseil d'administration ¹ | 1'408 | 1'412 | 399 | 290 |
| Membres des organes de direction ^{2,3} | 2'194 | 8'760 | 557 | 1'966 |
| Collaborateurs ⁴ | 25'384 | 24'173 | 7'204 | 4'961 |
| Total | 28'986 | 34'345 | 8'159 | 7'217 |

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2025 sur la base des résultats 2024 (projection).

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2024 de CHF 255.

⁴ Versé en 2024 pour l'année de référence 2023.

Aucune option n'a été accordée sur des droits de participation aux membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et aux collaborateurs.

Les conditions contractuelles d'attribution des différents plans sont expliquées au point 5 du chapitre Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise. Les plans liés à la rémunération de la part variable ordinaire, ainsi que dans le cadre du plan d'intéressement lors d'achat d'actions sont bloqués entre 5 ans et 10 ans maximum, au choix du bénéficiaire. Les autres plans d'intéressement sont bloqués 5 ans.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

| Créances et engagements | Créances | | Engagements | |
|-------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Participants qualifiés | 71'581 | 59'593 | 176'160 | 663'310 |
| Sociétés du Groupe | 11'343 | 11'626 | 5'100 | 4'375 |
| Sociétés liées | 1'590'927 | 1'553'870 | 185'441 | 251'050 |
| Affaires d'organes | 2'201 | 1'651 | 4'341 | 5'535 |
| Autres parties liées | 59 | – | 54'502 | 40'757 |

| Créances et engagements éventuels | Créances | | Engagements | |
|-----------------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Participants qualifiés | – | – | 50 | 50 |
| Sociétés du Groupe | – | – | – | – |
| Sociétés liées | – | – | 50'529 | 50'479 |
| Affaires d'organes | – | – | – | – |
| Autres parties liées | – | – | – | – |

Les sociétés du Groupe sont définies en annexe 4.07.

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constituées en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux Administrateurs, ainsi qu'aux membres de la Direction générale. Les membres de la Direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la Banque, mais il n'en est pas de même pour les membres du Conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés, découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

| | 31.12.2024 | | 31.12.2023 | |
|---|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | Nominal | Part en % | Nominal | Part en % |
| Actions nominatives uniques | | | | |
| Etat de Genève | 159'385'750 | 44.3 | 159'385'750 | 44.3 |
| Ville de Genève | 75'132'300 | 20.9 | 75'132'300 | 20.9 |
| 44 Communes genevoises | 26'732'450 | 7.4 | 26'732'450 | 7.4 |
| Sous-total collectivités publiques | 261'250'500 | 72.6 | 261'250'500 | 72.6 |
| CPEG – Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève | 21'440'000 | 6.0 | 21'440'000 | 6.0 |
| Autres actionnaires ¹ | 77'309'500 | 21.4 | 77'309'500 | 21.4 |
| Total | 360'000'000 | 100.0 | 360'000'000 | 100.0 |

¹ Aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% des actions nominales uniques.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Capital propre en portefeuille

| | | 2024 | 2023 |
|---|--------------------------------------|--------|--------|
| Actions BCGE | Situation au 1 ^{er} janvier | 67'206 | 83'588 |
| | Achats | 71'763 | 30'212 |
| | Ventes | 60'237 | 46'594 |
| | Situation au 31 décembre | 78'732 | 67'206 |
| Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne) en CHF | | 277.0 | 205.6 |
| Engagements conditionnels en relation avec des propres actions aliénées ou acquises | | – | – |
| Actions détenues par son institution de prévoyance professionnelle | | 60'000 | 60'000 |
| Propres actions réservées pour objectif déterminé | | – | – |

Les propres parts ont été négociées aux prix du marché. Le résultat de la vente des propres actions a été porté au crédit de la réserve issue du capital. Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis (sans changement par rapport à l'exercice précédent). La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions est énoncée au tableau "Annexe 4.17 Capital social". Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal (CHF 360 millions) en vertu de l'art. 671 al. 2 du Code des obligations. Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. A relever que la Banque doit maintenir une partie de ses capitaux propres afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de fonds propres. Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

4.22 Indications selon les articles 734a et suivants du CO

Voir l'annexe 4.22 des comptes de la Maison-mère.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

| | Echu | | | | | | | Total |
|---|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|------------|-------------------|
| | A vue | Résiliable | Jusqu'à 3 mois | De 3 à 12 mois | De 12 mois à 5 ans | De plus de 5 ans | Immobilisé | |
| Actifs/instruments financiers | | | | | | | | |
| Liquidités | 7'028'944 | | | | | | | 7'028'944 |
| Créances sur les banques | 293'471 | 19 | 404'960 | 314'195 | 646 | – | | 1'013'291 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | – | – | 338'095 | – | – | – | | 338'095 |
| Créances sur la clientèle | 1'229'802 | 548'431 | 1'493'014 | 488'468 | 1'291'888 | 1'311'579 | | 6'363'182 |
| Créances hypothécaires | 5'364 | 3'116'779 | 251'092 | 701'321 | 4'182'812 | 5'947'554 | – | 14'204'922 |
| Opérations de négoce | 75'868 | – | – | – | – | – | | 75'868 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 67'308 | – | – | – | – | – | | 67'308 |
| Immobilisations financières | 305'694 | – | 27'024 | 208'640 | 1'540'216 | 813'976 | 481 | 2'896'031 |
| Total | | | | | | | | |
| 31.12.2024 | 9'006'451 | 3'665'229 | 2'514'185 | 1'712'624 | 7'015'562 | 8'073'109 | 481 | 31'987'641 |
| 31.12.2023 | 8'373'286 | 3'210'178 | 2'547'031 | 1'385'346 | 6'131'769 | 8'088'440 | 474 | 29'736'524 |

Fonds étrangers/ instruments financiers

| | | | | | | | | |
|---|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---|-------------------|
| Engagements envers les banques | 1'103'232 | 6'082 | 2'341'410 | 258'258 | – | – | – | 3'708'982 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | – | – | 166'168 | – | – | – | – | 166'168 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 11'415'112 | 6'290'566 | 2'451'297 | 522'866 | 5'956 | – | – | 20'685'797 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 864 | – | – | – | – | – | – | 864 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 48'126 | – | – | – | – | – | – | 48'126 |
| Obligations de caisse | – | – | 300 | 972 | 2'591 | 141 | – | 4'004 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | – | – | 32'000 | 250'000 | 1'710'000 | 2'988'363 | – | 4'980'363 |
| Total | | | | | | | | |
| 31.12.2024 | 12'567'334 | 6'296'648 | 4'991'175 | 1'032'096 | 1'718'547 | 2'988'504 | | 29'594'304 |
| 31.12.2023 | 10'816'337 | 6'330'627 | 5'066'060 | 818'570 | 1'445'534 | 2'912'719 | | 27'389'847 |

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

| Actifs | 2024 | | 2023 | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Liquidités | 6'969'681 | 59'263 | 6'655'430 | 54'571 |
| Créances sur les banques | 541'406 | 471'885 | 292'568 | 407'880 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 247'675 | 90'420 | 389'992 | – |
| Créances sur la clientèle | 4'004'120 | 2'359'062 | 4'017'332 | 2'064'671 |
| Créances hypothécaires | 13'821'440 | 383'482 | 12'765'564 | 353'993 |
| Opérations de négoce | 75'862 | 6 | 63'325 | 10 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 7'424 | 59'884 | 19'150 | 3'445 |
| Immobilisations financières | 2'223'989 | 672'042 | 2'156'203 | 492'390 |
| Comptes de régularisation | 56'375 | 3'703 | 62'266 | 4'604 |
| Participations | 64'608 | 24'195 | 46'131 | 25'913 |
| Immobilisations corporelles | 108'136 | 2'807 | 104'140 | 3'097 |
| Valeurs immatérielles | 30'064 | – | – | – |
| Autres actifs | 157'187 | 1'704 | 285'600 | 1'290 |
| Total des actifs | 28'307'967 | 4'128'453 | 26'857'701 | 3'411'864 |
| Passifs | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Engagements envers les banques | 935'619 | 2'773'363 | 453'575 | 1'630'634 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 36'168 | 130'000 | 100'000 | – |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 16'286'145 | 4'399'652 | 16'499'589 | 3'949'678 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 863 | 1 | 2'728 | – |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 4'778 | 43'348 | 1'973 | 28'853 |
| Obligations de caisse | 3'554 | 450 | 3'282 | – |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | 4'980'363 | – | 4'719'535 | – |
| Comptes de régularisation | 154'233 | 7'811 | 145'582 | 6'079 |
| Autres passifs | 326'079 | 1'563 | 534'985 | 1'731 |
| Provisions | 5'609 | 606 | 7'484 | 331 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 290'000 | – | 290'000 | – |
| Capital social | 360'000 | – | 360'000 | – |
| Réserve issue du capital | 283'984 | – | 291'315 | – |
| Réserve issue du bénéfice | 1'246'568 | – | 1'059'968 | – |
| Propres parts du capital | –18'623 | – | –12'452 | – |
| Réserve de change | –34'915 | – | –36'545 | – |
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | 219'201 | – | 231'240 | – |
| Total des passifs | 25'079'626 | 7'356'794 | 24'652'259 | 5'617'306 |

Le montant des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle, correspondant à l'exercice 2023, a été adapté afin de se conformer à la présentation des chiffres retenus pour l'exercice 2024.

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

| Actifs | 2024 | | 2023 | |
|----------------------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| | Valeur absolue | Part en % | Valeur absolue | Part en % |
| Europe • France | 2'045'075 | 6.2 | 1'946'898 | 6.4 |
| • Luxembourg | 284'282 | 0.9 | 188'876 | 0.6 |
| • Allemagne | 202'803 | 0.6 | 159'304 | 0.5 |
| • Pays-Bas | 149'644 | 0.5 | 72'911 | 0.2 |
| • Danemark | 128'406 | 0.4 | 35'461 | 0.1 |
| • Grande-Bretagne | 128'279 | 0.4 | 80'399 | 0.3 |
| • Autres pays européens | 342'362 | 1.1 | 231'132 | 0.8 |
| Singapour | 115'964 | 0.4 | 153'424 | 0.5 |
| Etats-Unis et Canada | 232'922 | 0.7 | 107'568 | 0.4 |
| Autres | 498'716 | 1.5 | 435'891 | 1.4 |
| Actifs à l'étranger | 4'128'453 | 12.7 | 3'411'864 | 11.2 |
| Suisse | 28'307'967 | 87.3 | 26'857'701 | 88.8 |
| Total des actifs | 32'436'420 | 100.0 | 30'269'565 | 100.0 |

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

| Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv ¹) | Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence | | Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente | |
|--|---|--------------|---|--------------|
| | Valeur absolue | Part en % | Valeur absolue | Part en % |
| 0/HI | 3'660'507 | 80.1 | 3'021'180 | 80.0 |
| 1 | – | 0.0 | – | 0.0 |
| 2 | 160'203 | 3.5 | 108'580 | 2.8 |
| 3 | 33'198 | 0.7 | 63'465 | 1.7 |
| 4 | 54'343 | 1.2 | 187'593 | 5.0 |
| 5 et 6 | 127'183 | 2.8 | 109'545 | 2.9 |
| 7 | 15'250 | 0.3 | 15'162 | 0.4 |
| Actifs non répartis (valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés) | 520'613 | 11.4 | 272'558 | 7.2 |
| Total | 4'571'297 | 100.0 | 3'778'083 | 100.0 |

¹ La notation de la Serv est reconnue par la FINMA.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

(en CHF 1'000)

| Actifs | Monnaies | | | | | |
|--|-------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | CHF | EUR | USD | GBP | AUTRES | MÉTAUX |
| Liquidités | 6'932'897 | 94'813 | 669 | 156 | 409 | – |
| Créances sur les banques | 256'505 | 134'668 | 482'852 | 14'296 | 22'730 | 102'240 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 130'000 | 117'675 | 90'420 | – | – | – |
| Créances sur la clientèle | 3'193'074 | 1'869'747 | 1'160'097 | 114'567 | 25'448 | 249 |
| Créances hypothécaires | 14'016'798 | 188'124 | – | – | – | – |
| Opérations de négoce | 95 | 364 | – | 9 | 20 | 75'380 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 67'308 | – | – | – | – | – |
| Immobilisations financières | 2'232'790 | 227'796 | 425'827 | 3'270 | 6'348 | – |
| Comptes de régularisation | 56'375 | 3'703 | – | – | – | – |
| Participations | 70'454 | 18'193 | 156 | – | – | – |
| Immobilisations corporelles | 108'136 | 2'807 | – | – | – | – |
| Valeurs immatérielles | 30'064 | – | – | – | – | – |
| Autres actifs | 157'027 | 1'704 | – | – | 160 | – |
| Total des actifs bilantaires | 27'251'523 | 2'659'594 | 2'160'021 | 132'298 | 55'115 | 177'869 |
| Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 3'210'990 | 1'196'025 | 4'353'296 | 119'336 | 59'471 | 29'370 |
| Total des actifs | 30'462'513 | 3'855'619 | 6'513'317 | 251'634 | 114'586 | 207'239 |
| Passifs | CHF | EUR | USD | GBP | AUTRES | MÉTAUX |
| Engagements envers les banques | 1'372'019 | 652'935 | 1'538'016 | 105'364 | 6'217 | 34'431 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 130'000 | – | 36'168 | – | – | – |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 16'895'720 | 1'557'461 | 2'083'659 | 65'503 | 51'142 | 32'312 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 85 | 2 | 754 | – | 23 | – |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 48'126 | – | – | – | – | – |
| Obligations de caisse | 4'004 | – | – | – | – | – |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | 4'961'535 | 18'828 | – | – | – | – |
| Comptes de régularisation | 154'233 | 7'811 | – | – | – | – |
| Autres passifs | 324'467 | 2'936 | 237 | – | 2 | – |
| Provisions | 6'215 | – | – | – | – | – |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 290'000 | – | – | – | – | – |
| Capital social | 360'000 | – | – | – | – | – |
| Réserve issue du capital | 283'984 | – | – | – | – | – |
| Réserve issue du bénéfice | 1'246'568 | – | – | – | – | – |
| Propres parts du capital | –18'623 | – | – | – | – | – |
| Réserve de change | –34'915 | – | – | – | – | – |
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | 219'201 | – | – | – | – | – |
| Total des passifs bilantaires | 26'242'619 | 2'239'973 | 3'658'834 | 170'867 | 57'384 | 66'743 |
| Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 4'291'281 | 1'471'838 | 2'861'757 | 79'640 | 56'276 | 140'381 |
| Total des passifs | 30'533'900 | 3'711'811 | 6'520'591 | 250'507 | 113'660 | 207'124 |
| Position nette par devise 2024 | –71'387 | 143'808 | –7'274 | 1'127 | 926 | 115 |
| Position nette par devise 2023 | –189'214 | 100'236 | 8'300 | 224 | 1'043 | 71 |

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|------------------|
| Engagements de couverture de crédit et similaires | 36'665 | 41'627 |
| Garanties de prestation de garantie et similaires | 65'344 | 58'079 |
| Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires | 732'030 | 928'296 |
| Autres engagements conditionnels | 700 | 700 |
| Total des engagements conditionnels | 834'739 | 1'028'702 |

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du *trade finance* et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements résultant de paiements différés | 56'474 | 18'453 |
| Total des crédits par engagement | 56'474 | 18'453 |

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces | 532'130 | 389'173 |
| Total des opérations fiduciaires | 532'130 | 389'173 |

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon l'art. 32 al. 3 OEPC-FINMA, la Banque n'est pas soumise à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

| Résultat de négoce provenant des | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Instruments de taux (y compris les fonds) | -16 | 553 |
| Titres de participation (y compris les fonds) | 287 | 61 |
| Devises | 39'373 | 36'474 |
| Matières premières/métaux précieux | 1'765 | 812 |
| Total du résultat de négoce | 41'409 | 37'900 |

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Le Groupe ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes du Groupe, appointements et allocations supplémentaires) | 146'038 | 138'330 |
| <i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable¹</i> | 9'691 | 6'754 |
| Prestations sociales | 33'465 | 32'820 |
| Autres charges de personnel | 5'707 | 5'085 |
| Total des charges de personnel | 185'210 | 176'235 |

¹ Sur la base des distributions réalisées au cours de l'année civile (*cash basis*).

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Coût des locaux | 15'560 | 12'832 |
| Charges relatives à la technique de l'information et de la communication | 49'660 | 43'346 |
| Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au <i>leasing</i> opérationnel | 239 | 227 |
| Honoraires d'audit | 1'059 | 983 |
| <i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i> | 913 | 919 |
| <i>dont pour d'autres prestations de service</i> | 146 | 64 |
| Autres charges d'exploitation | 50'389 | 51'327 |
| Total des autres charges d'exploitation | 116'907 | 108'715 |

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Suite à l'évolution des risques, le Groupe a adapté les corrections de valeur et provisions à la nouvelle situation.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

Le Groupe n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

(en CHF 1'000)

| | 2024 | | 2023 | |
|---|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Résultat des opérations d'intérêts | | | | |
| Produits des intérêts et des escomptes | 582'879 | 20'897 | 550'715 | 22'211 |
| Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce | 95 | – | 204 | – |
| Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | 29'773 | – | 17'242 | 1 |
| Charges d'intérêts | –246'904 | 696 | –193'322 | 740 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | 365'843 | 21'593 | 374'839 | 22'952 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | –9'557 | –579 | –6'549 | –981 |
| Sous-total résultat net des opérations d'intérêts | 356'286 | 21'014 | 368'290 | 21'971 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | | | |
| Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement | 66'974 | 1'164 | 58'956 | 1'364 |
| Produits des commissions sur les opérations de crédit | 34'606 | 3'068 | 34'865 | 3'454 |
| Produits des commissions sur les autres prestations de service | 51'332 | –156 | 43'518 | 692 |
| Charges de commissions | –9'080 | – | –9'789 | – |
| Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 143'832 | 4'076 | 127'550 | 5'510 |
| Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | | | | |
| Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 41'409 | – | 37'900 | – |
| Autres résultats ordinaires | | | | |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | 12'678 | – | 23'570 | – |
| Produits des participations | 7'365 | –83 | 6'183 | 2'005 |
| Résultat des immeubles | 1'108 | – | 1'262 | – |
| Autres produits ordinaires | 5'325 | – | 5'390 | – |
| Autres charges ordinaires | –7'495 | – | –9'755 | – |
| Sous-total autres résultats ordinaires | 18'981 | –83 | 26'650 | 2'005 |
| Total des produits d'exploitation | 560'508 | 25'007 | 560'390 | 29'486 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Charges de personnel | –175'866 | –9'344 | –167'511 | –8'724 |
| Autres charges d'exploitation | –109'750 | –7'157 | –101'500 | –7'215 |
| Sous-total charges d'exploitation | –285'616 | –16'501 | –269'011 | –15'939 |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | –22'875 | –952 | –19'447 | –885 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes | –955 | –273 | –2'839 | –35 |
| Résultat opérationnel | 251'062 | 7'281 | 269'093 | 12'627 |

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

| | Taux en % ¹ | 2024 | Taux en % ¹ | 2023 |
|--|------------------------|---------------|------------------------|---------------|
| Impôts courants | | | | |
| Banque Cantonale de Genève | 14.6% | 36'429 | 14.6% | 37'803 |
| Banque Cantonale de Genève France SA | 24.0% | 2'425 | 23.9% | 2'941 |
| Mont-Fort Funds AG, Verbier | 31.3% | 256 | N/A | N/A |
| Loyal Finance AG, Zurich | 22.5% | 65 | 20.9% | 105 |
| Divers ² | | 36 | | 119 |
| Impôts latents | 25.0% | 70 | 25.0% | -8 |
| Total | | 39'281 | | 40'960 |

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.

² Les autres sociétés du Groupe ne présentent pas de poste d'impôts significatifs.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

(en CHF 1'000)

| | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|----------------|----------------|
| Résultat net attribuable aux actionnaires | 219'201 | 231'240 |

Actions nominatives

| | | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Nombre moyen d'actions en circulation | 7'200'000 | 7'200'000 |
| Résultat par action (en CHF) | 30.44 | 32.12 |

La Banque Cantonale de Genève n'a pas d'opération financière en cours ouvrant droit à une dilution de son résultat par action.

5. Présentation du tableau des flux de trésorerie

Consolidé

(en CHF 1'000)

| | 2024 | | 2023 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Sources | Emplois | Sources | Emplois |
| Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) | | | | |
| Résultat de la période | 219'201 | – | 231'240 | – |
| Variation des réserves pour risques bancaires généraux | – | – | 20'000 | – |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 23'827 | – | 20'332 | – |
| Provisions et autres corrections de valeur | – | 677 | 1'069 | – |
| Variation des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes | – | 923 | 910 | – |
| Délimitations actives | 6'792 | – | – | 16'974 |
| Délimitations passives | 10'383 | – | 18'581 | – |
| Autres positions | – | 81'075 | – | 20'492 |
| Dividende de l'exercice précédent | – | 46'800 | – | 39'600 |
| Attribution spéciale à l'Etat de Genève | – | 9'360 | – | 7'920 |
| Solde | – | 121'368 | – | 207'146 |
| Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres | | | | |
| Ecritures par les réserves | 5'819 | – | – | 5'685 |
| Modification des propres titres de participation | – | 6'171 | 1'840 | – |
| Solde | 352 | – | 3'845 | – |
| Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | | | | |
| Participations | – | 16'759 | – | 2'846 |
| Immeubles | – | – | 27'148 | – |
| Autres immobilisations corporelles | – | 23'631 | – | 25'099 |
| Valeurs immatérielles | – | 33'966 | – | 970 |
| Solde | 74'356 | – | 1'767 | – |
| Flux de fonds de l'activité bancaire | | | | |
| Opérations à moyen et long terme (supérieures à 1 an) | | | | |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | – | 1'090 | 1'049 | – |
| Obligations de caisse | 722 | – | 2'542 | – |
| Emprunts | 63'828 | – | – | 76'970 |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 197'000 | – | 20'000 | – |
| Créances sur les banques | – | 38 | – | 186 |
| Créances sur la clientèle | 46'859 | – | – | 151'729 |
| Créances hypothécaires | – | 1'085'365 | – | 73'862 |
| Immobilisations financières | – | 260'067 | – | 277'830 |
| Opérations à court terme | | | | |
| Engagements envers les banques | 1'624'773 | – | – | 1'041'564 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 66'168 | – | 81'510 | – |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 237'620 | – | 1'001'400 | – |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | – | 1'864 | 1'163 | – |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 17'300 | – | 21'388 | – |
| Créances sur les banques | – | 312'805 | 462'512 | – |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 51'897 | – | 328'700 | – |
| Créances sur la clientèle | – | 328'038 | – | 451'335 |
| Opérations de négoce | – | 12'533 | – | 12'203 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | – | 44'713 | – | 10'240 |
| Immobilisations financières | 12'629 | – | – | 31'577 |
| Etat des liquidités | | | | |
| Liquidités | – | 318'943 | 5'698 | – |
| Solde | 46'660 | – | 201'534 | – |
| Totaux des soldes | 121'368 | 121'368 | 207'146 | 207'146 |

Le montant des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle, correspondant à l'exercice 2023, a été adapté afin de se conformer à la présentation des chiffres retenus pour l'exercice 2024.



Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Téléphone : +41 (0)58 279 8000
Fax : +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale de Genève et de ses filiales (« le Groupe »), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, l'état des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 48 à 89) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces points.

Deloitte.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élèvent respectivement à CHF 6,422 mios et CHF 14,224 mios (total de bilan de CHF 32,436 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 88 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 37 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 54 à 61 et aux tableaux 4.02 et 4.16 de l'annexe en pages 71 et 78 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Evaluation des provisions pour litiges



Éléments clés de l'audit

De par son activité prépondérante de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, le Groupe est exposé aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque d'évaluation de la part de la direction.

Nous vous renvoyons aux pages 65 et 66 et au tableau 4.16 de l'annexe en page 78 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels.
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Autres informations

Deloitte.

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Deloitte.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 mars 2025

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.



Comptes annuels 2024 et annexes

Maison-mère

Sommaire

| | | |
|--------------------------------|--|------------|
| | 1. Positions du bilan et des opérations hors bilan | 96 |
| | 2. Positions du compte de résultat | 97 |
| | 3. Présentation de l'état des capitaux propres | 98 |
| Présentation synoptique | 1. Raison sociale, forme juridique, siège et but | 99 |
| | 2. Principes de comptabilisation et d'évaluation | 99 |
| | 3. Changement de principes comptables | 99 |
| | 4. Gestion des risques | 99 |
| | 4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels | 100 |
| | 4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) | 100 |
| | 4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises | 100 |
| | 4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) | 101 |
| | 4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs) | 101 |
| | 4.05 Répartition des immobilisations financières | 102 |
| | 4.06 Présentation des participations | 102 |
| | 4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte | 103 |
| | 4.08 Présentation des immobilisations corporelles | 103 |
| | 4.09 Présentation des valeurs immatérielles | 103 |
| | 4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs | 103 |
| | 4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété | 104 |
| | 4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions | 104 |
| | 4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance | 104 |
| | 4.14 Présentation des produits structurés émis | 104 |
| | 4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours | 104 |
| | 4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence | 105 |
| | 4.17 Présentation du capital social | 105 |
| | 4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs | 105 |
| | 4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées | 106 |
| | 4.20 Indications des participants significatifs | 106 |
| | 4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre | 106 |
| | 4.22 Indications selon les articles 734a et suivants du CO | 107 |
| | 4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers | 109 |
| | 4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile | 110 |
| | 4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile) | 111 |
| | 4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque) | 111 |
| | 4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque | 112 |
| | 4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels | 113 |
| | 4.29 Répartition des crédits par engagement | 113 |
| | 4.30 Répartition des opérations fiduciaires | 113 |
| | 4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution | 113 |
| | 4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur | 113 |
| | 4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs | 113 |
| | 4.34 Répartition des charges de personnel | 114 |
| | 4.35 Répartition des autres charges d'exploitation | 114 |
| | 4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées | 114 |
| | 4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition | 115 |
| | 4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation | 115 |
| | 4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition | 115 |
| | 4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation | 115 |
| | Proposition de répartition du bénéfice | 116 |
| | Rapport de l'organe de révision | 117 |

1. Positions du bilan et des opérations hors bilan

Maison-mère

| Actifs | Notes | 31.12.2024 en CHF 1'000 | 31.12.2023 en CHF 1'000 | Variation en CHF 1'000 |
|--|-------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Liquidités | 4.23 | 6'997'055 | 6'668'964 | 328'091 |
| Créances sur les banques | 4.23 | 1'695'914 | 1'376'901 | 319'013 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 4.23 | 338'095 | 389'992 | -51'897 |
| Créances sur la clientèle | 4.23 | 5'555'545 | 5'291'747 | 263'798 |
| Créances hypothécaires | 4.23 | 14'204'922 | 13'119'557 | 1'085'365 |
| Opérations de négoce | 4.03 | 75'862 | 63'326 | 12'536 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 4.04 | 67'512 | 22'595 | 44'917 |
| Immobilisations financières | 4.05 | 2'819'812 | 2'576'655 | 243'157 |
| Comptes de régularisation | | 53'843 | 59'725 | -5'882 |
| Participations | 4.06 | 148'613 | 99'719 | 48'894 |
| Immobilisations corporelles | 4.08 | 108'117 | 104'105 | 4'012 |
| Valeurs immatérielles | 4.09 | - | - | - |
| Autres actifs | 4.10 | 156'800 | 285'490 | -128'690 |
| Total des actifs | 4.25 | 32'222'090 | 30'058'776 | 2'163'314 |
| Total des créances subordonnées | | 3'949 | 8'066 | -4'117 |
| <i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i> | | - | - | - |
| Passifs | | | | |
| Engagements envers les banques | 4.23 | 3'706'290 | 2'078'036 | 1'628'254 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 4.23 | 166'168 | 100'000 | 66'168 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 4.23 | 20'594'415 | 20'354'594 | 239'821 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 4.03 | 864 | 2'728 | -1'864 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 4.04 | 48'126 | 30'920 | 17'206 |
| Obligations de caisse | 4.23 | 4'004 | 3'282 | 722 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | 4.15 | 4'980'363 | 4'719'535 | 260'828 |
| Comptes de régularisation | | 152'075 | 145'329 | 6'746 |
| Autres passifs | 4.10 | 325'325 | 534'704 | -209'379 |
| Provisions | 4.16 | 7'309 | 7'334 | -25 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 4.16 | 290'000 | 290'000 | - |
| Capital social | 4.17 | 360'000 | 360'000 | - |
| Réserve légale issue du capital | | 268'050 | 279'570 | -11'520 |
| <i>dont réserve issue d'apports en capital exonéré fiscalement</i> | | 137'352 | 148'872 | -11'520 |
| Réserve légale issue du bénéfice | | 1'124'746 | 953'131 | 171'615 |
| Propres parts du capital | | -18'623 | -12'452 | -6'171 |
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | | 212'978 | 212'065 | 913 |
| Total des passifs | | 32'222'090 | 30'058'776 | 2'163'314 |
| Total des engagements subordonnés | 4.15 | 241'535 | 241'535 | - |
| <i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i> | 4.15 | 241'535 | 241'535 | - |
| Opérations hors bilan | | | | |
| Engagements conditionnels | 4.28 | 811'881 | 999'351 | -187'470 |
| Engagements irrévocables | 4.02 | 884'580 | 1'041'865 | -157'285 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 4.02 | 264'817 | 272'183 | -7'366 |
| Crédits par engagement | 4.29 | 56'474 | 18'453 | 38'021 |

Le montant des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle, correspondant à l'exercice 2023, a été adapté afin de se conformer à la présentation des chiffres retenus pour l'exercice 2024.

2. Positions du compte de résultat Maison-mère

| Résultat des opérations d'intérêts | Notes | 31.12.2024 en CHF 1'000 | 31.12.2023 en CHF 1'000 | Variation en CHF 1'000 |
|--|-------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Produits des intérêts et des escomptes | 4.33 | 579'931 | 547'964 | 31'967 |
| Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce | | 68 | 204 | -136 |
| Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | | 28'344 | 15'776 | 12'568 |
| Charges d'intérêts | | -244'807 | -191'419 | -53'388 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | | 363'536 | 372'525 | -8'989 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | 4.16 | -9'571 | -6'424 | -3'147 |
| Sous-total résultat net des opérations d'intérêts | | 353'965 | 366'101 | -12'136 |

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

| | | | | |
|--|--|----------------|----------------|---------------|
| Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement | | 64'985 | 56'588 | 8'397 |
| Produits des commissions sur les opérations de crédit | | 34'605 | 34'865 | -260 |
| Produits des commissions sur les autres prestations de service | | 45'352 | 41'728 | 3'624 |
| Charges de commissions | | -10'233 | -9'966 | -267 |
| Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | 134'709 | 123'215 | 11'494 |

Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

| | | | | |
|---|------|---------------|---------------|--------------|
| Sous-total résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 4.32 | 41'586 | 38'331 | 3'255 |
|---|------|---------------|---------------|--------------|

Autres résultats ordinaires

| | | | | |
|--|--|---------------|---------------|-------------|
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | | 9'585 | 13'897 | -4'312 |
| Produits des participations | | 8'623 | 7'446 | 1'177 |
| Résultat des immeubles | | 1'108 | 1'262 | -154 |
| Autres produits ordinaires | | 6'778 | 6'737 | 41 |
| Autres charges ordinaires | | -6'482 | -9'489 | 3'007 |
| Sous-total autres résultats ordinaires | | 19'612 | 19'853 | -241 |

| | | | | |
|--|--|----------------|----------------|--------------|
| Total des produits d'exploitation | | 549'872 | 547'500 | 2'372 |
|--|--|----------------|----------------|--------------|

Charges d'exploitation

| | | | | |
|--|------|-----------------|-----------------|----------------|
| Charges de personnel | 4.34 | -169'928 | -165'050 | -4'878 |
| Autres charges d'exploitation | 4.35 | -108'912 | -100'774 | -8'138 |
| Sous-total charges d'exploitation | | -278'840 | -265'824 | -13'016 |

| | | | | |
|---|------|---------|---------|-----|
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 4.36 | -18'952 | -19'239 | 287 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes | 4.16 | -2'812 | -2'901 | 89 |

| | | | | |
|---|------|----------------|----------------|----------------|
| Résultat opérationnel | | 249'268 | 259'536 | -10'268 |
| Produits extraordinaires | 4.36 | 139 | 10'332 | -10'193 |
| Charges extraordinaires | 4.36 | - | - | - |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | 4.16 | - | -20'000 | 20'000 |
| Impôts | 4.39 | -36'429 | -37'803 | 1'374 |

| | | | | |
|--|--|----------------|----------------|------------|
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | | 212'978 | 212'065 | 913 |
|--|--|----------------|----------------|------------|

3. Présentation de l'état des capitaux propres Maison-mère

| (en CHF 1'000) | Capital social | Réserve légale issue du capital | Réserve légale issue du bénéfice | Réserves pour risques bancaires généraux | Propres parts du capital (poste négatif) | Résultat de la période | Total |
|---|----------------|---------------------------------------|--|---|---|---------------------------|------------------|
| Capitaux propres au début de la période de référence | 360'000 | 279'570 | 953'131 | 290'000 | -12'452 | 212'065 | 2'082'314 |
| Acquisition de propres parts du capital | | | | | -19'610 | | -19'610 |
| Aliénation de propres parts du capital | | | | | 16'951 | | 16'951 |
| Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital | | | 3'512 | | -3'512 | | - |
| Dividendes et autres distributions | | | 677 | | | -46'800 | -46'123 |
| Distribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé) | | | | | | -9'360 | -9'360 |
| Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves | | -11'520 | 167'426 | | | -155'905 | 1 |
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | | | | | | 212'978 | 212'978 |
| Capitaux propres à la fin de la période de référence | 360'000 | 268'050 | 1'124'746 | 290'000 | -18'623 | 212'978 | 2'237'151 |

Présentation synoptique

Maison-mère

1. Raison sociale, forme juridique, siège et but

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale Banque Cantonale de Genève.

Le siège social et la Direction de la Banque sont à Genève.

Rapport d'activité

L'activité de la Banque, ainsi que les activités externalisées sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

| Effectif du personnel | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---------------------------|------------|------------|
| En équivalent plein temps | 870.50 | 830.85 |
| Effectif | 921.00 | 883.00 |

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les comptes de la Maison-mère sont présentés conformément aux principes du Groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation, selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation.

Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées au point 2 de la présentation synoptique des comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. Changement de principes comptables

Pour les commentaires relatifs à aux changements de principes comptables, se référer au point 2 de la présentation synoptique des comptes consolidés.

4. Gestion des risques

Pour les commentaires relatifs à la gestion des risques, se référer au point 3 de la présentation synoptique des comptes consolidés.

4. Détails relatifs aux positions de l'annexe aux comptes annuels

Maison-mère

4.01 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la Maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.01 des comptes consolidés.

4.02 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en CHF 1'000)

| | Nature des couvertures | | | Total |
|--|---------------------------|---|------------------|-------------------------------------|
| | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture | |
| Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| Créances sur la clientèle | 1'010'061 | 499'900 | 4'090'805 | 5'600'766 |
| Créances hypothécaires | 14'224'374 | – | – | 14'224'374 |
| <i>immeubles d'habitations</i> | 12'106'122 | – | – | 12'106'122 |
| <i>immeubles commerciaux</i> | 1'589'148 | – | – | 1'589'148 |
| <i>immeubles artisanaux et industriels</i> | 426'418 | – | – | 426'418 |
| <i>autres</i> | 102'686 | – | – | 102'686 |
| Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| 31.12.2024 | 15'234'435 | 499'900 | 4'090'805 | 19'825'140 |
| 31.12.2023 | 14'020'979 | 685'206 | 3'758'255 | 18'464'440 |
| Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) | | | | |
| 31.12.2024 | 15'214'983 | 495'384 | 4'050'100 | 19'760'467 |
| 31.12.2023 | 14'003'349 | 683'242 | 3'724'713 | 18'411'304 |
| Hors bilan | | | | |
| Engagements conditionnels | – | 57'727 | 754'154 | 811'881 |
| Engagements irrévocables | – | 29'909 | 854'671 | 884'580 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | – | – | 264'817 | 264'817 |
| Crédits par engagement | – | – | 56'474 | 56'474 |
| Total du hors bilan | | | | – |
| 31.12.2024 | – | 87'636 | 1'930'116 | 2'017'752 |
| 31.12.2023 | – | 90'399 | 2'241'453 | 2'331'852 |
| Créances compromises | Montant brut | Valeur estimée de réalisation des sûretés | Montant net | Corrections de valeur individuelles |
| 31.12.2024 | 175'919 | 135'867 | 40'052 | 40'052 |
| 31.12.2023 | 105'194 | 73'897 | 31'297 | 30'898 |

L'écart entre le montant net des créances compromises et les corrections de valeur individuelles résulte d'une définition restrictive de la valeur des sûretés, ainsi que de la prise en compte de la solvabilité des débiteurs.

Le montant des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle, correspondant à l'exercice 2023, a été adapté afin de se conformer à la présentation des chiffres retenus pour l'exercice 2024.

4.03 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

| Actifs | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|-------------------|-------------------|
| Opérations de négoce | | |
| Titres de participation | 90 | 180 |
| Métaux précieux et matières premières | 75'380 | 63'081 |
| Autres actifs du négoce | 392 | 65 |
| Total des actifs | 75'862 | 63'326 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i> | – | – |
| <i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i> | – | – |
| Engagements | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Opérations de négoce | | |
| Autres passifs du négoce | 864 | 2'728 |
| Total des engagements | 864 | 2'728 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i> | – | – |

4.04 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en CHF 1'000)

| | | Instruments de négoce | | | Instruments de couverture | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| | | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volume des contrats | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volume des contrats |
| Instruments de taux | <i>swaps</i> | 238 | 238 | 6'438 | 360'714 | 306'642 | 15'340'415 |
| | options (OTC ¹) | 2'751 | 2'751 | 29'513 | – | – | – |
| Devises / métaux précieux | contrats à terme | 119'224 | 106'042 | 7'305'256 | 43'860 | 17 | 1'568'917 |
| | options (OTC ¹) | 2'459 | 2'459 | 103'763 | – | – | – |
| Titres de participation / Indices | <i>futures</i> | – | – | – | 57 | 142 | 37'135 |
| Total avant prise en compte des contrats de netting | | | | | | | |
| 31.12.2024 | | 124'672 | 111'490 | 7'444'970 | 404'631 | 306'801 | 16'946'467 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i> | | <i>5'210</i> | <i>5'210</i> | <i>133'276</i> | – | – | – |
| 31.12.2023 | | 40'963 | 83'931 | 4'403'883 | 368'444 | 262'929 | 13'612'954 |
| <i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation²</i> | | <i>3'018</i> | <i>3'018</i> | <i>135'170</i> | – | – | – |

¹ Over the counter.² Incluant les instruments dont l'évaluation est déterminée par un modèle alimenté essentiellement par des paramètres de marchés. Aucune opération de couverture n'a été jugée ineffective durant l'année 2024 (2023 – sans changement).

| | Valeurs de remplacement positives (cumulées) | Valeurs de remplacement négatives (cumulées) |
|--|--|--|
| Total après prise en compte des contrats de netting | | |
| 31.12.2024 | 67'512 | 48'126 |
| 31.12.2023 | 22'595 | 30'920 |

| Répartition selon les contreparties | Centrales de compensation | Banques et maisons de titres | Autres clients |
|---|---------------------------|------------------------------|----------------|
| Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2024 | – | 57'190 | 10'322 |
| Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) 2023 | – | 4'219 | 18'376 |

4.05 Répartition des immobilisations financières

(en CHF 1'000)

| | Valeur comptable | | Juste valeur | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Titres de créance | 2'570'111 | 2'368'430 | 2'636'168 | 2'355'617 |
| <i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i> | 2'481'168 | 2'180'543 | 2'481'400 | 2'164'855 |
| <i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i> | 151'943 | 187'887 | 154'768 | 189'762 |
| Titres de participation | 249'220 | 207'751 | 316'746 | 265'955 |
| Immeubles et véhicules | 481 | 474 | 481 | 474 |
| Total | 2'819'812 | 2'576'655 | 2'953'395 | 2'622'046 |
| <i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i> | 2'317'715 | 2'119'723 | 2'356'326 | 2'086'148 |

Répartition des contreparties selon la notation¹

| | De AAA à AA- | De A+ à A- | De BBB+ à BBB- | De BB+ à B- | Inférieur à B- | Sans notation |
|--|--------------|------------|----------------|-------------|----------------|---------------|
| Titres de créance, valeur comptable | 2'377'094 | 36'116 | – | – | – | 156'901 |
| Titres de créance, valeur comptable année précédente | 2'199'264 | 72'495 | – | – | – | 96'671 |

¹ Les classes de *rating* sont basées sur la grille de notation de Standard & Poor's.

4.06 Présentation des participations

(en CHF 1'000)

| | 2024 | | | | | | | |
|---------------------------------|----------------------|---|---|-----------------|--------------------|----------------|---|------------------|
| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence) | Valeur comptable à la fin de l'année précédente | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Valeur comptable à la fin de l'année de référence | Valeur de marché |
| Autres participations | | | | | | | | |
| avec valeur boursière | 62 | – | 62 | 1 | – | – | 63 | 63 |
| sans valeur boursière | 108'752 | –9'095 | 99'657 | 53'010 | –4'117 | – | 148'550 | N/A |
| Total des participations | 108'814 | –9'095 | 99'719 | 53'011 | –4'117 | – | 148'613 | |

Les investissements de 2024 sont en majorité composés de l'acquisition de Mont-Fort Funds AG, ainsi que de la prise de participation dans Finnova AG Bankware.

4.07 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.07 des comptes consolidés.

4.08 Présentation des immobilisations corporelles

(en CHF 1'000)

| | Année de référence | | | | 2024 | | | | |
|--|----------------------|------------------------|--|---------------------------|-----------------|---------------------------------|----------------|----------|--|
| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable à la fin de la période précédente | Changements d'affectation | Investissements | Désinvestissements ¹ | Amortissements | Reprises | Valeur comptable à la fin de la période de référence |
| Immeubles à l'usage de la Banque | 80'236 | -34'750 | 45'486 | - | - | - | -2'880 | - | 42'606 |
| Autres immeubles | 26'432 | -12'443 | 13'989 | - | - | - | -1'519 | - | 12'470 |
| Logiciels développés en interne ou acquis séparément | 39'342 | -26'254 | 13'088 | - | 8'397 | - | -9'059 | - | 12'426 |
| Autres immobilisations corporelles | 43'018 | -11'476 | 31'542 | - | 14'567 | - | -5'494 | - | 40'615 |
| Total des immobilisations corporelles | 189'028 | -84'923 | 104'105 | - | 22'964 | - | -18'952 | - | 108'117 |

¹ Voir commentaire sur les produits extraordinaires de l'annexe 4.36 consolidé.

4.09 Présentation des valeurs immatérielles

(en CHF 1'000)

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.10 Répartition des autres actifs et autres passifs

(en CHF 1'000)

| | Autres actifs | | Autres passifs | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.24 | 31.12.23 |
| Adaptations de valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés | - | - | 52'231 | 146'706 |
| Composantes de taux des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance, aliénés avant l'échéance | 258 | 294 | - | - |
| Composantes de taux des opérations de couverture aliénés avant l'échéance | 149'586 | 223'855 | 246'326 | 295'046 |
| Sous-total | 149'844 | 224'149 | 298'557 | 441'752 |
| Frais d'émission/emprunt sur les obligations et la CLG ¹ à amortir | 678 | 846 | - | - |
| Étalement des pénalités lors de remboursement anticipé de crédit | - | - | 15'946 | 20'064 |
| Opération du <i>continuous linked settlement system</i> en cours de traitement | - | 52'879 | - | 53'102 |
| Autres opérations bancaires internes | 1'867 | 4'014 | -6'333 | 3'469 |
| Impôts indirects | 4'411 | 3'602 | 17'155 | 16'317 |
| Total | 156'800 | 285'490 | 325'325 | 534'704 |

¹ Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

4.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la Maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.11 des comptes consolidés.

4.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés, car seule la Maison-mère traite ces opérations. Voir l'annexe 4.12 des comptes consolidés.

4.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

(en CHF 1'000)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas comptabilisé de réserves de contributions dans ses livres ni durant l'exercice de référence, ni durant l'exercice précédent.

b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

(en CHF 1'000)

| | Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence ¹ | Part économique du Groupe | | Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique) | Cotisations payées pour l'année de référence | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|---|--|------------------------------|------------|---|---|--|------------|
| | | 31.12.2024 | 31.12.2023 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance | – | – | – | – | 18'524 | 18'009 | 17'581 |

¹ Les comptes annuels audités, au 31.12.2024, de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. L'excédent de couverture se base sur les comptes audités au 31.12.2023.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la Maison-mère, ainsi que des filiales suisses.

4.14 Présentation des produits structurés émis

Aucune position n'était présente à la date de clôture de l'exercice de référence et de l'exercice précédent.

4.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire et prêts des lettres de gage en cours

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Seule la Maison-mère émet des obligations et détient une part de ses propres obligations émises. Voir l'annexe 4.15 des comptes consolidés.

4.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en CHF 1'000)

| | Etat à la fin de l'année précédente | Utilisations conformes au but | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvrements | Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat | Dissolutions par le compte de résultat | Etat à la fin de l'année de référence |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Provisions pour impôts latents | – | – | – | – | – | – | – |
| Provisions pour engagements de prévoyance | – | – | – | – | – | – | – |
| Provisions pour risques de défaillance | 3'937 | – | – | – | 1 | –814 | 3'124 |
| <i>dont provisions pour les risques inhérents de défaillance des opérations hors bilan</i> | 3'060 | – | – | – | – | 330 | 3'390 |
| Provisions pour autres risques d'exploitation | 1'078 | –1'456 | – | – | 1'017 | – | 639 |
| Provisions de restructurations | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres provisions | 2'319 | –1'613 | – | 232 | 3'178 | –570 | 3'546 |
| Total des provisions | 7'334 | –3'069 | – | 232 | 4'196 | –1'384 | 7'309 |
| Réserves pour risques bancaires généraux ¹ | 290'000 | – | – | – | – | – | 290'000 |
| Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays | 63'378 | –1'077 | 602 | 2'717 | 10'425 | –853 | 75'192 |
| <i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i> | 30'898 | –1'077 | 602 | 2'717 | 7'765 | –853 | 40'052 |
| <i>dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance</i> | 32'480 | – | – | – | 2'660 | – | 35'140 |

¹ La constitution ou la dissolution des réserves pour risques bancaires généraux ne sont pas soumises à l'impôt sur le résultat.

4.17 Présentation du capital social

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.17 des comptes consolidés.

4.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

| | Nombre Droits de participation | | Valeur (en CHF 1'000) Droits de participation | |
|--|-----------------------------------|---------------|--|--------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Membres du Conseil d'administration ¹ | 1'408 | 1'412 | 399 | 290 |
| Membres des organes de direction ^{2,3} | 2'194 | 8'760 | 557 | 1'966 |
| Collaborateurs ⁴ | 25'064 | 23'926 | 7'113 | 4'911 |
| Total | 28'666 | 34'098 | 8'069 | 7'166 |

¹ Nombre d'actions gratuites distribuées au cours de l'exercice.

² Versé en 2025 sur la base des résultats 2024 (projection).

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2024 de CHF 255.

⁴ Versé en 2024 pour l'année de référence 2023.

Voir l'annexe 4.18 des comptes consolidés.

4.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en CHF 1'000)

| Créances et engagements | Créances | | Engagements | |
|-------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Participants qualifiés | 71'581 | 59'593 | 176'160 | 663'310 |
| Sociétés du Groupe | 769'973 | 773'592 | 19'572 | 22'023 |
| Sociétés liées | 1'590'927 | 1'553'870 | 185'441 | 251'050 |
| Affaires d'organes | 2'201 | 1'651 | 4'341 | 5'535 |
| Autres parties liées | 59 | – | 54'502 | 40'757 |

| Créances et engagements éventuelles | Créances | | Engagements | |
|-------------------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | 31.12.2024 | 31.12.2023 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
| Participants qualifiés | – | – | 50 | 50 |
| Sociétés du Groupe | – | – | 179'667 | 165'095 |
| Sociétés liées | – | – | 50'529 | 50'479 |
| Affaires d'organes | – | – | – | – |
| Autres parties liées | – | – | – | – |

Les sociétés du Groupe sont définies en annexe 4.07 Consolidé.

Les créances (hypothèques) et les engagements (comptes courants) envers les sociétés liées sont constitués en majeure partie par les fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux Administrateurs, ainsi qu'aux membres de la Direction générale. Les membres de la Direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la Banque, mais il n'en est pas de même pour les membres du Conseil d'administration.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques, qui peuvent faire l'objet de fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

4.20 Indications des participants significatifs

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.20 des comptes consolidés.

4.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.21 des comptes consolidés.

4.22 Indications selon les articles 734a et suivants du CO

Crédits, prêts, rémunérations¹ et participations du Conseil d'administration

| | Rémunération avant impôts | | | Prêts ² | Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2024 | | | | |
|--|---|------------------------------------|------------------|--------------------|--|-----------------------|--------------|-----------------|--|
| | Fixe/indemnités forfaitaires ³ | En actions bloquées ^{4,5} | Total | | Non bloquées | Bloquées ⁴ | Total | Par des proches | |
| Conseil d'administration | | | | | | | | | |
| Manuel Leuthold, Président | 280'500 | 51'463 | 331'963 | 0 | 0 | 1'503 | 1'503 | 0 | |
| Jean Olivier Kerr, Vice-président | 88'000 | 18'028 | 106'028 | 3'000'000 | 1'216 | 846 | 2'062 | 0 | |
| Michel Pasteur, Secrétaire (jusqu'au 23.04.2024) | 35'200 | 9'876 | 45'076 | ⁶ | ⁶ | ⁶ | ⁶ | ⁶ | |
| Serge Fasel, Secrétaire (dès le 16.05.2024) | 74'067 | 14'811 | 88'878 | 0 | 48 | 690 | 738 | 1 | |
| Jean-Philippe Bernard | 77'000 | 15'661 | 92'661 | 0 | 0 | 453 | 453 | 0 | |
| Fabienne Bertolucci | 90'200 | 16'621 | 106'821 | 0 | 0 | 276 | 276 | 0 | |
| Michèle Costafrolaz | 126'500 | 25'984 | 152'484 | 0 | 16 | 1'260 | 1'276 | 0 | |
| Melina Dimitrakakis (dès le 23.04.2024) | 66'733 | 7'463 | 74'196 | 641'259 | 40 | 0 | 40 | 0 | |
| Sophie Dubuis | 70'400 | 14'334 | 84'734 | 590'934 | 0 | 381 | 381 | 0 | |
| Bernard Girod | 70'400 | 14'334 | 84'734 | 1'700'000 | 48 | 690 | 738 | 40 | |
| Vincent Mottet | 70'400 | 14'334 | 84'734 | 0 | 0 | 276 | 276 | 0 | |
| Sandrine Salerno | 70'400 | 14'334 | 84'734 | 323'990 | 0 | 276 | 276 | 0 | |
| Total du Conseil d'administration | 1'119'800 | 217'243 | 1'337'043 | 6'256'183 | 1'368 | 6'651 | 8'019 | 41 | |

| Exercice précédent | Rémunération avant impôts | | | Prêts ² | Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2023 | | | | |
|--|---|------------------------------------|------------------|--------------------|--|-----------------------|--------------|-----------------|--|
| | Fixe/indemnités forfaitaires ³ | En actions bloquées ^{4,5} | Total | | Non bloquées | Bloquées ⁴ | Total | Par des proches | |
| Conseil d'administration | | | | | | | | | |
| Manuel Leuthold, président | 280'500 | 54'281 | 334'781 | 0 | 0 | 1'005 | 1'005 | 0 | |
| Jean Olivier Kerr, vice-président | 88'000 | 18'930 | 106'930 | 3'000'000 | 1'208 | 680 | 1'888 | 0 | |
| Michel Pasteur, secrétaire | 105'600 | 22'846 | 128'446 | 0 | 0 | 848 | 848 | 0 | |
| Jean-Philippe Bernard | 77'000 | 16'421 | 93'421 | 0 | 0 | 303 | 303 | 0 | |
| Fabienne Bertolucci | 70'400 | 15'013 | 85'413 | 0 | 0 | 138 | 138 | 0 | |
| Michèle Costafrolaz | 126'500 | 27'416 | 153'916 | 0 | 8 | 1'016 | 1024 | 0 | |
| Sophie Dubuis | 70'400 | 15'013 | 85'413 | 0 | 0 | 243 | 243 | 0 | |
| Serge Fasel | 70'400 | 15'013 | 85'413 | 0 | 40 | 560 | 600 | 0 | |
| Bernard Girod | 70'400 | 15'013 | 85'413 | 1'700'000 | 40 | 560 | 600 | 40 | |
| Vincent Mottet | 70'400 | 15'013 | 85'413 | 0 | 0 | 138 | 138 | 0 | |
| Sandrine Salerno | 70'400 | 15'013 | 85'413 | 327'660 | 0 | 138 | 138 | 0 | |
| Total du Conseil d'administration | 1'100'000 | 229'972 | 1'329'972 | 5'027'660 | 1'296 | 5'629 | 6'925 | 40 | |

¹ Les principes de rémunération du Conseil d'administration sont détaillés au chapitre 5.1 en page 36 du présent rapport.

² Limites maximum sur les crédits Lombard ou avec garantie hypothécaire.

³ Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici. Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

⁴ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de 5 ans. L'aliénation de titres bloqués est maintenue en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁵ Les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un plan d'intéressement pour chaque année pleine d'activité d'Assemblée générale à Assemblée générale:

Période de janvier à avril 2024: cours d'achat moyen réel du 12.06.2024 de CHF 283.21, en valeur escompte CHF 211.63.

Période de mai à décembre 2024: estimation au cours du 31.12.2024 de CHF 255.00, en valeur escomptée de CHF 190.55.

Période de janvier à avril 2023: cours d'achat moyen réel du 12.06.2023 de CHF 205.15, en valeur escompte CHF 153.30.

Période de mai à décembre 2023: estimation au cours du 31.12.2023 de CHF 225.00, en valeur escomptée de CHF 168.13.

⁶ N'est plus membre du Conseil d'administration au 31.12.2024, le nombre correspondant n'est donc pas mentionné.

Rémunérations de la Direction générale, avant impôt

| | Rémunération en liquidités | | | Rémunération en actions ^{1,2,3} | Rémunération totale | Charges sociales ⁴ |
|--|----------------------------|-----------------------|------------------|--|---------------------|-------------------------------|
| | Fixe | Variable ¹ | Total | Variable | Total en CHF | Total |
| Nicolas Krügel, Président ⁸ | 558'117 | 967'087 | 1'525'204 | 179'411 | 1'704'615 | 251'473 |
| Total de la Direction générale⁹ | 2'846'577 | 2'630'546 | 5'477'123 | 393'949 | 5'871'072 | 1'183'266 |
| Blaise Goetschin, président (exercice précédent) | 728'196 | 1'204'239 | 1'932'435 | 415'052 | 2'347'487 | 339'754 |
| Total de la Direction générale (exercice précédent) | 2'923'990 | 3'814'250 | 6'738'240 | 1'362'016 | 8'100'256 | 1'461'713 |

Revenus encaissés par la Banque au titre de mandats d'administrateurs assumés par les membres de la Direction générale

| (en CHF) | |
|--|------------------|
| CEO (Blaise Goetschin jusqu'au 05.03.2024 & Nicolas Krügel depuis le 06.03.2024) | 76'198.50 |
| Virginie Fauveau | 10'667.42 |
| Total de la Direction générale | 86'865.92 |
| Blaise Goetschin, président (exercice précédent) | 66'235.50 |
| Virginie Fauveau (exercice précédent) | 15'593.51 |
| Total de la Direction générale (exercice précédent) | 81'829.01 |

Nombre d'actions détenues par les membres de la Direction générale ou leurs proches et prêts accordés

| | Nombre d'actions bloquées au titre de l'exercice 2024 | | | Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2024 | | | Prêts accordés ⁷ | |
|--|---|------------------------------|------------------------|--|---------------|---------------|-----------------------------|------------------|
| | Gratuites | | Achetées ⁵ | Non bloquées | Bloquées | Total | Par des proches | |
| | Sans conditions | Avec conditions ⁵ | | | | | | |
| Nicolas Krügel, Président | 179 | 706 | 235 | 0 | 218 | 218 | 0 | 650'000 |
| Frédéric Vernet | | | | 51 | 4'764 | 4'815 | 0 | 448'205 |
| Pierrette Jaton Klopfenstein | | | | 0 | 3'695 | 3'695 | 0 | 425'000 |
| Jean-Marc Joris | | | | 68 | 4'946 | 5'014 | 0 | 576'944 |
| Yves Spörri | | | | 1'559 | 4'227 | 5'786 | 0 | 635'000 |
| Philippe Marti | | | | 6 | 3'694 | 3'700 | 0 | 500'000 |
| Katia Coudray | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total de la Direction générale | 493⁹ | 1'701⁹ | 578⁹ | 1'684 | 21'544 | 23'228 | 0 | 3'235'149 |
| Blaise Goetschin, Président (exercice précédent) | 1'630 | 1'124 | 564 | 1'030 | 17'521 | 18'551 | 40 | 130'000 |
| Total de la Direction générale (exercice précédent) | 5'192 | 3'568 | 1'798 | 2'215 | 38'274 | 40'489 | 40 | 3'498'617 |

¹ Versé en 2025 sur la base des résultats 2024 (projection).

² Actions bloquées pour 5 à 10 ans, en valeur escomptée sur la base du cours de clôture au 31.12.2024. La BCGE n'attribue pas de *stock options*.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31.12.2024 de CHF 255.00, en valeur escomptée.

⁴ Assurances sociales et caisse de pension cumulées, chiffres projetés sur la base de la rémunération totale.

⁵ Actions gratuites reçues par la Direction générale, conditionnées à l'acquisition simultanée d'actions au prix de marché.

⁶ Actions bloquées acquises au prix de marché dans le cadre des programmes de participation.

⁷ Limites maximum sur les crédits Lombard ou avec garantie hypothécaire.

⁸ Changement du Président de la Direction générale le 06.03.2024, rémunération prorata temporis.

⁹ Ces montants tiennent compte des changements intervenus au sein de la Direction générale durant l'année de référence.

Les principes de rémunération sont expliqués au point 5. Rémunérations, participations et prêts du présent rapport. Aucune indemnité n'est versée indirectement aux membres de la Direction générale. Aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice 2024, à des anciens membres du Conseil d'administration, ni à des personnes proches des organes.

Il n'y a pas, au 31.12.2024, d'indemnités non conformes à la pratique du marché qui auraient été consenties à des proches des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Il n'y a pas, au 31.12.2024, de prêts et autres crédits en cours non conformes à la pratique du marché qui auraient été consentis aux proches des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

4.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en CHF 1'000)

| | Echu | | | | | | | Total |
|---|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|------------|-------------------|
| | A vue | Résiliable | Jusqu'à 3 mois | De 3 à 12 mois | De 12 mois à 5 ans | De plus de 5 ans | Immobilisé | |
| Actifs/instruments financiers | | | | | | | | |
| Liquidités | 6'997'055 | | | | | | | 6'997'055 |
| Créances sur les banques | 286'986 | – | 405'012 | 345'144 | 164'451 | 494'321 | – | 1'695'914 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | – | – | 338'095 | – | – | – | – | 338'095 |
| Créances sur la clientèle | 1'242'896 | 519'531 | 1'462'800 | 415'367 | 959'692 | 955'259 | – | 5'555'545 |
| Créances hypothécaires | 5'364 | 3'116'779 | 251'092 | 701'321 | 4'182'812 | 5'947'554 | – | 14'204'922 |
| Opérations de négoce | 75'862 | – | – | – | – | – | – | 75'862 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 67'512 | – | – | – | – | – | – | 67'512 |
| Immobilisations financières | 249'219 | – | 26'024 | 208'421 | 1'524'030 | 811'637 | 481 | 2'819'812 |
| Total | | | | | | | | |
| 31.12.2024 | 8'924'894 | 3'636'310 | 2'483'023 | 1'670'253 | 6'830'985 | 8'208'771 | 481 | 31'754'717 |
| 31.12.2023 | 8'266'497 | 3'165'465 | 2'529'212 | 1'380'662 | 5'985'294 | 8'182'133 | 474 | 29'509'737 |
| Fonds étrangers/instruments financiers | | | | | | | | |
| Engagements envers les banques | 1'104'305 | 6'083 | 2'337'644 | 258'258 | – | – | – | 3'706'290 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | – | – | 166'168 | – | – | – | – | 166'168 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 11'377'708 | 6'290'890 | 2'427'561 | 498'256 | – | – | – | 20'594'415 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 864 | – | – | – | – | – | – | 864 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 48'126 | – | – | – | – | – | – | 48'126 |
| Obligations de caisse | – | – | 300 | 972 | 2'591 | 141 | – | 4'004 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | – | – | 32'000 | 250'000 | 1'710'000 | 2'988'363 | – | 4'980'363 |
| Total | | | | | | | | |
| 31.12.2024 | 12'531'003 | 6'296'973 | 4'963'673 | 1'007'486 | 1'712'591 | 2'988'504 | – | 29'500'230 |
| 31.12.2023 | 10'763'126 | 6'330'659 | 5'038'390 | 803'360 | 1'440'841 | 2'912'719 | – | 27'289'095 |

4.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

(en CHF 1'000)

| Actifs | 2024 | | 2023 | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Liquidités | 6'969'680 | 27'375 | 6'655'430 | 13'534 |
| Créances sur les banques | 539'988 | 1'155'926 | 292'009 | 1'084'892 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 247'675 | 90'420 | 389'992 | – |
| Créances sur la clientèle | 4'071'768 | 1'483'777 | 4'090'137 | 1'201'610 |
| Créances hypothécaires | 13'821'441 | 383'481 | 12'765'564 | 353'993 |
| Opérations de négoce | 75'862 | – | 63'326 | – |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 7'628 | 59'884 | 19'149 | 3'446 |
| Immobilisations financières | 2'161'754 | 658'058 | 2'096'289 | 480'366 |
| Comptes de régularisation | 53'843 | – | 59'725 | – |
| Participations | 114'324 | 34'289 | 61'540 | 38'179 |
| Immobilisations corporelles | 108'117 | – | 104'105 | – |
| Autres actifs | 156'800 | – | 285'490 | – |
| Total des actifs | 28'328'880 | 3'893'210 | 26'882'756 | 3'176'020 |
| Passifs | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Engagements envers les banques | 935'620 | 2'770'670 | 453'575 | 1'624'461 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 36'168 | 130'000 | 100'000 | – |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 16'291'502 | 4'302'913 | 16'513'648 | 3'840'946 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 862 | 2 | 2'728 | – |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 4'778 | 43'348 | 2'067 | 28'853 |
| Obligations de caisse | 3'554 | 450 | 3'282 | – |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | 4'980'363 | – | 4'719'535 | – |
| Comptes de régularisation | 152'075 | – | 145'329 | – |
| Autres passifs | 325'325 | – | 534'704 | – |
| Provisions | 7'309 | – | 7'334 | – |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 290'000 | – | 290'000 | – |
| Capital social | 360'000 | – | 360'000 | – |
| Réserve légale issue du capital | 268'050 | – | 279'570 | – |
| Réserve légale issue du bénéfice | 1'124'746 | – | 953'131 | – |
| Propres parts du capital | –18'623 | – | –12'452 | – |
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | 212'978 | – | 212'065 | – |
| Total des passifs | 24'974'707 | 7'247'383 | 24'564'516 | 5'494'260 |

Le montant des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle correspondant à l'exercice 2023 a été adapté afin de se conformer à la présentation des chiffres retenus pour l'exercice 2024.

4.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

(en CHF 1'000)

| Actifs | 2024 | | 2023 | |
|----------------------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| | Valeur absolue | Part en % | Valeur absolue | Part en % |
| Europe • France | 1'820'635 | 5.6 | 1'716'238 | 5.7 |
| • Luxembourg | 283'498 | 0.9 | 188'034 | 0.6 |
| • Allemagne | 197'487 | 0.6 | 158'817 | 0.5 |
| • Pays-Bas | 149'644 | 0.5 | 72'911 | 0.2 |
| • Danemark | 128'406 | 0.4 | 35'461 | 0.1 |
| • Grande-Bretagne | 128'279 | 0.4 | 80'399 | 0.3 |
| • Autres pays européens | 338'901 | 1.1 | 227'277 | 0.8 |
| Singapour | 115'964 | 0.4 | 153'424 | 0.5 |
| Etats-Unis et Canada | 232'922 | 0.7 | 107'568 | 0.4 |
| Autres | 497'474 | 1.5 | 435'891 | 1.5 |
| Actifs à l'étranger | 3'893'210 | 12.1 | 3'176'020 | 10.6 |
| Suisse | 28'328'880 | 87.9 | 26'882'756 | 89.4 |
| Total des actifs | 32'222'090 | 100.0 | 30'058'776 | 100.0 |

4.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

(en CHF 1'000)

| Classe de notation (selon l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Serv ¹) | Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année de référence | | Expositions nettes à l'étranger / fin de l'année précédente | |
|--|---|--------------|---|--------------|
| | Valeur absolue | Part en % | Valeur absolue | Part en % |
| 0/Hi | 2'710'294 | 74.8 | 2'100'801 | 73.5 |
| 1 | – | 0.0 | – | 0.0 |
| 2 | 160'203 | 4.4 | 108'580 | 3.8 |
| 3 | 33'198 | 0.9 | 63'465 | 2.2 |
| 4 | 54'343 | 1.5 | 187'593 | 6.6 |
| 5 et 6 | 127'183 | 3.5 | 109'545 | 3.8 |
| 7 | 15'242 | 0.4 | 15'150 | 0.5 |
| Actifs non répartis (valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés) | 520'816 | 14.5 | 272'558 | 9.6 |
| Total | 3'621'279 | 100.0 | 2'857'692 | 100.0 |

¹ La notation de la Serv est reconnue par la FINMA.

4.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

(en CHF 1'000)

| Actifs | Monnaies | | | | | |
|--|-------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | CHF | EUR | USD | GBP | AUTRES | MÉTAUX |
| Liquidités | 6'932'896 | 62'925 | 669 | 156 | 409 | – |
| Créances sur les banques | 255'086 | 818'710 | 482'852 | 14'296 | 22'730 | 102'240 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 130'000 | 117'675 | 90'420 | – | – | – |
| Créances sur la clientèle | 3'242'378 | 1'012'806 | 1'160'097 | 114'567 | 25'448 | 249 |
| Créances hypothécaires | 14'016'798 | 188'124 | – | – | – | – |
| Opérations de négoce | 89 | 364 | – | 9 | 20 | 75'380 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 67'512 | – | – | – | – | – |
| Immobilisations financières | 2'170'554 | 213'813 | 425'827 | 3'270 | 6'348 | – |
| Comptes de régularisation | 53'843 | – | – | – | – | – |
| Participations | 144'445 | 4'012 | 156 | – | – | – |
| Immobilisations corporelles | 108'117 | – | – | – | – | – |
| Autres actifs | 156'640 | – | – | – | 160 | – |
| Total des actifs bilantaires | 27'278'358 | 2'418'429 | 2'160'021 | 132'298 | 55'115 | 177'869 |
| Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 3'210'990 | 1'205'473 | 4'353'296 | 119'336 | 59'471 | 29'370 |
| Total des actifs | 30'489'348 | 3'623'902 | 6'513'317 | 251'634 | 114'586 | 207'239 |
| Passifs | CHF | EUR | USD | GBP | AUTRES | MÉTAUX |
| Engagements envers les banques | 1'372'019 | 650'243 | 1'538'016 | 105'364 | 6'217 | 34'431 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 130'000 | – | 36'168 | – | – | – |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 16'902'780 | 1'458'955 | 2'083'723 | 65'503 | 51'142 | 32'312 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | 85 | 2 | 754 | – | 23 | – |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 48'126 | – | – | – | – | – |
| Obligations de caisse | 4'004 | – | – | – | – | – |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage | 4'961'535 | 18'828 | – | – | – | – |
| Comptes de régularisation | 152'075 | – | – | – | – | – |
| Autres passifs | 323'853 | 1'233 | 237 | – | 2 | – |
| Provisions | 7'309 | – | – | – | – | – |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 290'000 | – | – | – | – | – |
| Capital social | 360'000 | – | – | – | – | – |
| Réserve légale issue du capital | 268'050 | – | – | – | – | – |
| Réserve légale issue du bénéfice | 1'124'746 | – | – | – | – | – |
| Propres parts du capital | –18'623 | – | – | – | – | – |
| Bénéfice/perte (résultat de la période) | 212'978 | – | – | – | – | – |
| Total des passifs bilantaires | 26'138'937 | 2'129'261 | 3'658'898 | 170'867 | 57'384 | 66'743 |
| Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 4'300'560 | 1'471'838 | 2'861'757 | 79'640 | 56'276 | 140'381 |
| Total des passifs | 30'439'497 | 3'601'099 | 6'520'655 | 250'507 | 113'660 | 207'124 |
| Position nette par devise 2024 | 49'851 | 22'803 | –7'338 | 1'127 | 926 | 115 |
| Position nette par devise 2023 | –77'735 | –11'307 | 8'249 | 224 | 1'043 | 71 |

4.28 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de couverture de crédit et similaires | 21'369 | 22'447 |
| Garanties de prestation de garantie et similaires | 57'782 | 47'908 |
| Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires | 732'030 | 928'296 |
| Autres engagements conditionnels | 700 | 700 |
| Total des engagements conditionnels | 811'881 | 999'351 |

Les engagements irrévocables sont principalement liés à l'activité de crédit du *trade finance* et au prix des matières premières.

4.29 Répartition des crédits par engagement

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.29 des comptes consolidés.

4.30 Répartition des opérations fiduciaires

Les chiffres de la Maison-mère sont identiques aux chiffres consolidés. Voir l'annexe 4.30 des comptes consolidés.

4.31 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

Selon l'art. 32 al. 3 OEPC-FINMA, la Banque n'est pas soumise à l'obligation de publier cette annexe.

4.32 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en CHF 1'000)

| Résultat de négoce provenant des | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Instruments de taux (y compris les fonds) | -16 | 553 |
| Titres de participation (y compris les fonds) | 286 | 61 |
| Devises | 39'551 | 36'905 |
| Matières premières/métaux précieux | 1'765 | 812 |
| Total du résultat de négoce | 41'586 | 38'331 |

4.33 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

La Banque ne fait pas usage de la possibilité de déduire le financement des positions de négoce.

4.34 Répartition des charges de personnel

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et les allocations supplémentaires) | 135'258 | 131'292 |
| <i>dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable</i> | 9'600 | 6'704 |
| Prestations sociales | 30'188 | 29'768 |
| Autres charges de personnel | 4'482 | 3'990 |
| Total des charges de personnel | 169'928 | 165'050 |

4.35 Répartition des autres charges d'exploitation

(en CHF 1'000)

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Coût des locaux | 14'363 | 11'754 |
| Charges relatives à la technique de l'information et de la communication | 47'120 | 41'174 |
| Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au <i>leasing</i> opérationnel | 149 | 140 |
| Honoraires d'audit | 826 | 745 |
| <i>dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel</i> | 680 | 681 |
| <i>dont pour d'autres prestations de service</i> | 146 | 64 |
| Autres charges d'exploitation | 46'454 | 46'961 |
| Total des autres charges d'exploitation | 108'912 | 100'774 |

4.36 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La situation de la Maison-mère est identique à celle du Groupe.
Voir l'annexe 4.36 des comptes Consolidés.

4.37 Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas fait de réévaluation de ses participations ou de ses immobilisations corporelles.

4.38 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

La BCGE n'a pas de domicile d'exploitation à l'étranger. La totalité du résultat est réalisé en Suisse comme lors de l'exercice précédent.

4.39 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF 1'000)

| | Taux en % ¹ | 2024 | Taux en % ¹ | 2023 |
|----------------------|------------------------|---------------|------------------------|---------------|
| Impôts courants BCGE | 14.6% | 36'429 | 14.6% | 37'803 |
| Total | | 36'429 | | 37'803 |

¹ Taux moyen pondéré utilisé sur la base du résultat opérationnel.

4.40 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation

Voir l'annexe 4.40 des comptes consolidés.

Proposition de répartition du bénéfice

Dividende de CHF 6.50/action

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée le 29 avril 2025, un dividende de 13% (2023 : 13%).

Ci-après, la répartition du montant à la disposition de l'Assemblée générale.

| (en CHF 1'000) | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat de la période | 212'978 | 212'065 |
| Dissolution de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement | 11'520 | 11'520 |
| Total à la disposition de l'Assemblée générale | 224'498 | 223'585 |
| Dividende de 13% (2023 : 13%) | 46'800 | 46'800 |
| <i>dont Dividende de 3.2% exonéré fiscalement (2023 : 3.2%)</i> | <i>11'520</i> | <i>11'520</i> |
| Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% des dividendes payés) | 9'360 | 9'360 |
| Total des distributions | 56'160 | 56'160 |
| Attribution à la réserve légale issue du bénéfice | 168'338 | 167'425 |



Deloitte SA
Rue du Pré-de-la-Bichette 1
1202 Genève
Suisse

Téléphone : +41 (0)58 279 8000
Fax : +41 (0)58 279 8800
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée Générale de la Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale de Genève (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 96 à 115) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (« NA-CH »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces points.

Deloitte.

Evaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances



Éléments clés de l'audit

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires s'élevaient respectivement à CHF 5,601 mios et CHF 14,224 mios (total de bilan de CHF 32,222 mios).

Ces créances sont présentées, déduction faite des corrections de valeur, constituées pour CHF 75 mios et incluant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance (CHF 35 mios). L'estimation des corrections de valeur se base sur une réglementation interne. Les corrections de valeur comprennent intrinsèquement une part de jugement significatif de la part de la direction. Compte tenu du volume de ces créances, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont considérées comme un élément clé de l'audit.

Nous renvoyons aux pages 54 à 61 et aux tableaux 4.02 et 4.16 de l'annexe en pages 100 et 105 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons vérifié et testé les contrôles-clés relatifs aux créances, notamment les processus d'octroi de crédits, le suivi des crédits, l'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance (règles d'évaluation) et les contrôles relatifs à la détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail.

Par ailleurs, nous avons testé sur base de sondage :

- Les différents types de créances (sur la clientèle et hypothécaires, y compris commerciales et financement de négoce international), y compris celles qui n'avaient pas été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une correction de valeur, afin de nous forger notre propre opinion sur leur évaluation, et le cas échéant, vérifier si elle a été correctement reconnue ;
- Les hypothèses retenues pour les corrections de valeur ;
- Les créances faisant l'objet d'une surveillance particulière du fait de leurs risques de défaillance mais sans corrections de valeur ;
- Le degré de jugement appliqué et l'approbation des corrections de valeur conformément aux compétences internes ;
- Les opinions des cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de dossiers de recouvrement ;
- La correcte comptabilisation des corrections de valeur.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances.

Evaluation des provisions pour litiges



Éléments clés de l'audit

De par son activité de banque universelle et cantonale impliquant un nombre important de clients, la Banque est exposée aux risques juridiques. Une liste des procès, procédures et poursuites est établie par la direction. L'évaluation des provisions y relatives comprend une part intrinsèque de jugement de la part de la direction.

Nous renvoyons aux pages 65 et 66 au tableau 4.16 de l'annexe en page 105 pour de plus amples informations.

Comment notre audit y répond

Nous avons testé l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles-clés concernant l'identification, l'évaluation des provisions et la correcte comptabilisation des provisions pour litiges.

Nous avons considéré le résultat de nos tests sur les contrôles clés pour définir nos procédures de détail ci-dessous :

- Revoir la liste des procès, procédures et poursuites établie par la direction ;
- Revoir les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation du niveau de provision des dossiers significatifs et en discuter avec la direction et le responsable juridique ;
- Circulariser les cabinets d'avocats externes consultés dans le cadre de litiges ou litiges potentiels ;
- Vérifier la correcte comptabilisation de ces provisions.

Nous avons recueilli suffisamment d'éléments probants pour couvrir le risque d'évaluation des provisions pour litiges.

Deloitte.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Deloitte.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Alexandre Buga
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Vida Gratteau
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 mars 2025

Banque Cantonale de Genève SA

Coordonnées

Siège

bcge.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
E-mail: info@bcge.ch
Quai de l'Île 17 – CP 2251 – 1211 Genève 2

 [linkedin.com/company/bcge](https://www.linkedin.com/company/bcge)

 [youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève](https://www.youtube.com/c/BanqueCantonalededeGenève)

21 agences à Genève

Succursales en Suisse

Lausanne: Avenue de la Gare 50 – CP 159 – 1001 Lausanne – Tél. +41 (0)21 321 07 07

Bâle: Aeschengraben 10 – 4051 Bâle – Tél. +41 (0)61 226 61 00

Zurich: Lintheschergasse 19 – Postfach 4068 – 8021 Zurich – Tél. +41 (0)44 224 65 65

Filiales

Banque Cantonale de Genève | France SA

bcgef.fr
Tél. +33 (0)4 72 07 31 50
Lyon: 20, place Louis-Pradel – F-69001 Lyon
Annecy: 1, rue Paul Guiton – F-74000 Annecy
Paris: 5, rue de la Baume – F-75008 Paris

Capital Transmission SA

capitaltransmission.ch
Tél. +41 (0)58 211 21 00
Genève: Quai de l'Île 17 – 1204 Genève (siège)
Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Dimension SA

dimension.ch
Tél. +41 (0)21 317 52 10
Lausanne: Avenue de la Gare 20 – 1003 Lausanne (siège)
Genève: Quai de l'Île 17 – 1211 Genève 2
Zurich: Lintheschergasse 19 – 8021 Zurich

Loyal Finance AG

loyalfinance.ch
Tél. +41 (0)44 215 50 90
Zurich: Gessnerallee 38 – 8001 Zurich

Mont-Fort Funds AG

montfortfunds.com
Tél. +41 (0)22 508 15 47
E-mail: clientservice@montfortfunds.com
Verbier: chemin de Plan Pra 63 – 1936 Verbier

Bureaux de représentation

Dubaï: Banque Cantonale de Genève – Banking Rep. Office

Sheikh Zayed Road, Park Place – 14th Floor – PO Box 102810 – Dubai – UAE
Tél. +971 4 329 83 00

Hong Kong: Banque Cantonale de Genève Hong Kong Representative Office

Unit 808-809, Alexandra House – Chater Road 18 – Central – Hong Kong – China
Tél. +852 280 81 80

Notre aspiration est de concrétiser celles des autres.

Nous avons pour mission d'apporter à nos clients, à Genève et à sa région des solutions et des services financiers de qualité, à chaque étape de leur existence, en assurant une gestion responsable.

